DERNIÈRE EDITION

LA PRESSE

CIRCULATION MOYENNE Edition Quotidienne 52,864

DOUZIEME ANNEE—N° 55 MONTREAL, MERCREDI 8 JANVIER 189 UN CENTIN

NOUVELLES OUVRIERES

L'Union des plâtriers invite tous ses adhérents à la réunion extraordinaire qui aura lieu demain soir, à 8 heures, au No 278 rue Saint-Laurent.

L'Union des tailleurs de pierre prie tous ses adhérents d'être présents à la réunion extraordinaire qui aura lieu demain soir, à 8 heures, à la salle St-Joseph, 1796 rue Ste-Catherine. Le patron d'un chantier se rendra à cette salle pour y faire des engagements.

Un essai fait dernièrement dans une imprimerie de Chicago, avec la nouvelle machine à composer "Linotype" a donné le résultat suivant : George W. Green, de Boston, a composé 78,700 ems de matière en sept heures de travail, et Eugène W. Taylor, de Denver, 78,027 ems dans le même temps. Après toutes les corrections faites, le résultat a été : Green, 70,700 ; Taylor, 64,027. A 40 cents par mille ems, le travail de Green représente $28, contre $4 que gagnerait dans le même temps, en composition ordinaire, le typographe.

Réunions, ce soir :

Assemblée des charretiers, 134 rue Chatham.

Assemblée Coopérative des cordonniers, 1631 rue Notre-Dame.

Union des tailleurs de cuir, 1796 rue Ste-Caterine.

Association des cordonniers-monteurs, 1079 rue de Montigny.

ECONOMIE FORCEE

Il va falloir renvoyer 25 pompiers

Le chef Benoit a reçu une lettre, dans laquelle le trésorier de la cité lui déclare qu'il n'y aura à sa disposition, pour l'administration, cette année, que les sommes suivantes :

Pour la brigade, $137,000 ; pour le département des alarmes, $12,000 ; pour l'inspection des bâtisses, $2,000 ; pour l'inspection des bouilloires, $1,600. On a rogné environ $38,000 sur les crédits ordinaires. Le chef déclare être obligé de faire de nombreux retranchements avec de si petits montants à sa disposition. Bien qu'il considère qu'il faudrait augmenter le nombre des pompiers il n'a se trouver dans la triste obligation d'en congédier au moins 25.

LA REVISION DES LISTES

Les journaliers de la corporation ont-ils droit de vote ?

Le bureau des revisieurs, composé de M. le chevalier G. A. Drolet et de MM. Cross, avocat, et L. Armstrong, a commencé, hier matin, son travail d'épuration des listes électorales. Sa tâche, cette année, sera relativement facile, car la ligue des citoyens, représentée par M. Ames et autres s'est déjà chargée de la besogne et elle est arrivée, aujourd'hui, avec le résultat de son travail.

Elle a réussi à faire retrancher dans la matinée, 50 noms du quartier Ste Anne.

La ligue prétend que les journaliers de la corporation n'ont pas droit de vote. Les revisieurs ne donneront leur jugement là-dessus que le 14 courant.

Voici dans quel ordre on va procéder, dans l'examen des listes. Aujourd'hui, le 8, la liste du quartier St Gabriel ; demain, le 9, quartiers Ouest et St Laurent; le 10, quartiers Ste Anne et St Jean-Baptiste; le 11 quartiers St Louis, St Jacques et Ste Marie ; le 13, quartiers Centre et Est; le 14, quartier St Gabriel.

LES INCENDIES

M. E. Emond, secrétaire des commissaires des incendies, est à présent à préparer son rapport pour l'année. Le nombre des alarmes est comme suit : Janvier, 40; février, 39; mars, 29 ; avril, 23; mai, 30; juin, 25; juillet, 26; août, 22; septembre, 29; octobre, 14; novembre, 20 et décembre, 23. Total, 320. On a entendu 633 témoins.

A MONTREAL-SUD

Les catholiques du joli village de Montréal-Sud vont ériger bientôt une nouvelle église.

Le village, qui a une population d'un millier d'âmes, fait des progrès rapides. L'association "Unity Hall," composée de citoyens de l'endroit, a construit un bel édifice contenant une salle capable de tenir 300 personnes, qui sera employée pour les assemblées publiques.

L'association a déjà demandé au conseil de la paroisse de Longueuil son acte d'incorporation.

LES ENTREPRENEURS DE POMPES FUNEBRES

Cette poursuite d'un croque-mort contre l'Association des entrepreneurs de pompes funèbres ,prise il y a une semaine, n'a pas encore été signifiée à l'Association, faute par le demandeur, Joseph Melançon ,de payer les déboursés requis.

DES VOLS

Des voleurs se sont introduits, hier soir, vers 8 heures et demie, dans le logement de M. Auguste Bufiel, 181 rue Jacques-Cartier, et ont enlevé une somme de $15 qui avait été déposée dans une valise. Les voleurs n'ont pas eu le temps de mettre la main sur d'autres effets, car les gens de la maison, qui étaient sortis, rentrèrent à ce moment au logis.

Chez MM. Dagenais et Frappier, épiciers, 397 rue St Antoine, les voleurs ont fait, depuis quinze jours, deux tentatives de vol qui n'ont pas eu tout le succès attendu.

Ils ont cependant fait main basse sur divers menus objets. Ils ont brisé une grande glace; ils ont dû se blesser, car le trottoir, près de la vitrine, porte de larges traces de sang.

M. G. Giard,ancien horloger de Montréal et maintenant collecteur à St Jovite, comté de Terrebonne, vient d'être nommé huissier de la cour supérieure pour le district judiciaire de Terrebonne et d'Ottawa.

—Sirop de Goudron-Laviolette ; guérit Rhumes et Bronchites. 25 doses, 25 cents. 55—3

LA CRISE A OTTAWA

Un an parmi des traitres

Victime d'une inqualifiable conspiration

Telle est l'opinion de Sir McKenzie Bowell

Déclaration catégorique du premier ministre

Il fera tous ses efforts pour respecter la parole donnée

M. Bowell qualifie la déclaration de M. Foster " d'indigne," " d'inqualifiable et d'injuste "

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 8 janvier 1896 — Ce qui s'est passé hier après-midi aux Communes était tout à fait inattendu. On croyait d'abord que sir Adolphe Caron, en annonçant la démission de sept de ses collègues, donnerait en même temps la raison ou les raisons de leur résignation. Il se contenta au contraire d'annoncer le fait et de dire que dans dix jours, le gouvernement serait prêt à déclarer l'attitude qu'il entend prendre dans les circonstances. L'on ne croyait pas, d'un autre côté, que l'hon. M. Foster dirait aussi franchement et aussi brutalement la raison de sa démission et de celle de ses collègues. Quand il s'est levé pour lire ses explications, il fut longuement applaudi par les députés conservateurs du Nouveau-Brunswick. L'on dit dans les cercles ministériels que sir Hibbert Tupper aurait été applaudi de la même façon par les députés de la Nouvelle-Ecosse, s'il s'était aussi levé pour adresser la parole. Sir Mackenzie Bowell et lady Aberdeen étaient sur le parquet de la Chambre quand M. Foster a fait sa déclaration de non confiance dans le premier-ministre. La comtesse a suivi avec beaucoup d'intérêt tous les procédés de la séance. Quant à sir Mackenzie, qui avait demandé au sénat de s'ajourner à 3 heures, afin de lui permettre d'être présent aux Communes, il a semblé très mal goûter la lecture faite par l'ex-ministre des finances.

Après l'ajournement, le premier-ministre passa près des sièges de l'opposition. L'hon. M. Laurier et l'hon. M. Davis lui adressèrent la parole et lui pressèrent la main. Le chef de l'opposition demanda à sir Mackenzie comment il se trouvait de sa santé et s'il était en bonne humeur.

—Je suis tout à fait bien, répondit le premier ministre ; mais, mai foi, a-t-il ajouté, je suis surpris de me voir encore la tête sur les épaules après avoir passé un an avec des traîtres comme ceux qui ont résigné.

En sortant des Communes pour gagner la Chambre du conseil Privé, avec sir Adolphe Caron, il a déclaré à votre correspondant, qui lui demandait son opinion sur les déclarations de M. Foster : "Dites sans crainte à vos lecteurs que je me considère être la victime de la plus noire et de la plus odieuse des conspirations."

Il y a eu ensuite séance du cabinet où quatre nouveaux sénateurs ont été nommés. Ce sont : sir John Carling, député de London, Ont. ; l'hon. G. E. Baker, député de Missisquoi ; M. Adams, député de Northumberland,N. B., et l'hon. M. Aitkin, gouverneur du Nord-Ouest.

Les déclarations de M. Foster ont eu pour effet de mettre le feu aux poudres.

Jusqu'à l'ouverture de la séance d'hier après-midi, les plus pessimistes parmi les conservateurs croyaient qu'il serait possible d'arriver à un règlement pacifique de la situation. M. Foster, par ses déclarations, a rendu toute reconciliation impossible. Bowell fera tout maintenant pour empêcher la faction dissidente de triompher. Seulement, tel que constitué, son cabinet ne commande et ne peut commander la majorité en parlement. Il ne lui reste plus qu'à résigner. Mais, à cause des déclarations de M. Foster, déclarations qu'il considère comme très insultantes à son adresse, on assure qu'il va résigner aujourd'hui sans donner d'avis au gouverneur général quant à son successeur.

Si cela arrivait, lord Aberdeen aurait à choisir son premier ministre entre sir Charles Tupper ou M. Laurier. Les libéraux espèrent que ce sera ce dernier.

Si c'était sir Charles Tupper, il pourrait difficilement avoir une majorité en chambre. Car, cette après-midi, les députés conservateurs français se sont réunis en conciliabule. M. Ouimet était le seul ministre présent. Ils ont décidé unanimement de supporter sir McKenzie Bowell jusqu'à la fin et de n'accepter sir Charles Tupper que s'il consent à assumer la responsabilité entière de sir McKenzie, c'est-à-dire, de présenter et de faire adopter la loi remédiatrice. Si le haut commissaire canadien ne veut pas prendre cet engagement, ils voteront en bloc contre lui.

D'autre part, si sir Charles Tupper fait ce que veulent demander les conservateurs français, les sept ministres démissionnaires et les conservateurs anglais ne voudront pas le suivre. Car, on affirme ici que c'est à cause de la loi réparatrice que les premiers ont résigné et que les derniers supportent les démissionnaires.

On m'affirmait, ce matin, que M. Angers entrerait de nouveau dans le cabinet, à cause de la déclaration franche et énergique que sir McKenzie Bowell a faite hier soir au sénat.

Le premier ministre n'a pas encore abandonné l'espoir de réussir à reconstituer son cabinet et de faire adopter sa politique réparatrice.

AU SENAT

Le sénat, après avoir siégé cinq minutes, hier après-midi, s'est ajourné à 8 heures du soir. A la reprise de la séance, tous les députés des communes étaient dans la salle du sénat ainsi qu'une foule nombreuse dans les galeries. Lady Aberdeen occupait un fauteuil à droite de l'orateur.

Les nouveaux sénateurs furent présentés à l'orateur et prêtèrent le serment d'office.

Sir William Hingston fut présenté par sir Mackenzie Bowell et l'hon. M. de Boucherville.

L'hon. M. Woods fut présenté par sir Mackenzie Bowell et l'hon. M. Ferguson, de l'Ile du Prince-Edouard.

L'hon. M. O'Brien fut présenté par sir Mackenzie Bowell et sir Frank Smith.

Le maire Villeneuve fut introduit par le premier ministre et l'hon. Rodrigue Masson.

Enfin, l'honorable M. Owens fut présenté par sir Mackenzie Bowell et le sénateur Cochrane.

Quand les ordres du jour furent appelés le premier ministre se leva et lut la même déclaration que sir Adolphe avait soumise aux Communes dans l'après-midi. Puis il ajouta en substance ce qui suit : "Dans une circonstance comme celle-là, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de donner de très longues explications. J'espère être bientôt en position de dire ce que le gouvernement a l'intention de faire. Il s'agira de reconstituer le cabinet actuel ou de former une nouvelle administration. Je ne crois pas que ce soit trop de 24 heures pour considérer la situation.

Je sais que dans une autre partie de cet édifice, l'un des démissionnaires a fait une déclaration que je n'apprécierai pas pour le moment. Je n'ai pas lu cette déclaration, et je n'en ai pas entendu parler avant qu'elle fut faite. Seulement, comme je n'en ai pas encore lu les termes, j'attendrai pour l'apprécier.

Cependant, si j'ai bien compris la déclaration de l'honorable Monsieur, je ne puis m'empêcher de dire dès maintenant qu'elle est indigne, inqualifiable et injuste. Quelle que soit la décision à laquelle en arrive le gouvernement sur la situation présente, je puis dire à cette chambre qu'en autant que je serai concerné, la parole de la Couronne qui est engagée sera tenue. Tous nos efforts tendront au triomphe de la politique que nous avons suggérée à Son Excellence dans le discours du trône.

Cette déclaration a été accueillie par les applaudissements unanimes du sénat.

L'hon. M. Scott, leader de l'opposition en la chambre haute parla après le premier ministre. Il dit que la situation présente est la plus extraordinaire qu'il soit possible de trouver dans l'histoire du pays et dans l'histoire de tous les pays jouissant du gouvernement responsable. La conduite des collègues qui ont abandonné le premier ministre et qui déclarent que cependant il n'y a aucune divergence d'opinion entre eux et lui, sera sévèrement condamnée quand s'écrira l'histoire de cette crise.

L'hon. M. Scott blâme toutefois M. Bowell de ne pas faire connaître lui-même et immédiatement les véritables raisons de la démission de ses collègues. Puis le sénat s'ajourne.

SIR CHARLES TUPPER SERA APPELE

Le correspondant de la "Gazette" à Ottawa, télégraphie ce qui suit :

Ottawa, 8—Le premier effet de l'assemblée de la chambre et du sénat, après la défaite du cabinet, vient de se faire sentir. Les déclarations faites par M. Foster aux communes et par sir Mackenzie Bowell au sénat, après qu'il eut annoncé la retraite de ses ministres, ce qui avait été fait aux communes par sir A. P. Caron, ont eu pour résultat d'augmenter la sympathie éprouvée jusque là pour le premier ministre.

On est de plus en plus convaincu qu'il sera incapable seul de faire face à la tempête et qu'il sera forcé de démissionner. Alors ce sera sir Charles Tupper ou M. Laurier qui sera appelé à former un ministère.

Le discours de M. Foster, au sujet des sept ministres dissidents, a été particulièrement faible et peu satisfaisant. Aussi, sir Richard Cartwright a failli recevoir une ovation de la part des conservateurs mêmes lorsqu'il a dit que la résignation des ministres dans les circonstances, c'est-à-dire avant les débats sur l'adresse en réponse au discours du trône, était un manque de courtoisie envers la Chambre et une insulte au gouverneur général. M. Laurier a été calme et modéré dans ses remarques, autant qu'il pouvait l'être dans les circonstances.

Quant à la Chambre des Communes, les honneurs de la journée reviennent de droit au premier ministre, et non à ses collègues retirés. L'on croit, cependant, que l'assistance de sir Charles Tupper, senior, est nécessaire pour empêcher la désagrégation du parti conservateur et lui assurer la victoire aux élections dont les événements actuels vont rapprocher la date. Sir Charles a déclaré lui-même qu'il est tout disposé à aider à son vieil ami tout comme avant la résignation des ministres.

Dans l'entrevue qu'ils ont eue tous deux on a jeté la base d'un arrangement, dit-on, et il y a tout lieu de croire maintenant que sir Charles sera appelé à former un ministère dont sir McKenzie ferait partie et qui resterait le leader du sénat. Sir Charles se présenterait dans son vieux comté de Cumberland et serait leader de la chambre des communes.

Nous croyons savoir aussi de bonne source que des ouvertures ont été faites à l'honorable M. Chapleau, pour l'engager à rentrer dans l'administration Tupper-Bowell.

Le lieutenant gouverneur aurait déclaré qu'il ne serait pas convenable de laisser Spencerwood à présent, mais qu'il serait des plus heureux d'entrer dans un tel ministère, après la présente session du parlement.

Dans le cas où le gouvernement serait défait dans ses tentatives pour régler la question des écoles, M. Chapleau se joindrait au cabinet battu et mènerait le parti à la victoire dans Québec aux élections générales.

ENTREVUE AVEC SIR CHARLES TUPPER

Ottawa, 8—Au cours d'une interview, sir Charles Tupper s'est exprimé comme suit au sujet de la situation politique, après avoir brièvement expliqué les raisons de son voyage au Canada :

"Un certain nombre de personnages très influents sont venus me voir pour discuter la situation avec moi, et ont exprimé cette opinion, que si un changement dans la direction du parti avait lieu, on constaterait que le parti libéral-conservateur représente toujours une très grande majorité de la population du Canada. Ils se sont, de plus, appliqués à me démontrer qu'il était très important qu'il y eut un gouvernement solide à la tête des affaires, et que ce gouvernement existerait si j'acceptais le poste de premier ministre. Je leur ai répondu qu'il m'était impossible de discuter cette question avec eux, attendu que j'étais ici pour m'entretenir avec le premier ministre, de questions relatives à ma mission en Angleterre, avant que je ne sois prié par sir Mackenzie lui-même de me prononcer sur la situation.

"Samedi dernier, mes déclarations ont été communiquées à Sir Mackenzie Bowell, et celui-ci m'a prié de me rendre auprès de lui. J'y fus et je passai avec le premier ministre une heure et demie ou deux heures à discuter toute la question. Je dois dire qu'il est faux que je me sois d'abord rendu auprès de sir Mackenzie pour lui parler du poste de premier ministre, et que la démission des sept ministres n'est pas, comme on l'a laissé entendre, le résultat de mon entretien avec sir Mackenzie. Alors que j'étais avec ce dernier, on lui apporta une lettre qu'il ouvrit et lut à haute voix. C'était l'avis de démission. Au cours de ma conversation je n'ai pas hésité à dire que je préférerais me retirer de la vie publique que de devenir le chef du parti libéral-conservateur. Mais nous croyions tous deux que le contrôle des affaires publiques par ce parti était nécessaire.

"Je ne crois pas devoir en dire davantage. Je ne suis pas un étranger pour les Canadiens qui, pendant mes quarante années de vie publique, ont eu le temps de me juger."

—Pouvez-vous dire si, au cours de votre conversation avec sir MacKenzie, vous avez reçu de celui-ci une promesse de coopération, dans le cas où vous deviendriez premier ministre ? a-t-on demandé à sir Charles Tupper.

—Tout ce que je puis dire c'est que notre conversation a été franche, confidentielle et amicale.

NOUVEAUX SENATEURS

Ottawa, 8—Le cabinet actuel a fait hier des nominations de sénateurs. La dernière vacance dans le sénat pour la province de Québec a été remplie par la nomination de M. G. B. Baker. Deux vacances pour Ontario ont été remplies par la nomination de l'hon. John Carling et de l'hon. J. C. Aikin, et la vacance pour le Nouveau-Brunswick, par la nomination de M. Michael Adams. Il ne reste donc plus que deux vacances au sénat, et il est probable qu'elles n'existeront plus dans quelques jours.

L'hon sénateur George Bernard Baker, est le fils de feu M. Wm Baker qui a représenté le comté de Missiquoi à l'assemblée du Bas-Canada depuis 1834 jusqu'à 1837. Il est né à Durham, Québec, le 29 janvier 1834, et a fait ses études à l'université du collège Bishop où il obtint ses degrés en 1855. Il épouza en 1860, Jane Percival, fille aînée du shérif Cowan, du district de Bedford. Il a été admis au barreau en 1860 et nommé conseil de la reine en 1876. Il a été membre du conseil exécutif et solliciteur général de la province de Québec depuis le 27 janvier 1876 jusqu'au 12 mars 1878, époque de la résignation du ministère. Il a représenté aux communes le comté de Missiquoi de 1870 à 1874 ; membre de l'assemblée législative en 1875, il a été défait aux élections de 1878. Réélu aux communes aux élections générales de 1878 et de 1882, défait en 1887, il a été réélu à la dernière élection générale. Il est candidat conservateur et demeure à Sweetsburg, P.Q.

L'hon. sénateur John Carling est le fils de Thomas Carling, de London, Ont., qui vint au Canada en 1818. Il naquit à Middlesex, Ont., en 1828. Il a été membre de la société d'affaires Carling and Co., de London, directeur des chemins de fer Great Western, London, Huron et Bruce, et London and Port Stanley. Il a représenté la ville de London à l'assemblée Canadienne, depuis 1857 jusqu'à la Confédération, et a été nommé percepteur général du Canada en 1862. Elu aux Communes en 1867 et à l'assemblée Législative d'Ontario, la même année, il fut ministre de l'agriculture et des travaux publics dans le gouvernement Sandfield-Macdonald, depuis 1867 jusqu'à la chute de ce gouvernement en 1871. Il a été assermenté membre du Conseil Privé et maître général des postes en 1882, et ministre de l'agriculture en 1885. Réélu aux Communes, pour la ville de London, en 1878, défait aux élections de 1891, appelé au sénat en avril de cette même année, il quitta cette dernière place en 1893 pour se faire élire aux Communes, pour la ville de London.

Le sénateur Michael Adams, est né de parents irlandais, en 1845, à Douglastown, N. B. Admis au barreau en 1868, nommé Conseil de la Reine en 1891, il devint membre de l'Assemblée Législative, au Nouveau-Brunswick, en 1870, et il garda cette position jusqu'en 1874, puis de 1878 à 1887. Il a été inspecteur général de 1878 à 1882. Il se présenta sans succès pour les Communes aux élections générales de 1889, et réussit à se faire élire aux dernières élections. Il a sa résidence à Newcastle, N. B.

Le sénateur James Cox Aikins, né dans le comté de Peel, Ont., en 1823, fit ses études à l'Université Victoria, à Cobourg. Député de Peel en 1854, il fut défait en 1861. Il fut membre du Conseil Législatif du Canada depuis 1862, jusqu'à la confédération. Appelé au sénat en 1867, assermenté membre du Conseil Privé en 1869, il fut secrétaire d'Etat pour le Canada depuis 1869 jusqu'à 1873, puis de nouveau en 1878, et ministre du revenu des terres en 1882. C'est à cette époque qu'il sortit du sénat pour devenir lieutenant gouverneur du Manitoba, position qu'il occupa jusqu'au 1er juillet 1888. Il réside à Toronto.

LA SCENE EN CHAMBRE

Ottawa, 8 — On se rappellera longtemps de la scène qui a eu lieu à la chambre, après que le "speaker" eut quitté son fauteuil.

Le premier ministre, qui était debout à l'entrée de la salle, est entré du côté de l'opposition. Aussitôt M. Laurier alla à sa rencontre et lui serra la main. Sir McKenzie fut immédiatement entouré par les principaux membres de l'opposition, à l'exception de sir Richard Cartwright. Lentement, le premier ministre se dirigea vers le siège où était sir Hector Langevin, avec qui il causa pendant quelques instants. M. Dalton McCarthy alla le trouver et, chaleureusement, le félicita.

De l'autre côté de la chambre, la scène était également intéressante.

Un grand nombre de conservateurs étaient rassemblés autour de M. Foster. Près du Dr Montague, se trouvaient plusieurs membres d'Ontario.

Sir Charles Hibbert Tupper, qui était demeuré debout en face de son siège, s'élança audevant de Rufus Pope, M. P., près de M. Foster, et fit un accueil chaleureux au député de Compton.

M. Haggart, qui était entré avec son paletot sous le bras et son chapeau à la main, alla à son siège et l'on n'a remarqué personne qui fut allé lui parler. D'un autre côté, sir McKenzie Bowell, qui était allé causer avec Dalton McCarthy, du côté des libéraux, traversa, puis se rendit à son siège. Il fut immédiatement entouré par une foule de députés conservateurs, anxieux de lui serrer la main. Sir Donald Smith, engagé en conversation avec M. Foster, s'avança rapidement vers sir McKenzie, et causa longtemps avec lui. Le premier ministre n'a pas causé avec un seul des ministres démissionnaires, qui sortirent par une porte et lui par une autre.

Il n'y a pas à essayer de dissimuler que tous les sentiments sont sympathiques pour le premier ministre, de chaque côté de la chambre. Ce qui a été le plus remarquable, c'est la froide réception qu'a eue chaque ministre dissident à l'exception de M. Foster, même de la part des membres d'Ontario, qui, à la dernière session, étaient le plus opposés à sir McKenzie Bowell sur la question des écoles.

Le dernier des candidats nouvellement élus, a été introduit en chambre hier après-midi. C'était presque comique, que de voir le silence solennel qui régnait dans la salle, quand M. Stubbs fit son entrée, escorté de M. McCarthy et du colonel O'Brien. Cela faisait un si grand contraste avec la réception que reçut M. McShane, escorté par M. Laurier et M. Devlin, par les libéraux, et M. Powell, escorté par l'honorable John Costigan et M. Foster, par les conservateurs. Cela doit être attribué, à ce que deux membres qui composent le troisième parti, escortaient leur partisan et qu'il n'en restait plus pour applaudir.

Il était facile de constater le douloureux effet qu'a produit la lecture de l'exposé de M. Foster, sur le premier ministre. Il était visible aussi que c'était pour la première fois qu'il en apprenait le contenu.

Les phrases de la conclusion, traitant de l'inhabilité du premier ministre pour conduire la barque parlementaire, a fait monter le rouge à la figure du vieillard, et immédiatement après, cette rougeur fit place à une pâleur cadévérique. Le premier quitta la galerie où il se trouvait et regagna la chambre, pour entendre le commencement du discours de sir Richard Cartwright. Il paraissait en proie à une vive indignation. M. Laurier lui donna la main. Sir Mackenzie Bowell faisait des efforts pour paraître joyeux, mais il était évident que le coup de M. Foster avait frappé profondément et qu'il lui était impossible de cacher son indignation.

Quand il quitta la chambre, avec M. Daly, sir Adolphe Caron alla reconduire le premier ministre dans son bureau, près du sénat. Sir Mackenzie demeura dans son bureau jusqu'à 5 heures, et reçut un grand nombre de députés conservateurs et de sénateurs. Un fait remarquable c'est que parmi ceux qui sont allés voir le premier ministre après l'ajournement de la chambre, se trouvaient un grand nombre de membres ultra-protestants d'Ontario, précisément ceux qui ont été le plus en guerre contre le premier ministre sur les écoles du Manitoba.

Lady Aberdeen a montré tout l'intérêt qu'elle prenait à la crise en assistant à la séance de la chambre hier après-midi et à celle du sénat le soir. Les galeries de la chambre des communes étaient bondées de monde. La galerie des sénateurs contenait un grand nombre de ceux-ci ; on y remarquait sir Mackenzie Bowell et M. Angers. Tous deux arrivés trop tard ont dû se tenir debout en arrière. Sir Mackenzie Bowell est descendu peu de temps après et est allé se placer derrière lord Aberdeen, dans la salle. Le bruit courait, hier soir, que sir Charles Tupper était appelé à former un ministère, le poste de haut-commissaire à Londres serait offert à l'hon. M. Ives. On dit aussi que sir Ch. Hibbert Tupper accepterait les fonctions de solliciteur-général dans le ministère de son père, sans siège dans le cabinet.

Il n'y a pas eu de caucus conservateur hier matin, et on n'a pu savoir hier soir si on en avait convoqué un pour aujourd'hui ou pour demain.

Un grand nombre de conservateurs sont d'avis que convoquer un caucus maintenant serait élargir la brèche qui existe malheureusement entre certains membres du parti. Mais, si le caucus est remis jusqu'après l'ajournement proposé dans deux semaines, on pourra arriver à une entente pendant ce temps.

OPINIONS DIVERSES

La "Gazette" de Montréal fait appel au dévouement de sir Mackenzie Bowell et l'engage à céder sa place à sir Charles Tupper, afin de sauver du naufrage le parti conservateur.

—Le "Herald" dit que les chefs conservateurs ne savent plus ce qu'ils font. Il dit que la reconstruction du cabinet n'empêchera pas M. Laurier d'arriver.

—Un journal français du matin dit ce qui suit :

"En déclarant qu'ils ont voulu, en disparaissant du cabinet, favoriser la formation d'un ministère où entreraient les hommes les plus forts du parti, les sept ministres démissionnaires ne se décernent pas un gros certificat de capacité ni de confiance en eux-mêmes.

"On sent qu'il n'y a là qu'un motif cachant de toutes autres dispositions, et ce motif décevant est mal présenté."

Le correspondant de l'"Evénement" à Ottawa, M. L. Z. Joncas, député, télégraphiait hier ce qui suit :

"La raison principale donnée par les ministres démissionnaires pour sortir du cabinet, c'est que le premier ministre se présente devant les chambres avec un cabinet incomplet. On laisse aussi entendre que M. Bowell n'a pas le prestige et l'énergie nécessaires pour gouverner. Mais toutes ces raisons sont des prétextes. Le programme politique énoncé au mois de juillet dernier, au sujet de la question des Ecoles, est la raison qui a motivé leur désertion dans un moment aussi mal choisi.

" Ils veulent que M. Bowell s'en aille, et son programme avec lui au plus tôt. Ce n'est pas tant à M. Bowell qu'ils en veulent qu'à son programme sur la question des écoles. Ils seraient encore prêts à servir sous M. Bowell si ce dernier voulait dissoudre les chambres avant de proposer sa loi réparatrice. Voilà toute la situation !

" M. Bowell se conduit admirablement et vous ne pouvez trop le dire. Il est prêt à céder sa place comme premier ministre et à recommander comme son successeur le nom d'un homme qui s'engagera à remplir les engagements qu'il a pris, mais les ministres dissidents ne veulent pas de cela.

" Sir Charles Tupper, senior, ne veut pas s'engager à soumettre une loi réparatrice, parce qu'il ne veut pas s'engager. M. Bowell refuse de s'en aller et de le recommander comme son successeur. Il préfère tomber en défendant une politique à laquelle il est lié.

" Les députés conservateurs de la province de Québec se sont réunis ce matin, et ils ont unanimement décidé de soutenir M. Bowell."

Le "Temps," d'Ottawa, publie tous les bruits qui circulent et il met en tête de tous ses potins, les titres suivants:

"Le gouvernement est tombé ! Sir M. Bowell a envoyé sa démission au gouverneur cette après-midi. L'honorable M. Laurier sera appelé. — Il formera probablement un gouvernement de coalition. — M. Prior élu à Victoria. — l'honorable M. Chapleau en route pour Ottawa. — Les $25,000 du chemin de ceinture."

DEPART DE M. SEARGEANT

M. L. J. Seargeant compte partir pour l'Angleterre vers la fin de ce mois. Il s'embarquera à New-York sur le Campania, le premier février.

Il se peut, cependant, que les affaires le retiennent ici plus longtemps.

LE NUMERO 3134

Shortis porte au pénitencier de St Vincent de Paul, le No 3134.

—Sirop de Goudron-Laviolette ; guérit Rhumes et Bronchites. 25 doses, 25 cents. 55—3

DANS LE QUARTIER ST-JEAN-BAPTISTE

La candidature de M. Ouimet

Elle est acclamée par les citoyens

Les citoyens du quartier St-Jean-Baptiste, favorables à la candidature de M. Léandre Ouimet, fils se sont réunis, en grand nombre ,hier soir, dans la salle Barry, pour procéder à la formation des comités d'élection et d'organisation.

Tout ce que le populeux quartier St-Jean-Baptiste compte d'hommes d'affaires, industriels, commerçants, etc., se sont rangés autour de la candidature de M. Ouimet. Les commis-marchands, les ouvriers, par la bouche de leurs représentants autorisés se sont engagés hier soir à supporter M. Ouimet et à assurer son élection.

A huit heures donc, aux acclamations de la foule, M. Hilaire Hurteau ex-M. P. fut appelé à la présidence et les comités suivants furent formés.

Comité d'élection : Président, Edouard Roy, 1er vice-président, David Ménard ; 2e vice-président, Joseph Paré ; secrétaires conjoints, N. Lachance et J. Villeneuve ; trésoriers conjoints, Damien Lalonde et James Driscoll.

Comité d'organisation : Présidents conjoints, Odilon Vanier et Edouard Latreille ; secrétaire, Joseph Pagé, et pouvoir fut accordé à ces trois dignitaires de s'adjoindre d'autres membres.

Les comités formés, M. Léandre Ouimet, au milieu des applaudissements, dénonça la conduite de son adversaire au conseil de ville et exposa le programme qu'il entend suivre, s'il est élu : trois mots résument ce programme, acceptable par tous les citoyens : honnêteté, économie, progrès.

D'autres discours ont été aussi prononcés par MM. Lamarche, ex-échevin, Dagenais, ex-échevin, J. G. Boissonnault, avocat, M. J. C. Larivière, avocat, I. W. Poitras, avocat, R. Ouimet, président du club ouvrier, Eugène Fournier, président des commis-marchands, N. Lachance, M. Campeau, etc., etc.

Nous avons rarement vu une candidature s'annoncer avec plus de chances de succès que la candidature de M. Ouimet, dans le quartier St-Jean-Baptiste. Et l'assemblée nombreuse, enthousiaste d'hier soir annonce que le vide complet se fait autour de M. Pierre Leclerc, qui, tous les jours, se voit abandonner de ses meilleurs partisans; ceux-ci se rallient autour de M. Ouimet pour le triomphe de la bonne cause.

BOARD OF TRADE

Candidats pour les prochaines élections

La délivrance des lettres

Les candidats suivants seront présentés aux prochaines élections des officiers du Board of Trade, le 28 du mois courant : J. A. Cantlie, pour la présidence; John Torrance, pour la première vice-présidence; John McKergow, pour la seconde vice-présidence; Charles Smith, pour la trésorerie; James Crathern, pour faire partie du conseil.

A l'assemblée d'hier, le secrétaire a donné lecture d'une lettre du consul japonais à Vancouver, remerciant le conseil d'avoir distribué ses échantillons parmi ses membres.

Le secrétaire du département des travaux publics répond au conseil au sujet de sa demande pour établir un port à la baie des Petits ...étis, dans le bas du St Laurent. Le secrétaire informe le conseil que le gouvernement a donné des instructions pour que, l'été prochain, examen de cet endroit soit fait pour établir approximativement le coût des travaux.

On prend ensuite connaissance d'une lettre de l'inspecteur en chef du bureau de poste de Toronto, où celui-ci promet de remédier sans délai aux plaintes portées contre le service des malles de l'ouest. Il va réduire les délais et ordonner à ses gens de se montrer plus soigneux. Le conseil du Board semble des plus satisfaits de ces promesses.

Le président annonce ensuite qu'il a rencontré sir Charles Tupper à Ottawa et que le haut commissaire canadien se fera un plaisir de venir faire une conférence au Board of Trade. La date n'a pas pu être fixée mais on compte sur sir Charles pour cette semaine.

On a commenté la récente décision taxant d'illégalité le fait d'envoyer des lettres par des messagers, au lieu de se servir de la poste. Cette nouvelle coutume a été nécessitée depuis que le gouvernement a augmenté le taux de l'affranchissement des lettres. Il est plus économique pour les gens qui font de grosses affaires d'en agir ainsi.

On a décidé à ce propos de s'en rapporter au maître général des postes, qui établira si oui ou non le transport des lettres autrement que par la poste est illégal.

On a décidé d'inviter M. C. M. Hays, le nouveau gérant du Grand Tronc, à venir rendre une visite au Board of Trade.

Après quelques affaires de routine, MM. John Fairbairn et H. W. Raphael ont été nommés auditeurs pour l'examen des comptes de l'année dernière.

DANS LA PROVINCE

Cas de maladies contagieuses

Voici, d'après les rapports reçus jusqu'ici, au bureau provincial d'hygiène, quels ont été les cas de maladies contagieuses pendant le mois de décembre:

Louiseville, 70 cas de fièvre typhoïde dûs à la mauvaise qualité de l'eau.

Voici les rapports par comté :

Argenteuil, fièvre typhoïde 20; Arthabaska, fièvre typhoïde, 4; Beauharnois, fièvre typhoïde, 1; Châteauguay, diphtérie, 2 ; Compton, fièvre typhoïde, 2 ; Dorchester, fièvre scarlatine, 2 ; Drummond, fièvre typhoïde, 2, coqueluche, 15 ; Hochelaga, diphtérie, 15, fièvre scarlatine, 3, fièvre typhoïde, 4; Iberville, diphtérie, 7; Joliette, diphtérie, 7; Laval, diphtérie, 1, fièvre typhoïde, 1; Lévis, fièvre scarlatine, 1; L'Islet, fièvre scarlatine, 4; Missisquoi, diphtérie, 3, fièvre scarlatine, 2; Montcalm, fièvre typhoïde, 1; Montmorency, diphtérie, 2, fièvre typhoïde, 2; Nicolet, diphtérie, 1, fièvre scarlatine, ; Ottawa, fièvre typhoïde, 3, coqueluche, 12; Pontiac, fièvre scarlatine, 1 ; Rimouski, diphtérie, 1; Richmond, fièvre scarlatine, 3, fièvre typhoïde, 1 ; Shefford, diphtérie, 6, fièvre typhoïde, 2; Stanstead, fièvre scarlatine, 1; Terrebonne, diphtérie, 5; Vaudreuil, diphtérie, 1 ; Yamaska, fièvre typhoïde, 2.

A STE-BRIGIDE

Une soirée remarquable

Un éloquent discours du lieutenant-gouverneur

Mgr Fabre adresse aussi la parole

L'Eglise et l'Etat ,suivant la parole du lieutenant gouverneur Chapleau, se donnaient hier soir la main pour rehausser l'éclat d'une démonstration toute patriotique : celle de l'inauguration de l'école de Ste Brigide.

Rarement, il est donné de voir une soirée mieux organisée et plus artistement rendue, que celle que les paroissiens de Ste Brigide donnaient hier en l'honneur de leur dévoué curé, M. l'abbé Lonergan, dont le zèle infatigable a doté la paroisse d'une magnifique église et d'une école, désormais l'une des plus importantes de la ville.

La salle était comble et ce n'est pas surprenant, car la population du faubourg Québec n'hésite pas lorsqu'il s'agit de témoigner sa reconnaissance à son pasteur, qu'elle considère avec raison comme son père.

Parmi les principaux personnages qui assistaient à cette belle démonstration, on peut citer : Sa Grandeur Mgr l'archevêque Fabre, M. le curé Lonergan, Son Excellence le lieutenant gouverneur Chaple

LA PRESSE

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
T. BERTHIAUME,
PROPRIÉTAIRE.
Nos 71 et 71A RUE SAINT-JACQUES
MONTRÉAL.

Abonnement:

Edition quotidienne - - { $3.00 par année. $2.00 pour 8 mois. $1.00 pour 4 mois.
Edition hebdomadaire { $1.00 par année. 50 cts pour 6 mois.

Payable d'avance.

LA PRESSE,
Boîte 1178, B.P. *Montréal, Canada.*

CIRCULATION DE LA PRESSE

POUR LA SEMAINE FINISSANT LE 4 JANVIER 1896.

Lundi	*51,593*
Mardi	*51,647*
Mercredi	*Fête*
Jeudi	*51,502*
Vendredi	*51,553*
Samedi	*58,025*
Total	*264,320*

Circulation Moyenne par Jour

Semaine finissant le

4 JANVIER 1896

52,864

MONTREAL, 8 JANVIER 1896

ENCORE UN !

Depuis que le code criminel Thompson a édicté des lois assez sévères contre les combines on les voit se multiplier avec une rapidité plus qu'inquiétante.

Dernièrement, c'était la fabrication des cigarettes accaparée, monopolisée par un syndicat américain ; aujourd'hui ce sont les fabricants de cuir à semelle qui s'essaient au même jeu.

Pour nuisible et ruineux que puisse être le combine des cigarettes il est absolument sans importance comparé à celui du cuir à semelle.

Dans ce cas ce ne sont pas seulement les intérêts des tanneurs et des fabricants qui sont en jeu ; ce sont les ressources, les bénéfices des agriculteurs qui sont menacés.

On a vu, l'an dernier, les résultats désastreux qu'avait causés aux Etats-Unis le combine gigantesque de la vente de la viande ; les prix ont haussé, les éleveurs se sont découragés et ont laissé leurs ranches et, un beau jour, ont s'est trouvé en face d'une disette de viande et de peaux. Le peuple a largement payé les profits que cette spéculation a donnés à ceux qui l'ont faite.

Le combine du cuir à semelle peut avoir les mêmes résultats. Si on laisse les combinés libres de mettre leur projet à exécution, ils ne s'en tiendront pas à cette première expérience. Le succès appelle le succès surtout lorsque ce succès, pour criminel qu'il soit, est assuré de l'impunité.

Aujourd'hui, c'est le cuir à semelle qui est combiné, demain ce sera un autre cuir, une autre peau et, petit à petit, les dépouilles entières de nos animaux, leur transformation, leur vente et leur exportation seront accaparées par une poignée de capitalistes qui seront les maîtres du marché et l'exploitement à leur seul profit et au détriment de la masse.

On verra alors se produire ce qui s'est produit aux Etats-Unis pour la viande. Le syndicat achètera les peaux à des prix ruineux pour les cultivateurs et les vendra à des prix également ruineux pour les fabricants.

Les agriculteurs souffriront, les fabricants de chaussures, payant leur cuir plus cher, augmenteront leurs prix de vente, les consommateurs—et il s'en fait une consommation de chaussures dans les grandes familles canadiennes !—les consommateurs seront rançonnés, pour qu'une douzaine de tanneurs puissent rapidement s'enrichir.

Si les combines n'étaient pas des associations criminelles on pourrait s'arrêter à discuter le plan des plus roués adopté par ce dernier venu qui essaie de justifier son existence à l'aide d'arguments d'une naïveté remarquable.

Mais nous ne le discuterons pas, justement parce qu'il relève des tribunaux et non de la presse et nous nous contenterons d'espérer que les fabricants de chaussures donneront une leçon à ces tanneurs combinés en attendant que la loi qui dort, quand il s'agit d'arrêter de semblables infractions au code, veuille bien se réveiller et remplir ses fonctions.

PARLEMENT FEDERAL

La crise devant la chambre

Les explications de Sir A. P. Caron, leader, pro tempore

Déclaration de M. Foster au nom des démissionnaires

Pas de divergence d'opinion avec le premier ministre

Discours de l'hon. M. Laurier et de Sir Richard Cartwright

(De notre correspondant spécial)

L'orateur prend le fauteuil à 3 heures.

M. William Stubbs, député de Cardwell, est présenté par MM. McCarthy et O'Brien.

L'honorable James McShane est présenté par l'honorable M. Laurier et M. C. R. Devlin, député d'Ottawa.

M. Henry A. Powell, député de Westmoreland, N. B., est présenté par les honorables MM. Foster et Costigan.

M. Casey présente un bill pour assurer une meilleure protection des employés et des voyageurs sur les chemins de fer.

En présentant son projet de loi, il dit ce qui suit : C'est à peu près le même bill que j'ai présenté durant la dernière session et qui n'a pu arriver jusqu'à la deuxième lecture. J'espère que s'il y a une session, cette année, la chambre étudiera soigneusement mon projet de loi.

Le bill est lu une première fois.

M. Casey présente un autre bill concernant le drainage des propriétés des compagnies de chemins de fer.

L'ordre du jour étant appelé, sir Adolphe Caron se lève pour faire la déclaration suivante :

LA RESIGNATION DES SEPT MINISTRES

Sir Adolphe Caron. — M. l'orateur,—Avant que les ordres du jour ne soient appelés, j'ai une importante déclaration à faire à cette chambre. Depuis l'ouverture du parlement, sept membres du cabinet ont donné leur démission au premier ministre qui a soumis cette démission au gouverneur général. Celui-ci a accepté la résignation des sept démissionnaires, qui sont : l'honorable George E. Foster, ministre des finances ; l'honorable John Haggart, ministre des chemins de fer et canaux ; sir Charles Hibbert Tupper, ministre de la justice ; l'honorable William Bullock Ives, ministre du commerce ; l'honorable Arthur R. Dickey, ministre de la milice et de la défense ; l'honorable Walter H. Montague, ministre de l'agriculture ; l'honorable John F. Wood, contrôleur des douanes.

A la prochaine séance, j'espère être en position de dire définitivement l'action que le gouvernement aura prise ou entendra prendre dans les circonstances. Considérant la gravité de la situation, je dois demander à cette chambre de s'ajourner pour dix jours, et je propose en conséquence que quand cette chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à mardi, le 21 courant. Sans doute, je sais que sans avis, je ne puis proposer l'ajournement que de jour en jour ; mais j'espère que l'on donnera ce délai au gouvernement pour considérer la gravité de la situation.

M. Laurier se lève aux applaudissements de ses partisans et dit :

DISCOURS DE M. LAURIER

Je crois sincèrement que mon honorable ami qui agit aujourd'hui comme leader de cette chambre, ne sera pas surpris si je lui dis qu'il ne me sera pas possible d'accepter la proposition qu'il vient de faire. Je ne puis consentir qu'à un ajournement de jour en jour, comme c'est la règle ordinaire. Je comprends parfaitement que le gouvernement est dans une très difficile position et qu'il a droit, je dois dire, à quelque commisération de notre part, et je ne suis pas pour lui refuser cette commisération en aucune manière. Mais, d'un autre côté, nous devons avoir quelque chose comme le régime parlementaire en ce pays, et il est temps que nous mettions fin à la farce, à la moquerie et au travestissement que l'on fait ici depuis quelque temps sous le nom du régime parlementaire. Je ne suis nullement surpris d'apprendre que des ministres ont résigné. Je dois dire que je m'attendais à cela depuis que nous avons vu d'autres membres du cabinet donner leur démission le 8 juillet dernier. Je prévoyais alors que le jour viendrait où un autre clan du cabinet ferait la même chose que le clan qui a résigné en juillet. Sur ce point, je n'ai rien d'autre chose à dire que ceci : Sir Adolphe Caron nous a déclaré que sept des membres du cabinet avaient résigné. M. l'Orateur, l'honorable Monsieur, aurait dû nous dire en même temps quelle est la cause qui a amené leur résignation. Pas un mot, pas une syllabe d'information ne nous a été donné sur cette importante question. Nous savions, avant que sir Adolphe ait parlé, que des ministres avaient résigné, car le fait a été annoncé dans tout le pays. Mais nous étions dans les ténèbres, et nous sommes encore dans les ténèbres quant aux causes de cet important et extraordinaire événement. Quelles sont ces causes ? Je dois présumer que quelque chose de très extraordinaire a dû se produire pour induire sept des ministres à abandonner leur portefeuille. Je ne puis croire que ces messieurs ont résigné pour des causes qui existaient avant l'ouverture de ce Parlement, le deux courant. Supposer pareille chose serait supposer que ces messieurs ont agi non-seulement de la façon la plus imparlementaire, mais de la manière la plus traîtresse à l'égard du premier ministre et de la façon la plus condamnable à l'égard du représentant de la Couronne.

Quelle est la position dans laquelle nous nous trouvons ? La voici dans toute sa nudité : Le 8 juillet dernier, quand le cabinet tâtonnait et ne pouvait savoir s'il présenterait ou ne présenterait pas une loi réparatrice, conformement à l'ordre en conseil du 21 mars dernier, les ministres vinrent déclarer en chambre qu'ils voulaient entamer de nouvelles négociations avec le gouvernement de Manitoba, et que dans le cas où Manitoba refuserait de rendre justice à la minorité, alors ils convoqueraient le parlement pour le 2 janvier au plus tard, dans le but de présenter et de faire adopter une loi remédiatrice.

Le Parlement fut convoqué et se réunit le 2 courant. Le cabinet tout entier a mis dans la bouche du gouverneur-général une déclaration de la politique que le gouvernement avait l'intention de faire adopter durant la présente session. Les ministres, unanimement, ont consenti à cette déclaration de Son Excellence. Tous étaient par conséquent liés à soutenir cette politique. Devons-nous maintenant supposer qu'après que tout le gouvernement s'est engagé à soutenir cette politique, les résignataires ont abandonné leur poste pour des causes existant avant que leur politique eut été énoncée par le représentant de la couronne ?

Sans doute, la presse ministérielle nous dit qu'aucun événement extraordinaire n'est survenu depuis l'ouverture du parlement, mais elle nous dit aussi que les ministres ont résigné pour des raisons existant avant la convocation du parlement.

Encore une fois, je dois supposer que quelque chose d'extraordinaire est survenu depuis l'ouverture de la présente session. Il est vrai que la presse ministérielle nous parle d'un événement qui en lui-même n'affecte pas tout le cabinet, mais simplement deux de ses membres. Il est vrai qu'on a dit, dans les journaux, qu'un des ministres a été accusé par un de ses collègues de l'avoir, sous le couvert de l'anonyme, diffamé, auprès de Son Excellence le gouverneur-général, bien que tous deux siégeaient à la même table dans le conseil. Eh ! bien, cet événement, quelqu'extraordinaire qu'il puisse être, n'est pas d'une importance si grande qu'il puisse provoquer une crise comme celle-ci.

Quelle est la véritable raison de tout cela, je le demande ? On nous dit, dans les journaux, que le parti conservateur est mécontent de la direction que lui donne sir Mackenzie Bowell. Quant à cela, je n'ai rien à dire. C'est une chicane de famille, à laquelle je n'ai rien à voir. C'est aux conservateurs à régler cette querelle. Si ce sont là les raisons de la présente crise, je ne vois pas pourquoi nous ajournerions et pourquoi nous ne discuterions pas le discours du trône, puisque nous sommes réunis spécialement pour cela aujourd'hui.

Le parlement a été convoqué pour un but spécial ; mais ce qui se passe aujourd'hui me fait craindre qu'on veut encore avoir recours à quelque expédient pour sauver le gouvernement de l'obligation dans laquelle il est de remplir ses promesses et ses engagements.

L'Orateur, voyant que la motion de sir Adolphe Caron ne rencontrait pas l'unanimité de la Chambre, à cause du défaut d'avis, la déclara hors d'ordre.

Sir Adolphe Caron propose alors que la Chambre s'ajourne à demain, et il donne avis qu'après demain il proposera un ajournement de dix jours.

L'hon. M. Foster, avant que la motion d'ajournement ne soit mise aux voix, se lève et lit la déclaration suivante :

" Je ne discuterai pas aujourd'hui la question à laquelle je vais faire allusion. Je veux tout simplement fournir quelques renseignements à la Chambre, en ce qui concerne ma position et celle de nos collègues qui sont partis du cabinet. Voici en peu de mots pourquoi nous avons abandonné nos postes :

DECLARATION DE M. FOSTER

Je dois dire, en premier lieu, qu'il n'y a pas de désaccord entre le premier-ministre et nous sur aucune question politique, commerciale ou constitutionnelle, ni sur aucune matière qui ait été décidée par le gouvernement depuis que sir Mackenzie Bowell a pris les rênes de l'administration. Je dois aussi dire que nous croyons encore franchement en la politique et les principes du parti libéral-conservateur. Cette politique et ces principes, nous continuerons à les défendre comme nous l'avons fait dans le passé. Nous n'avons nullement perdu confiance dans la solidité et la fermeté du parti libéral-conservateur dans tout le Canada. (Rires ironiques du côté de l'opposition.) Nous croyons que sa politique a encore l'appui de la majorité de l'électorat, parce que cette majorité la considère essentielle à la prospérité du pays. Nous croyons que sous la direction d'un chef habile, cette politique sortira triomphante des prochaines élections. (Applaudissements ministériels.) Bien que nous ayons eu beaucoup de répugnance à entrer dans le cabinet de sir Mackenzie Bowell après la mort de sir John Thompson, nous nous sommes unis et nous avons fait notre possible pour rendre ce ministère fort et efficace. Nous avons vu avec regret nos efforts résulter en un succès beaucoup moins grand que celui que nous espérions.

Nous sommes d'opinion que le parti libéral - conservateur doit être représenté par le plus fort gouvernement possible. Nous croyons que jamais la nécessité n'a été plus impérieuse de former sans délai ce cabinet. Nous avons dit ces choses à maintes et maintes reprises au premier ministre, et le résultat de tous nos efforts, c'est que nous sommes en présence du parlement avec un cabinet incomplet et sans l'assurance satisfaisante de la part du premier ministre qu'il pourra le compléter.

Dans ces circonstances, nous avons cru de notre devoir de nous retirer, et, de cette façon, frayer le chemin, si c'est possible, à la formation d'un gouvernement dont le chef et ses collègues pourront rencontrer la confiance de la majorité du parti libéral - conservateur, et capable de démontrer au pays qu'il est uni, fort et efficace. Nous déclarons que notre attitude n'a été dictée par aucune animosité ni ambition personnelles, mais par un désir sincère de sauvegarder les intérêts de notre parti et du pays.

Sir Richard Cartwright se lève après M. Foster et dit :

DISCOURS DE SIR RICHARD CARTWRIGHT

Depuis 30 ans que je siège en cette chambre ou dans le parlement de l'ancien Canada, je n'ai jamais entendu de déclaration aussi extraordinaire que celle que vient de faire l'ex-leader de cette chambre.

J'ai quelqu'expérience parlementaire; j'ai déjà vu des crises se dérouler sous mes yeux; mais je n'ai jamais vu rien qui puisse être comparé à l'état de choses actuel. Je défie l'ex-ministre des finances de trouver dans l'histoire politique de tous les pays du monde un cas semblable à celui de sept ministres démissionnant après avoir mis dans le discours du trône l'énoncé d'une politique que l'on voulait faire adopter par le parlement.

Les ministres qui ont résigné ont infligé une insulte directe à la chambre et au représentant de la couronne. Il n'y a pas de précédent dans l'histoire du Royaume-Uni semblable à la conduite de ceux qui ont si extraordinairement mis le premier ministre dans l'humiliante position où il se trouve aujourd'hui.

Sir Cartwright accuse ensuite les ministres démissionnaires d'avoir voulu tromper l'électorat du pays durant les élections partielles, en affirmant faussement que tout le cabinet était d'accord sur la question des écoles, quand, en fait, ils étaient à couteau tiré. Il termine en disant que sir McKenzie Bowell a paru, dans toute cette affaire, agir avec droiture et en honnête homme.

La chambre s'ajourne ensuite à demain à l'unanimité. Il était 4 heures.

—Sirop de Goudron-Laviolette ; guérit Rhumes et Bronchites. 25 doses, 25 cents. 55—3

P. N. BRETON

Vient de combler une lacune en publiant une édition populaire illustrée de son Livre des Monnaies, au prix de 25 centins, indiquant les prix réels qu'il paie pour les sous. Adressez à P. N. Breton et Cie, 9 rue Labelle, Montréal. 48—11

Les premières représentations.

On vient d'applaudir à tout rompre la pièce d'un auteur célèbre.

—Sh bien, dit un de ses amis au décadent de La Grinche, bien connu pour sa jalousie féroce contre le dit auteur, cela a autrement réussi que vôtre pièce symbolique !

Le décadent regarde avec mépris son interlocuteur et s'éloigne majestususement en laissant tomber ces paroles :

—J'aurais eu autant de succès si j'avais eu ce public-là !

—Sirop de Goudron-Laviolette ; guérit Rhumes et Bronchites. 25 doses, 25 cents. 55—3

Jamais la Mode n'aura été si jolie pour les Chapeaux. De jolies toques garnies de Fourrures et Manchons en Velours et Fourrures assortis aux chapeaux. C'est là le côté ultra chic du jour. Les dames qui ont besoin de ces articles feront bien d'aller chez

MME H. POITRAS,
1869 Rue Notre-Dame.
43—n

LA SOCIETE DES ARTS DU CANADA

1666 Rue Notre-Dame, Montréal

Tirages tous les mercredis. Lots valant depuis $4 à $5,000, 25 cents le billet. Lots valant depuis $2 à $2,000, 10 cents le billet. 204—s

—Sirop de Goudron-Laviolette ; guérit Rhumes et Bronchites. 25 doses, 25 cents. 55—3

A. S. Brosseau, L. D. S.

Chirurgien-dentiste, 7 rue Saint-Laurent. Extraction des dents sansdouleur. Dents posees sans palais. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux. 131—jno

SOUMISSIONS!

Des soumissions pour la construction d'une église, d'une sacristie et d'un presbytère, dans la paroisse de l'Annonciation de Marchand, comté Ottawa, Que, seront reçues chez les Révérends Pères du Nom de Jésus, jusqu'au 10 février prochain inclusivement. Les plans et devis sont déposés chez M. H. Chartier, à l'Annonciation, et chez M. O. Beauchamp, entrepreneur, à St Jérôme, comté Terrebonne. On ne s'engage à accepter aucune des soumissions. 54—4

ANNONCE DE

John Murphy & Cie

—DURANT NOTRE—

Grande Vente Annuelle

DU MOIS DE

JANVIER

NOUS OFFRONS DE

Grandes Réductions Sur toutes nos Marchandises

Département des Draps et des Tweeds

Grand choix et assortiment complet de Draps pour manteaux et costumes de Dames, les plus hautes nouveautés à prix réduits.
Tweeds Réversibles pour Collerettes.
Ulsters et Gilets, un grand choix de patrons à prix reduits.
Tweeds pour Habillements de messieurs et garçons.
Tweeds Canadiens,
Tweeds Anglais,
Tweeds Ecossais,
TOUS A PRIX REDUITS

Chales Chales Chales

Châles de toutes descriptions, dans toutes les qualités et dans tous les prix.
Châles de maison. Châles de voyage.
Châles doublés en plaid écossais et couleur unie, dans les prix depuis $4.00.
Châles en laine pesants, depuis $1.19.

Manteaux Manteaux

Tous nos Manteaux sont réduits sans exception, et nous avons le plus grand choix qu'aucune autre maison à Montréal.
Manteaux et Costumes faits sur commande.

John Murphy & Cie

2343 RUE STE-CATHERINE

Tél. 3833 Coin de la rue Metcalfe

Conditions : Un seul prix pour tous et argent comptant.

Tél. Bell 2450. Tél. des Marchands 937.

GEO. C. HUTTEMEYER

Entrepreneur et Imprimeur d'Annonces Officielles

— DE —

L'Exposition de l'Empire Britannique

Et de l'Exposition Internationale de toutes les nations.

Qui aura lieu à MONTREAL . .

Du 24 MAI au 12 OCTOBRE 1896

Ayant le contrat exclusif des privilèges d'annonces pour la dite exposition.

BUREAUX . . . .

457 RUE ST-PAUL,

MONTREAL. 52—4

SI VOUS....

Annoncez

.....Annoncez bien.....

Arthur Lamalice

Rédacteur d'Annonces, Circulaires, etc.

223 rue St-Jacques. Tel. 838

8,11

FAUSSES DENTS sans PALAIS

Couronnes en or et en porcelaine posées sur de vieilles racines. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux. Dents extraites sans douleur chez

J. G. A. GENDREAU, Dentiste
20 rue St-Laurent, Montréal.
Tél. Bell, 2818. 92—n

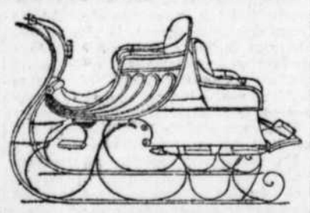

Bérard & Major

Manufacturiers de Voitures

1947 rue STE-CATHERINE

Grand assortiment de Sleighs nouveau genre tels que Coupé Sleigh, Rockaway, Casino, Spider, Victoria et Sleighs de Famille de tous genres. 31—n

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant à l'endos "Soumissions pour Ecole de Réforme d'Alexandria, Ontario," seront reçues à ce bureau jusqu'à Samedi, le 15 de Février 1896, pour les différents travaux requis pour la construction de l'école de réforme projetée à Alexandria, Ont. On peut voir les plans et devis au Département des Travaux Publics, à Ottawa, aux bureaux des commis des travaux publics aux bureaux de poste de Montréal et de Québec et au bureau de l'ingénieur en charge, M. H. A. Gray, Confederation Life Building, Toronto, le et après Mardi, le 28 de Janvier courant, et les soumissions ne seront pas prises en considération à moins d'être faites sur les blancs fournis et signés de la signature actuelle des soumissionnaires.

Un chèque de banque accepté, payable à l'ordre du Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent du montant de la soumission devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse le contrat ou manque d'accomplir les travaux du contrat, et il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le Département ne s'engage pas à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

E. F. E. ROY, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 6 Janvier 1896. 54—3

R.J.TOOKE

MONTREAL

Cette étiquette se trouve sur les chemises qui s'ajustent le mieux Vous pouvez vous les procurer aux quartiers généraux où vous trouverez le plus grand assortiment de la ville à votre choix, à des prix justes.

R. J. TOOKE,

1553 rue Ste Catherine Est,
et 177 Rue St Jacques.

47 TAPIS - COUSUS

De Différentes Grandeurs

A VENDRE, DURANT CE MOIS, à des prix tentatifs

Toutes les personnes qui meublent leur maison feront bien de venir faire leur choix, durant ce mois, avant l'inventaire,

—CHEZ—

THOMAS LIGGET, 1884 RUE NOTRE-DAME
Edifice Glenora

VENTE DE DÉMÉNAGEMENT--FOURRURES !

Nous désirons tout vendre ce que nous avons en fait de fourrures avant de déménager à notre nouveau et commode magasin, **No 233 Rue St-Jacques.** Afin de réussir, nous avons marqué nos fourrures à des prix réduits de 20 à 50 pour cent. C'est une occasion qui vous est offerte d'acheter de bonnes fourrures à beaucoup meilleur marché qu'au prix coûtant.

ROBERTSON & CO., 220 rue St-Jacques.
54—1

The.... **Railway** ....AND.... **Commercial Printing Company**

LES MARCHANDS DE CAMPAGNE PEUVENT ENVOYER LEURS COMMANDES PAR LA MALLE

Telephone 1656

TOUS LES ORDRES D'IMPRESSIONS REÇUS A "LA PRESSE" SONT EXECUTES A CET ETABLISSEMENT

CETTE MAISON FAIT UNE SPECIALITE DES OUVRAGES SUIVANTS :::::::

Entêtes de Compte.. Entêtes de Lettres..
Factums .. Circulaires .. Catalogues .....
Cartes d'Affaires .. Menus .. Programmes
Lettres de Faire Part .. Affiches .. Pamphlets
Livres .. Journaux Illustrés .. Ouvrages pour Chemins de Fer .. Cie de Navigation .. Etc.

SOUMISSION SUR DEMANDE

LE TOUT EXECUTE AVEC GOUT.. ET A DES PRIX TRES MODERES

Administration et Atelier.

42 Place Jacques-Cartier MONTREAL

Toutes les Mains Levées !

ET LES LUTINS CRIENT

— POUR LE —

SAVON GILT EDGE DE STRACHAN

L'ARRAPAHO ou Véritable Baume des Montagnes Vertes DE GEO. TUCKER

TOUTE MERE devrait en avoir une bouteille à la maison pour croup, rhumes, maux de gorge, tensantis, coliques, coupures, meurtrissures, crampes et douleur- sujets à survenir dans n'importe quelle famille, sans avis.

TOUS CEUX qui souffrent de rhumatisme sciatique, névralgie, mal de tête nerveux, diphtérie, toux, bronchite, asthme, choléra morbus, diarhee, infirmites ou maux au corps ou aux membres, roideur des jointures ou entorses, trouveront dans ce vieux remede sauvage du soulagement et une prompte guerison.

DES MILLIERS de personnes souffrantes ont immédiatement recours aux remedes indiens des Montagnes Vertes de George Tucker.

Vendu par tous les Pharmaciens et Epiciers. PRIX - - 25 cents

Agents - - LYMAN FILS & CIE
PHARMACIENS EN GROS
Fondée en 1800. MONTREAL
71—lmvsh

MANTEAUX DE CHEMINEE, GRILLES A GAZ, TUILES

Le plus grand établissement de Manteaux de Cheminée et de Foyers au Canada.
Nécessaires à gaz, Landiers, Gardefeu, etc., etc.
..... BAS PRIX .....
JOHN LONIGAN,
200-1-X 1828-1830 rue Notre-Dame.

N. LEVEILLE

MARCHAND-TAILLEUR
Employé pendant 13 ans à la maison L. C. DeTONNANCOUR, vient d'ouvrir un établissement au
No 138½ rue St-Laurent, Montréal
Grand assortiment de draps, cassimirs, tweeds de première qualité et de patrons les plus nouveaux. 23—lhs

Geo. W. Reed

783, 785 RUE CRAIG

Couvreur en tous genres, tel que Cuivre, Tôle galvanisée, Tôle noire peinturée, Ardoise, Papier feutre goudronné, Ciment Arcaneon, Gravier, Asphalte plastic.

CIMENT spécial pour remplacer avantageusement les briques à feu pour poêles et fournaises. 237—n

FAITES USAGE DE.... **TUTTI FRUTTI d'Adams....**

Après les repas. Refusez les imitations. Voyez les coupons de livre dans les enveloppes.

Vins d'Espagne

— DE —

Garcia, Perez & Hijos

Fournisseurs du roi d'Espagne

Xerès — Porto — Madère Malaga — Alicante, Etc.

En dépôt chez les principaux épiciers et chez

And. Brisset & Fils, Montréal
(M)

Seulement que 25 cts la Bouteille

LE QUEEN'S HAIR HELPER est une préparation qui rend aux cheveux leur beauté et leur couleur primitives, arrête la chute des cheveux, fait disparaître les dartres farineuses et fait aussi pousser les cheveux. Ce n'est pas une teinture. Les parties claires de la chevelure deviennent refuisantes. Elle est égale à n'importe quelle autre préparation de 50c ou $1. En vente chez tous les pharmaciens. 43—lno

ARGENT A PRETER

Creances achetees a 5 et 6 p.c.
L. BELANGER - - Notaire
55 RUE ST JACQUES et 216 RUE VISITATION 147-jas

ARGENT A PRETER

Sur première hypothèque à la ville et à la campagne au plus bas taux d'intérêt sans commission, en s'adressant directement à L. A. CADIEUX,
No 26 rue St-Jacques ou au No 46 rue Albina. 119—lno

Docteur René Hébert

354 RUE ST-DENIS

Consultation: 8 à 9 a.m., 1 à 3 p.m., 7 à 8 p.m.
Téléphone Bell 6281 264-n

T. DUBREUIL

Comptable et agent financier, Faillites, immeubles, assurance, collection, etc. Heures de bureau : 11 a.m. à 1 p.m., chambre 40, bâtisse de l'"Impérial". 10—n

R. DES RIVIERES

AVOCAT
Bâtisse de la Banque du Peuple. Chambre No 19
97 RUE ST-JACQUES
289-n Téléphone Bell 1654

GAGNIER & LEFEBVRE,

Successeurs de H. A. MILLER
peintres de maisons et d'enseignes, tapissiers et décorateurs, doreurs, vitriers, imitateurs, blanchisseurs, etc., No 1996 Rue Ste Catherine, Montréal. 98—n

Bureau et Atelier, Côte des Neiges MONTREAL

Propriétaire de Carrières de Granit Rouge, Rose et Gris

J. BRUNET

Manufacturier et Importateur de Monuments en Marbre et Granit

Ouvrages de bâtisses et de cimetières, etc., de toutes descriptions. En gros et détail. Estimations données sur application, Côte des Neiges, Montréal. Téléphone Bell 4068, (connection gratuite pour Montréal). 233—n

GRAND TRONC

CARNAVAL D'HIVER, QUEBEC, du 27 de Janvier au 1er de Février, 1896.

Des billets d'aller et retour de première classe seront émis au prix d'un **BILLET SIMPLE** De Kingston et les gares à l'Est du Canada. Billets bons pour aller du 25 au 30 de Janvier inclusivement ; bons pour revenir partant de Québec pas plus tard que le 3 de Février, 1896. Des gares à l'Ouest de Kingston, pour et y compris Toronto, aussi Orillia et les gares de la Division Midland à l'Est d'Orillia. Billets bons pour aller du 26 au 28 de Janvier inclusivement ; bons pour revenir partant de Québec pas plus tard que le 5 de Février, 1896.

Prix Spécial d'Excursion pour permettre aux membres des clubs et au public en général d'assister au bombardement du palais de glace, le 31 de Janvier au soir, des billets d'excursion seront émis de Montréal, Richmond et des gares intermédiaires pour Québec et retour à $3.00 ; bons pour aller le 29 de Janvier, et bons pour revenir partant de Québec pas plus tard que le 2 de Février, 1896.

Les agents des gares à l'Ouest et au Sud de Montréal, émettront des billets pour Québec et retour pour les trains correspondant à Montréal avec les trains express de Québec partant de Montréal le 29 de Janvier, à 7.40 a.m. et 10.30 p.m., à des prix fixés en ajoutant le prix d'un 1er retour ordinaire pour Montréal au prix d'excursion $3.00 de Montréal, pourvu qu'en agissant de la sorte on puisse faire un prix plus bas que les prix de billets simples pour le voyage aller et retour, et dans ce cas, les billets seront limités pour partir de Québec pas plus tard que le 1 de Février, 1896.

Pour billets, etc. s'adresser au bureau des billets de la ville, 143 rue St Jacques, et à la gare du Grand Tronc.

PACIFIQUE CANADIEN

CARNAVAL D'HIVER QUEBEC

Des billets, aller et retour, seront émis au prix D'UN BILLET SIMPLE

De première classe, bons pour aller du 25 au 30 Janvier inclusivement, et bons pour revenir partant de Québec pas plus tard que le 3 Février 1896.

$3.00 - Excursion Spéciale - $3.00

Des billets, aller et retour, seront émis le 29 Janvier à $3.00 bons pour revenir, partant de Québec, Jusqu'au 2 Février 1896.

Les trains pour Québec partent de la gare Dalhousie à 8.10 hrs a. m. et 10 30 hrs p m

Les trains devant partir de Québec à 10.30 p. m. les 29 et 31 Janvier et le 1er Février seront retardés jusqu'à 11.3 hrs p. m

Bureau des Billets de la ville et du Télégraphe, 129 rue St Jacques (Voisin du Bureau de Poste).

LE SPORT

Les Shamrocks — La fête d'hier soir — Le Holly snowshoe club — Le St-George snowshoe club — Organisation de marches des différents clubs de la ville — Jeu de quilles — Septième partie de la ligue de Québec — Un défi — Hockey — Le junior amateur Hockey Association of Canada — Nos Canadiens à Baltimore — Patin — Joe Donoghue, vainqueur — Bicycle — La ligue des American Wheelmen — Chevaux coureurs — Courses de la Nouvelle-Orléans.

LA RAQUETTE

La fête des Shamrocks, hier soir—La fête des Shamrocks dont parlait tant le public sport, a été un véritable succès dont les organisateurs ont grandement raison d'être fiers. Une foule considérable s'était rendue, hier soir, de bonne heure, et s'il faut en croire les rumeurs, près d'une centaine de couples s'étaient donné rendez-vous à la salle des Shamrocks. L'attente des invités n'a pas été trompée, le programme musical a été des mieux rendus et les tables de rafraîchissements qu'on a servis aux hôtes ne laissaient rien à désirer de mieux. Les invités, avant de reprendre la route du foyer, n'ont pas oublié de présenter leurs félicitations, bien méritées, à MM. Cook et McDonald, le premier, président, et l'autre, secrétaire, qui se sont dévoués pendant la soirée auprès de leurs hôtes et qui par leurs manières agréables ont si bien su égayer leurs gêne. De plus, un vote de remerciements a été envoyé à la compagnie des chars urbains pour la manière dont les autorités ont su traiter les invités en mettant à leur disposition un nombre satisfaisant de chars.

Au nombre des invités on remarquait M. J. Gannon, Madame Gannon et leur demoiselle, W. J. Brennan, D. Scanlan, R. J. Cook, M. J. Polan, C. A. Neville, J. F. Foster et plusieurs autres invités dont il nous a été impossible d'avoir les noms. Le clou de la soirée a certainement été la danse qui s'est prolongée jusqu'à l'heure du départ. M. R. J. Cook et Mademoiselle Cook, M. J. Polan et Madame Polan, C. A. Neville et Madame Neville, J. F. Foster et Madame Foster, ont eu l'honneur d'ouvrir le bal en dansant le quadrille d'honneur.

HOLLY SNOWSHOE CLUB

Les membres du Holly Snowshoe Club ont fait une nouvelle sortie hier soir, au Club House, où ils ont passé plusieurs heures à s'amuser. Pendant qu'un certain nombre était à faire de la musique et donner des déclamations, plusieurs amis avaient organisé une partie de football qui a été très intéressante. Les gagnants ont été déclarés vainqueurs qu'après une longue lutte des plus acharnées. Vu la faible quantité de neige, le comité avait décidé de remettre à plus tard les course des commençants qui auraient dû avoir avoir lieu hier. Espérant en avoir avant le commencement de la semaine prochaine, le comité annonce que ces courses remises, auront lieu mardi, le 14 du mois courant.

LE ST-GEORGE SNOWSHOE CLUB

Hier soir, avait lieu aussi, la sortie des membres du St-George Snowshoe Club qui, eux aussi ont pris la route de l'Athletic Club House. Ces messieurs n'ont pu passer à travers la montagne, il leur a fallu faire le trajet, la plupart par les chars électriques. Il se faisait tard lorsqu'ils ont pensé à reprendre le chemin de la ville après une aussi agréable soirée passée ensemble.

ORGANISATION DE MARCHES GENERALES DES DIFFERENTS CLUBS DE LA VILLE

Plusieurs clubs de raquette de la ville sont à se donner la main pour organiser une grande fête qui consisterait en parade et concert. A cette occasion, des délégués des différents clubs se sont réunis en assemblée, lundi soir, à la salle des Montreals pour y discuter la question. Au nombre des membres présents, on remarquait M. Robert Starke, plusieurs membres du club le Tuque Bleue, M. Burry, du Argyle, MM. Pollock et Dairymple, du Holly, le capitaine Collins, du Garrison, et le capitaine Sully, du St-George.

Après une longue heure de discussion, ces messieurs étaient tous d'opinion que les raquetteurs devraient donner à Montréal, le spectacle d'une grande et magnifique parade dont la date serait fixée au 22 ou 23 du mois courant. Cette fête, dont le souvenir demeurerait gravé dans la mémoire de tous ceux qui y prendraient part, se terminerait par un grand concert, à la salle du Windsor, dont les frais seraient faits par les membres des différents clubs. Le président de l'assemblée, M. Starke, a aussitôt nommé un comité composé des présidents des clubs qui devront se réunir, ce soir, à la chambre de commerce et préparer le rapport de ce qui a été décidé, pour une autre grande assemblée convoquée pour lundi prochain à la salle des Montréals.

Etaient aussi présents, MM. Giroux, Van Felsen et Frank Carroll, tous trois membres du comité du carnaval de Québec, qui avaient été délégués à Montréal pour terminer certains arrangements à l'occasion de ces grandes fêtes qui auront lieu à la vieille capitale à la fin du mois. Ces messieurs, au nom du comité, ont exprimé le désir de la population de Québec, de voir nos raquetteurs figurer dans les rangs de la grande procession et prendre part aux divers amusements. La population québecquoise, si sympathique, ferait tout en son possible, disent-ils, pour rendre à nos raquetteurs, le séjour de la vieille capitale, le plus agréable possible.

JEU DE QUILLE

St-Roch No 2 vs Frontenac—C'était la septième joûte, pour le championnat de la cité de Québec, dont nous parlions hier, qui a eu lieu, vendredi dernier, sur les allées de la Haute-Ville, entre le team No 2 de l'Association Athlétique de St-Roch et les Frontenacs, ces derniers recevant un handicap de 190 points. La lutte entre MM. Labrie et Fontaine a été très intéressante et les nombreux spectateurs ont suivi avec beaucoup d'intérêt les parties jouées par ces messieurs. M. Labrie a réussi à battre son adversaire par 9 points. Les Frontenacs ont remporté une belle victoire, en gagnant avec une majorité de 161 points, malgré que les St-Roch No 2 aient réussi à faire au delà de 3,000 points, ce qui est considéré un fort record sur les allées de M. Gagnon.

Nous donnons ci-dessous en détail les points faits par chacun des joueurs :

ST-ROCH No 2

	1	2	3	Total
M. Guay, capitaine.	148	151	147	446
Consigny	157	165	145	467
Nadeau	152	143	204	500
Renauld	149	191	174	514
Falardeau	154	198	177	529
Fontaine	176	188	184	548
Total	4			3,004

FRONTENAC

	1	2	3	Total
M. Poulin, capitaine.	141	166	182	489
Dalladre	149	154	157	460
Whelan	150	171	168	489
Brissette	152	165	143	460
Gurry	184	176	161	520
Labrie	175	196	194	557
Total				2,975
Handicap				190
Grand total				3,165

Majorité pour Frontenac, 161 points.

M. A. Talbet avait été choisi comme referee.

UN DEFI

Nous, soussignés, membres des teams 1, 2 et 3 de l'Association des Montreals, défions le capitaine Rubenstein et ses braves, pour une partie qui devra être jouée, vendredi prochain, le 10 du mois, et dont l'enjeu sera le contenu d'un char de farine pour être distribué aux différentes institutions de charité de la ville.

Signé, W. Y. Robertson, capitaine ; Laz. Rubenstein, W. Bruce, R. Dougall, Robt Becket, Arch. Weaver.

HOCKEY

Junior Amateur Hockey Association of Canada—A une grande assemblée tenue dernièrement, il a été décidé, entre les représentants des différents clubs de cette ligue, de suivre pendant la présente saison le programme qui suit :

Victoria vs Hawthorne, Victoria, 9 janvier.
Aberdeen vs Buckingham, Rideau, 11 janvier.
Aberdeen vs Victoria, Rideau, 17 janvier.
Buckingham vs Victoria, Buckingham, 18 janvier.
Buckingham vs Hawthorne, Buckingham, 24 janvier.
Aberdeen vs Hawthorne, Rideau, 25 janvier.
Victoria vs Aberdeen, Victoria, 31 janvier.
Hawthorne vs Aberdeen, Victoria, 1er février.
Hawthorne vs Victoria, Victoria, 7 février.
Hawthorne vs Buckingham, Victoria, 14 février.
Victoria vs Buckingham, Victoria, 15 février.
Buckingham vs Aberdeen, Buckingham, 22 février.

NOS CANADIENS A BALTIMORE

La partie de hockey semble prendre de la popularité aux Etats-Unis comme en Canada et avant qu'il soit longtemps, les Américains seront en position de lutter contre nos forts amateurs de hockey.

Hier matin, le team de l'université Queen, de Kingston, laissait ses foyers pour se rendre à Baltimore où il devait, le même soir, rencontrer le Baltimore Athletic Club. La partie a eu lieu, mais dès le commencement, il était facile de constater la supériorité de nos Canadiens qui ont battu leurs adversaires par un score de 10 contre 0. Les Américains ont admiré le jeu de nos joueurs et les applaudissements qu'ils ne leur ménagèrent pas, en disait beaucoup plus que les louanges qu'ils en ont faites de vive voix. Les deux mêmes teams se rencontreront encore ce soir, au même endroit, et se rendront demain, jeudi, donner une partie d'exhibition à Washington.

PATIN

Joe Donoghue, vainqueur.—Dans un grand concours tenu aux Etats-Unis, ces jours derniers, Joe Donoghue, patineur de renom de New-York, a battu plusieurs autres bons patineurs dans une course de 3 mille, au Ice Palace Rink. Cet amateur, suivi de près par W. T. Lord, autre concurrent, a été déclaré vainqueur que par une faible distance, même ce dernier a prétendu que si Donoghue avait accordé le handicap promis, il serait certainement arrivé premier et il se propose même de protester son adversaire pour manque de parole et de loyauté.

Plusieurs amateurs espéraient avoir l'occasion d'applaudir le vainqueur du dernier concours de New-York, dans quelqu'autres concours pour le championnat, mais il a avoué qu'il n'avait aucune intention de concourir, ce qui a désappointé plusieurs amateurs des Etats-Unis.

BICYCLE

La League of American Wheelmen—M. Willison, président de la League of American Wheelmen, fera rapport des progrès de cette association à la National Assembly, convoquée pour le mois prochain. Ce monsieur prétend que la position financière de l'Association est des plus satisfaisantes. De $3,000 de dettes qu'elle avait au mois de février, lors des élections des nouveaux officiers, cette association aura une balance de près de $2,000 lorsque tout sera payé. C'est un progrès dont tous les membres doivent être fiers.

A cette assemblée du mois prochain, il y aura plusieurs questions très importantes de déposées sur le tapis, entre autres, diminution ou augmentation dans la valeur des prix dans l'une et l'autre classe ; ces décisions finales seront laissées à la décision des délégués qui seront présents et dont le tact est assez connu pour espérer que ces messieurs feront tout en leur possible pour améliorer les règlements de l'association.

CHEVAUX COUREURS

Courses de la Nouvelle-Orléans—La pluie qui est tombée hier à la Nouvelle-Orléans, Louisiane, a nui beaucoup au succès de la journée. Cependant, il y avait plusieurs centaines de personnes et quoique la piste fut très boueuse, les courses ont eu lieu et ont donné le résultat suivant :

1ère course, ¾ de mille.

Billy Jordan	1
Sir John	2
Metaire	3

Temps, 1.19½.

2e course, 1 1-16 mille.

Dare Fulsifer	1
Spring Vale	2
Little Billy	3

Temps, 1.57¾.

3e soirée, 1 mille.

Captain Kidd	1
Chugnut	2
Waterman	3

Temps 1.48¾.

4e course, 1 1-8 de mille.

Picaroon	1
Balk Line	2
David	3

Temps, 1.48.

5e course, ⅞ de mille.

Tommy Rutter	1
Soundmore	2
Fan Ant	3

Temps, 1.36.

LES DAMES

PROBLEME DE DAMES No 290
Composé par M. C. E. Saint-Maurice, Montréal
Noirs—15 pièces

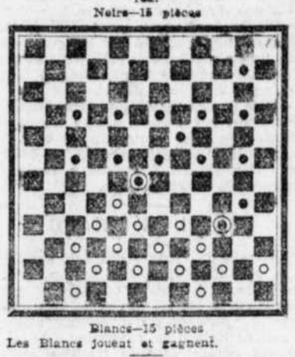

Blancs—15 pièces
Les Blancs jouent et gagnent.

PROBLEME DE DAMES No 297
Composé par M. L. Paradis, Montréal
Noirs—14 pièces

Blancs—16 pièces
Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION DU PROBLE No 287

Blancs	Noirs
66 à 72	49 à 66
37 à 21	43 à 29
68 à 61	19 à 32
50 à 45	70 à 68
31 à 25	68 à 38
42 à 64	38 à 35
25 à 5	30 à 41
5 à 23	6 à 61
67 à 1, gagne.	

Solution juste par M. J. F. Cousineau, Ottawa, 287.

AUX CORRESPONDANTS

M. J. F. Cousineau, d'Ottawa, nous fait remarquer que ces deux solutions du problème No 286, ne sont pas bonnes de même que le problème.

FAILLITE

Albert Lapointe, libraire, 591 St Laurent, a déposé son bilan. Passif, $2,777. Le principal créancier est M. Louis Lapointe, dont la créance est de $600.

J. A. Debiens a déposé son bilan. Passif, $6,139.42. Principaux créanciers, W. C. Whissell, $1,366; Caverhill, Hughes et Cie, $700; Chs. Langlois et Cie, $613.

LA RECOLTE DE LA GLACE

La température exceptionnellement élevée du mois de décembre et la disparition de la glace sur le St-Laurent, menaçait les commerçants de glace de grandes difficultés pour leur récolte annuelle, mais le froid de ces derniers jours a rétabli leur courage, et ils comptent commencer à charroyer la glace aussitôt qu'il y aura de la neige.

Les apparences sont bonnes, cette année, pour la récolte, quoique la tempête récente que nous avons eue ait pu nuire à la qualité de la glace en transportant de la poussière dans l'eau.

La récolte annuelle de glace à Montréal est en moyenne de 80,000 à 100,000 tonnes.

Aux Etats-Unis, les rivières Kennebec et Hudson sont les centres les plus importants de cette industrie. Une glacière, située sur la rivière Kennebec, emmagasine seule annuellement 60,000 tonnes de glace, et les facilités de transport sont si grandes, qu'on peut la remplir en dix jours. La glace exportée provient presque toute des Etats-Unis.

LA REVOLTE DE CUBA

La Havane, 8 — Une bande de rebelles, sous les ordres de Sayas, a fait des siennes à plusieurs reprises, hier, à Caimito. Il ne s'est produit aucune bataille, néanmoins. Il y a eu de nombreux incendies. Tout fuit en présence des rebelles et on semble vouloir leur abandonner le pays. On ne sait comment enrayer leur marche. Les troupes de Santa Clara se sont rencontrées avec les insurgés, conduits par Pancho Carillo et, après une bataille, ont compté 50 morts parmi eux.

—Sirop de Goudron-Laviolette : guérit Rhumes et Bronchites. 25 doses, 25 cents. 55—3

INSOMMIE DES ENFANTS

Le "Sirop Derbecq" est le spécifique de l' "insomnie" des enfants, surtout lorsque cette insomnie est due à une irritation des voies respiratoires. Dépôt à Montréal : Pharmacie Décary.

MONNAIES

L'édition populaire illustrée du Livre des Monnaies Breton, qui vient d'être publiée, rencontre la demande générale, car l'on y trouve cette fois le prix réel que l'on peut vendre les sous. Seulement 25 centins. Adressez à P. N. Breton et Cie, 9 rue Labelle, Montréal. 48—11

L'AFFAIRE TALIORETI

Continuation de l'enquête

Mme Mondéhard donne sa version de l'affaire

L'enquête dans l'affaire Talioreti-Lefebvre, ajournée depuis le 5 décembre dernier, a été reprise de nouveau en cour de police hier après-midi, à 2 heures. On a entendu le témoignage de Julia Guillaume, épouse de Emile Mondéhard. Questionnée par M. Robidoux, avocat de la défense, madame Mondéhard dit : " Je connais bien Evangéline Lefebvre, maintenant madame Martin. Je l'ai vue lundi, le 14 octobre dernier. Elle est arrivée en compagnie de ma jeune fille Héloïse. En entrant, elle m'a dit : "Bonjour, madame Mondéhard, je ne vous ai pas vue depuis longtemps." Elle me paraissait dans le trouble. Elle m'expliqua qu'on voulait la faire marier avec Martin, contre son gré, mais qu'elle aimait Victor Talioreti. Quand je lui ai dit que je connaissais bien ce dernier et que c'était un bon garçon, elle s'est mise à pleurer, et s'est écriée : "Qu'allez-vous penser de moi, de venir chez vous comme cela ?" Evangéline est descendue à la cuisine et là, après avoir enlevé son manteau, m'a dit qu'elle n'aimait pas Martin, parce qu'elle le trouvait rude. Elle disait avoir travaillé pour lui pendant quatre ans, et qu'il l'avait maltraitée en lui faisant faire de l'ouvrage qu'elle n'aurait pas dû faire, tel que laver les fenêtres dans les gros froids d'hiver, etc. Il était environ 4 heures de l'après-midi lorsqu'elle est venue se réfugier chez moi. C'est le soir, vers huit heures, qu'elle s'est mise à rire et à dire : "Tiens, je vois mon Martin avec son air déconfit et son gâteau de noce, ainsi que le notaire avec son gros nez." Ma fille Héloïse est alors partie pour aller au Monument National. Madame Tremblay est arrivée sur ces entrefaites, et m'a demandé si mademoiselle Lefebvre était chez moi, que ses parents étaient très inquiets. J'ai cru devoir répondre que non. J'ai fait la même réponse à sa jeune sœur, ainsi qu'à l'agent Cinq-Mars. Je leur ai dit que je ne connaissais rien au sujet de l'enlèvement de mademoiselle Lefebvre.

" M. Talloreti est entré par la porte de derrière, ce soir-là afin d'éviter de rencontrer madame Tremblay. En entrant, il s'est jeté dans les bras d'Evangéline en disant : "Je te croyais perdue pour toujours." Nous sommes ensuite montés à la chambre de ma fille. M. Mondéhard avait donné son consentement pour que mademoiselle Lefebvre se retirât chez nous, lorsqu'il a appris qu'elle était majeure. Talloreti est parti ensuite pour Québec, où il devait subir ses examens. Il a dit qu'il reviendrait le mercredi. Evangéline n'est pas descendue ce soir-là. On lui a monté un bol de soupe aux tomates qu'elle a mangée. Avant de se coucher, elle a bu un verre de gin chaud. Elle a beaucoup parlé d'un bouquet de fleurs qu'elle avait reçu de Victor, et nous a encore remerciés de l'avoir reçue.

"Avant de boire le verre de gin, elle avait pris une cuillérée d'eau des Carmes. Elle paraissait très bien.

" Evangéline m'a aussi parlé de la visite de MM. Bacon, Pigeon, Tison et Painchaud, et que lorsqu'ils ont regardé dans la chambre, elle s'était cachée en arrière du lit. Elle a reçu plusieurs cadeaux de noce, mais selon elle, aucun ne lui faisait plaisir ; seul, celui de Victor, la comblait de bonheur. Mademoiselle Lefebvre devait faire son voyage de noces en Californie, quelque temps après son mariage avec Talioreti. Dans l'intervalle, elle voulait demeurer chez moi. Les nouveaux mariés auraient occupé le salon. Elle m'a donné à penser qu'elle ne tenait pas aux meubles achetés par Martin, lorsqu'elle m'a dit : "Il peut se fouiller avec son set de chambre." Elle ajouta que c'était pour l'intérêt de son magasin qu'il voulait l'épouser ; de plus, sa future belle-mère ne lui plaisait pas. Elle a ajouté que son cousin Barbeau, était contre le mariage, et que ce dernier l'avait forcé d'écrire une lettre à Talioreti, lui annonçant que tout était fini entre eux. Elle n'était pas disposée à le faire, mais elle a dit qu'elle le craignait.

" Evangéline m'a ensuite aidé à faire le ménage, ce jour-là. Elle a dit à mon jeune fils, Emile, que s'il voulait dire qu'elle n'était pas chez nous, elle lui donnerait du parfum lorsqu'elle serait mariée à Talioreti. Le surlendemain, le mercredi, Victor est revenu de Québec. En se revoyant, Talioreti et mademoiselle Lefebvre se sont embrassés. Il a été question d'un contrat de mariage qui devait avantager la plaignante au montant de $15,000. Elle a aussi demandé à mon mari s'il consentirait à lui servir de père.

" C'est le mercredi soir que Evangéline a dit à Talioreti : "Je permets que tu me tues si je ne te suis pas fidèle."

Le témoin raconte alors en détail les circonstances de l'arrivée du grand connétable Bissonnette et de l'agent de sûreté Cinq-Mars, qui ont reconduit mademoiselle Lefebvre chez ses parents. Ces derniers faits ont déjà été publiés. "En quittant la maison, ajoute madame Mondéhard, Evangéline m'a dit : "Dites à Victor que je lui serai toujours fidèle."

Le témoin est ensuite transquestionné sévèrement par M. Desmarais, qui a réussi à la faire contredire sur quelques points, mais pas sur les faits principaux. Madame Mondéhard avoue qu'elle n'a pas bonne mémoire. Cela lui fait défaut depuis qu'elle a eu une attaque de fièvres typhoïdes, mais elle se souviendrait des faits principaux, même dans vingt ans. Elle n'a pas relu un mémoire préparé avant l'enquête, mais il a dû être lu en sa présence. Ce document a été préparé. Elle n'avait pas vu Victor Talioreti depuis quatre ans. Depuis huit ou neuf ans, il ne visitait pas la maison souvent. Talioreti et son fils Edmond, à cette époque, étudiaient ensemble et Victor venait souvent le visiter.

M. Desmarais : "De sorte que lorsque vous dites, madame, que vous considériez M. Talioreti comme étant un bon garçon, sobre, etc., vous vous fiiez à des souvenirs remontant à plusieurs années, et vous nous dites que votre mémoire vous fait défaut ?

Le témoin : "Oui, mais je le connais bien, et j'avais souvent occasion d'en entendre parler."

C'est le 14 octobre, continue le témoin, que ma fille Héloïse est allée vers 11 heures du matin, pour aller solliciter la permission de permettre à mademoiselle Lefebvre de sortir de chez elle. Il avait été convenu que l'on donnerait pour prétexte que Evangéline voulait essayer un corsage. Chez le témoin, on tient de l'eau des Carmes dans toutes les chambres. La bouteille dont s'est servie mademoiselle Lefebvre, se trouvait dans une armoire de la "dépense." L'armoire n'était pas fermée à clef. Le témoin ne connaissait pas la famille Lefebvre, et ce n'est que lorsque son mari a su que Evangéline était majeure, qu'il a consenti à la recevoir à la maison avec mademoiselle Mondéhard.

L'enquête est alors ajournée à deux heures cette après-midi.

—Sirop de Goudron-Laviolette : guérit Rhumes et Bronchites. 25 doses, 25 cents. 55—3

LE DRAME DU CANAL

Les jurés rendent le verdict

Hendrick subira un procès

Le coroner McMahon a continué hier soir l'enquête sur la mort de J.B.Madore.

James Dunn, charretier, qui était à donner son témoignage, au moment de l'ajournement de la dernière séance, a continué hier soir. Transquestionné par M. Poirier, l'avocat de Charles Hendrick, il dit qu'il est positivement assuré que l'un des hommes qu'il a vus dans la voiture de Madore, dans la nuit du 21 au 22 décembre, est Charles Hendrick. Il ne peut se tromper sur ce point. Après l'arrestation de Hendrick, le témoin, à la station centrale de police lui a demandé s'il se rappelait son voyage dans la voiture de Madore. Le prisonnier a tourné le dos et n'a pas répondu. Il était alors dans une grande agitation et pleurait.

Alexander Brown, charretier, résidant 119½ rue Panet, déclare qu'il a vu trois personnes monter dans la voiture du défunt, au coin des rues St François Xavier et Craig, la nuit en question.

En réponse à M. Poirier, il ajoute que deux groupes comptant sept personnes, qui paraissaient des amis, sont descendus sur la rue Craig. Trois hommes sont montés dans le carrosse du défunt et quatre dans un autre. C'est Hendrick qui a requis les services de Madore. Il est parfaitement certain de ce fait.

Eugène Campion, menuisier, domicilié rue Cadieux, dit que, dans la nuit du 21, entre 11 heures et minuit, lui et un ami sont allés à la résidence de Hendrick, où ils sont restés environ vingt minutes. Lorsqu'ils sont sortis, le prisonnier était encore à son magasin.

Mlle Ada Frank, No 47 rue Anderson, et Mlle Elizabeth Spazcek, No 235 rue St Martin, ont donné un témoignage sans beaucoup d'importance, après quoi le constable Alfred McKeown raconte aux jurés les détails de l'arrestation du prisonnier. Il ajoute que Dunn a reconnu Hendrick sans hésiter.

Le prisonnier Hendrick n'était pas présent à l'enquête, hier soir.

Après avoir entendu le dernier témoin mentionné, le coroner McMahon a adressé la parole aux jurés. Au cours de son adresse, il a fait remarquer que plusieurs des témoins entendus pendant les différentes séances de l'enquête ne paraissaient pas mériter une confiance entière dans leurs paroles.

Les jurés ont ensuite délibéré pendant quelques instants et ont rendu un verdict déclarant que le "charretier J. B. Madore a été tué et jeté dans le canal par des personnes qu'il n'est pas possible de désigner positivement, mais que cependant il y a une preuve suffisante pour soupçonner Charles Hendrick d'être l'un des coupables." ,

Charles Hendrick sera par conséquent mis en accusation devant le magistrat de police.

LES HOPITAUX

Le rapport annuel de l'hôpital Notre-Dame montre que 1,670 patients y ont été traités pendant l'année qui vient de s'écouler. Sur ce nombre, il y a eu 114 décès, dont 49 ont eu lieu moins de deux jours après l'admission du patient à l'institution. Les cas d'ambulance pour accidents sont au nombre de 388, et pour maladie, 116. Au dispensaire, 15,771 patients ont été soignés.

Le médecin surintendant de l'hôpital protestant pour les aliénés publie le rapport suivant pour la semaine finissant le 6 janvier : Admissions, 1 ; renvois, 5 ; patients à l'hôpital, 274.

Les gouverneurs visiteurs pour la semaine commençant le 13 janvier, sont MM. W. B. Lindsay, W. D. McLaren, Jas. Griffin et J. A. Matthewson.

POLICEMEN EN GAITE

Le poste de police No 2, rue Gain, était en liesse, hier soir, à l'occasion du mariage de M. Alphonse Lapointe, fils de l'inspecteur de la police, avec mademoiselle Maria Dufresne, fille de M. Amable Dufresne, rentier, du village Delorimier. La bénédiction nuptiale a été prononcée, hier matin, à l'église de l'Immaculée Conception par M. l'abbé Rottot, S. J. Environ une centaine de personnes ont pris part à une fête de famille des plus agréables Le jeune couple a reçu à part de riches cadeaux de noce, les félicitations bien méritées de tous leurs amis. La veillée s'est prolongée jusqu'à une heure avancée de la nuit. La partie musicale était fournie par la fanfare municipale, sous la direction de M. Cordenier.

COMMISSION DU HAVRE

L'assemblée ordinaire de la commission du havre a eu lieu, hier après-midi, à huis clos, sous la présidence de M. Henry Bulmer. Il a été probablement question de la crise à Ottawa. La séance a été très courte. On a lu une lettre de M. W. S. Murphy, fils de feu le sénateur Murphy, remerciant la commission des témoignages de sympathie donnés à sa famille, au sujet de la mort de son père. Les soumissions pour la fourniture, du bois de construction ayant été ouvertes, les plus basses seulement ont été acceptées.

Les noms de ceux qui ont obtenu des contrats seront publiés à une autre réunion. Après quelques affaires de routine on a ajourné.

BLESSEE A LA TETE

A sept heures et quart, hier soir, l'ambulance a été appelée au No 1324 rue Ste Catherine, pour recevoir une demoiselle Sicotte, âgée de 60 ans, qui, en tombant sur le trottoir, s'était infligée une blessure grave à la tête. A son arrivée à l'hôpital, la blessée était encore sans connaissance. Aujourd'hui, cependant, son état est satisfaisant.

LES LICENCES

Une assemblée des commissaires des licences a eu lieu hier après-midi.

On a décidé que quatorze personnes qui ont obtenu des licences devaient se conformer à la loi au sujet de l'accommodation aux voyageurs, ces personnes n'ayant pas le nombre de chambres requis par la loi. M. Alex. Archambault, le greffier des commissaires, fait rapport qu'il y a encore trente applications pour licences d'hôtels et de restaurants qui n'ont pas encore été enregistrées. La première séance pour l'octroi des patentes, aura lieu le 21 courant. Les retardataires devraient se hâter. A l'assemblée d'hier on a accordé cinq transports de licences.

LE TEMPS EST ARRIVE

Le temps est arrivé de faire nos grandes réductions sur nos fourrures ; dès ce jour, tout sera vendu à un bon marché incroyable.

CHS. DESJARDINS et CIE,
1,M,v—n 1537 rue Ste-Catherine.

—Sirop de Goudron-Laviolette ; guérit Rhumes et Bronchites. 25 doses, 25 cents. 55—3

LES CIGARES
"STONEWALL JACKSON"
DE COULEURS PALES
— SONT —
Excessivement Doux
— ET —
Sont tout à fait aussi bons, quant à la qualité, que ceux de couleurs foncées renommés de cette fameuse marque

La vente de ce Cigare est énormément plus
CONSIDERABLE
Que celle de n'importe quel autre Cigare au Canada.
lus-C-n

DEPOTS
— DE LA —
BANQUE DU PEUPLE
Négociés à des conditions aussi libérales que possible . . . . . .

D'ici au 20 courant, nous négocierons pour des marchandises, et même pour argent comptant, les Dépôts de la BANQUE DU PEUPLE.

Dupuis Frères
54—5

L'ANGLETERRE S'ARME

Les volontaires s'enrolent avec empressement

Rixes entre anglais et allemands dans Whitechapel

Londres, 8 — Le "Times" dit : Des ordres ont été donnés pour l'armement immédiat de six bâtiments de guerre pour former une escadre volante. Les capitaines de ces vaisseaux sont déjà choisis. L'escadre sera composée de deux cuirassés de première classe, de deux croiseurs de première classe, et de deux croiseurs de deuxième classe. Les noms des vaisseaux qui devront en faire partie ne sont pas encore connus.

Relativement au rapport fait que l'Allemagne aurait une compagnie de marins au Transvaal, le "Times" refuse d'y ajouter foi, jusqu'à ce qu'il soit prouvé que le Portugal lui aurait laissé le passage libre sur son territoire. Il ajoute, cependant, qu'il ne serait pas surpris d'apprendre que des ouvertures aient été faites pour entraîner une puissance amie et depuis longtemps alliée, à une semblable déloyauté.

Des renforts considérables seront immédiatement dirigés sur Cape Town. Un régiment revenant des Indes devra aussi s'y arrêter, tandis que d'autres régiments choisis dans l'armée principale y seront expédiés sous peu. Le général Grenfell dit que les volontaires n'ont jamais fait preuve d'autant de patriotisme avant ce temps. Ils forment déjà une force de un quart de millions.

L'on maintient, dans les cercles politiques de Londres, que si l'Allemagne a réellement promis de reconnaître la république du Transvaal, ce fait implique probablement la guerre entre l'Allemagne et la Grande Bretagne.

La "Gazette" de Westminster, dit que la reine a envoyé une lettre à l'empereur d'Allemagne, le blâmant sur son attitude concernant le Transvaal, et surtout à cause de son message de félicitations à l'adresse du président Kruger.

Dans le "East End", de Londres, de profonds sentiments anti-germaniques commencent à se faire jour. Des vitres de magasins allemands, dans Whitechapel, ont même été brisées, et des rixes ont éclaté sur les quais entre marins anglais et allemands, provoqués dans tous les cas par les premiers.

NAUFRAGE

Un grand vapeur échoué sur la cote de la Nouvelle-Ecosse

Halifax, 8 — On a reçu, hier, à Isaac Harbor, près de Canso, N. E., d'un village appelé Drumhead, la nouvelle qu'un grand vapeur, ayant deux cheminées, a été jeté à la côte. On a pu voir que l'arrière du navire était submergé. Des fusées ont été lancées du pont de ce navire depuis la tombée de la nuit jusqu'à 11 heures hier soir. Le vapeur est échoué à l'ouest du phare de Green Island. Il n'y a actuellement qu'un vaisseau à Isaac Harbor, qui est complètement chargé ; mais si le navire naufragé a des passagers, le premier ira à son secours.

Aux derniers avis, on était sans nouvelles du bâtiment échoué. Comme le temps a été très mauvais pendant ces dernières 48 heures, on craint que toutes les personnes à bord de ce dernier aient péri.

FAILLITE

Alfred Belesco, 12 rue St Laurent, mercier, a déposé son bilan. Passif, $14,700. Principaux créanciers : E. A. Small et Cie, $7,000 ; Lailey, Watson et Cie, $1,600; Madame A. Belesco, $2,000 ; J. Belesco, $550; A. Jacob, $300.

UN BOUILLANT AMOUREUX

L'amour est un oiseau rebelle

Toronto, 8—Henri de Bouillon, jeune artiste français, a été mis en état d'arrestation, hier, par le détective Slemin, sur l'accusation d'assaut grave ; il sera peut-être de plus accusé de tentative de meurtre. Le prisonnier était amoureux de Mlle Eléonor McGill, sténographe à l'emploi d'une maison d'affaires de Front Street. Il avait rencontré cette jeune personne, il y a quelque temps, dans une soirée. Il l'accable bientôt de ses obsessions, mais elle se refusa à sympathiser avec lui et lui défendit de revenir chez elle. C'est alors que l'amoureux éconduit se mit à écrire des lettres pleines de menaces. Durant la soirée du 30 décembre dernier, il fit irruption dans sa chambre où elle se trouvait en compagnie d'une amie et la frappa à coups de bâton, jusqu'à ce qu'elle perde connaissance. L'assaillant s'enfuit et ce n'est que quelques jours plus tard que la victime alla porter sa plainte, alors qu'elle se trouva assez bien pour quitter sa chambre. Même depuis son assaut, de Bouillon a continué à écrire ses lettres menaçantes, promettant de la tuer le 9 janvier...

A COATICOOKE

Un médecin meurt subitement

On annonce de Coaticook la mort d'un médecin les mieux connus, le docteur Larue. Pendant la nuit, le docteur était descendu chauffer la fournaise, suivant son habitude, et il n'est pas remonté. Mme Larue devint inquiète de son absence prolongée et partit à sa recherche. Elle trouva son mari gisant sur le plancher, en face de la fournaise. Il avait expiré. Le défunt fut transporté dans son lit et le médecin appelé déclara qu'il avait succombé à une maladie de coeur.

Le docteur Larue était âgé de cinquante-six ans.

CE CAS ETRANGE

M. H. E. Hudson, de Combermere, grièvement blessé

En tombant sur un nœud qui lui fait une blessure de quatre pouces dans le corps — Blessé à la vessie La maladie des rognons — Une boite de Pilules de Dodd pour les rognons.

Barrie Bay, 8 — Tout le monde, dans cette région nouvellement colonisée s'est intéressé au cas de M. Hudson, homme de chantier de Combermere.

Comme il était personnellement connu de tous les hommes, femmes et enfants, son cas avant et après la guérison a donné lieu à beaucoup de commentaires .

L'accident est arrivé il y a plus de huit ans, lorsqu'il est tombé sur un noeud qui lui a pénétré le corps et l'a blessé à la vessie, affectant par là les rognons. Parlant de ses souffrances et de sa guérison, il dit :

"J'ai été alité pendant six semaines pour commencer; j'ai ensuite enduré des douleurs atroces qui m'ont rendu faible et qui m'ont fait perdre du temps pendant au delà de huit ans.

"J'ai pris une boîte de pilules de Dodd pour les rognons et après en avoir pris quatre doses, je ne ressentais plus aucune douleur.

"Une boîte m'a valu plus que cent piastres, car il ne me faillait qu'une boîte pour me guérir.

"Je ne ressens plus aucun symptôme et je puis travailler aussi bien qu'avant ma maladie.

FAILLITE A TORONTO

Toronto, 8 — On annonce la banqueroute de J. et J. Lugsden, marchands de fourrures, 101 rue Young. Cette société commerciale existait depuis trente années.

L'actif est de $25,000; le passif n'atteint pas tout à fait ce chiffre. C'est la plus grosse faillite qu'il y ait eu à Toronto depuis quelque temps.

VOUS N'AVEZ PAS . . ...BESOIN D'ARGENT
Si vous souffrez d'indigestion, écrivez pour avoir un échantillons gratis de
K. D. C. et PILULES
Elles donnent un soulagement prompt et guérissent d'une manière certaine de l'indigestion. Témoignages francs et honnêtes.
K. D. C. Co. Ltd. NEW-GLASGOW, N.E. CANADA
Et 127 rue State, Boston, Mass
22—m-n-y

Pupitres d'Ecoles
Le plus grand Assortiment du Canada
Prix spécialement bas
Canadian Office & School Desk Agency
(Limited)

EMPLOI DEMANDE

ON TROUVERA une bonne cuisinière au No 1710 rue Ste Catherine. 54-3

UNE JEUNE FILLE sachant bien la sténographie et la stenotypie désire une situation. Ecrire à " O.S. ", LA PRESSE. 55—6

SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE une servante générale, pas de lavage, références exigées. 937 rue St Denis. 54—3

ON DEMANDE immédiatement une servante générale sachant faire la cuisine ; pas de lavage ni repassage. S'adresser No 463 St Antoine. 54-2

ON DEMANDE une jeune fille pour servir la table dans une famille de deux. S'adresser au No 7 Louis Crescent. 54—6

ON DEMANDE une experte tricoteuse au moulin pour faire les bas. S'adresser au No. 8 rue Cadieux. 7, 11

ON DEMANDE une servante avec références. Pas de cuisine, pas d'enfants. S'adresser 1895 rue Ste Catherine. 54—2

ON DEMANDE une servante générale parlant l'anglais, pour une petite famille. S'adresser 645 avenue de l'Hôtel de Ville. 54—2

ON DEMANDE une servante qui sait coudre, avec de bonnes références. Se présenter au No 112 rue Université. 54—2

ON DEMANDE une jeune dame parfaitement instruite et jolie pour démontrer et expliquer nos articles pour le caisson ; elle devra parler bien le français ; on donnerait la préférence à une française. S'adresser à The N. K. Fairbank Company, 185 rue Wellington, Montréal. 54—2

AGENTS DEMANDES—On demande des agents expérimentés pour représenter la compagnie d'assurance Canadienne contre les accidents de chemin de fer, dans tous les districts qui ne sont pas représentés. Adresser boîte 1038, Ottawa, Ont. 51—12

AGENTS d'assurance demandés. S'adresser à A.T. Challifour, surintendant du Sun Life, 1708 rue Notre-Dame, heures de bureau, de 10 a.m., à 12.30 p.m. 238—jno

MAISONS A LOUER

A LOUER—Trois étages de 39 x 40 et grands terreaux au No 40 place Jacques Cartier. Le tout ou en partie. S'adresser sur les lieux. 187—n

A LOUER—Logements, 3 et 6 appartements, très confortables, à bonnes conditions, partie centrale. S'adresser 170 rue St Dominique. 54-6

A LOUER—Rue St Paul (autrefois rue du Collège), près du carré Chaboillez, haut de maison de 4 appartements et w. c., grande cour, seulement $10 par mois. E. R. Gareau, 1566-n rue Notre-Dame. 304-n

ENCORE UN EMPLACEMENT avec pouvoir, éclairé à l'électricité, bonnes conditions. S'adresser à The Thos F. G. Foley Piano Mfg. Co., 214 avenue Papineau. 31,4.8,11,15.1,8

CHAMBRES A LOUER

A LOUER—Chambres meublées, au No 55 avenue Morin, partant de la rue St Antoine. 54—3

A VENDRE

A VENDRE—Rognures de bois séchées au four pour allumer le poêle, etc., $2 ; érable coupé, $2.50 ; épinette rouge, en blocs, $1.75 ; blocs de moulins, longueur du poêle, $1.50 le voyage, livré dans une partie quelconque de la ville. Montreal Kindling Wood Co., coin des rues St-Jacques et Guy. Tél. Bell No 8110. 162—n

A VENDRE—Pour tout le monde — Bois pour allumer le poêle, etc., $2, érable coupé $2.50 ; blocs de moulins, longueur du poêle, $1.50 ; blocs d'épinette $1.75 le voyage, livré dans une partie quelconque de la ville. J. C. Macdiarmid, Carré Richmond. Téléphone 3353. 149—n

A VENDRE—$1.10 le voyage de bois (rognures de moulin), livré à domicile, chez G. Vaillancourt, 374 rue Beaudry. 53—5

A VENDRE—Une épicerie, 542 rue Albert, coin Fulford. S'adresser Félix Rochon, 14 rue Quesnel. 53—6

A VENDRE—Bons chevaux de route et de travail, à grand sacrifice. S'adresser Foley Frères, 431 rue St-Laurent. 52—3

A VENDRE—Coffres-forts à l'épreuve du feu à $15 et plus ; type-writer à $10 pouvant écrire aussi bien que ceux valant $100, chez E. D. Colleret, 3224 rue Craig. 7,9,11,14,16,18

A VENDRE—Deux perroquets gris des côtes occidentales de l'Afrique ; oiseaux commencent à parler. 165 rue St Dominique. 53—3

A VENDRE, une place de fortune, abandonnée affaires, une épicerie licenciée et le roulant seul au coin ; loyer très bas. S'adresser à 941 rue Cadieux. 4,8,11,15

A VENDRE—50,000 briques avec matériaux tels que madriers, solliveaux, chassis et portes, tous en parfait ordre. S'adresser coin du carré Chaboillez et rue Albert, ou à A. Leroux, 47 St Charles Borromée. 51—6

PROPRETES A VENDRE

A VENDRE—Deux lots au coin de la ruelle Berri et avenue Duluth, donnant 3,740 pieds en superficie avec une maison construite sur le fond des deux lots et faisant coin de deux ruelles, maison de 25 par 44 pieds à deux étages, rapportant $23 par mois, le tout valant $4,250 ; on vendra pour $3,600 la moitié comptant et la balance par termes. S'adresser à F. Cormond, au deuxième étage. 53-3

PERDU

PERDU—Le 4 janvier petite chienne blanche, oreilles jaunes, tache noire sur la queue. Récompense libérale promise en retour, 1563 rue Ontario. 54—2

PERSONNEL—Reçu la lettre de A.B., votre proposition est acceptée. Répondez. 54—2

PERDU—Samedi après-midi rue Craig, entre Papineau et Amherst, un chien Irish Setter. Récompense au No 4.4 St Hubert ; celui qui le détiendra sera poursuivi. 54—2

PERDU—Dimanche dernier, à partir de l'église Notre-Dame passant par les rues Notre-Dame, Côte St Lambert et St Laurent, un chapelet en nacre de perle, portant initiales B. L. D. Prière de le rapporter au No 472 rue St Laurent. 54—2

PERDU—Le 27 décembre, chèvre noire et blanche. Prière de la ramener chez le grand connétable Bissonnette, 192 rue Berri. 53—3

DIVERS

AUGUSTE CHARBONNIER, professeur français, enseigne : latin, grec, français, philosophie, mathématiques, piano, orgue, cornet, flûte, violon, harmonie, dessin et peinture. Etude des examens préparatoires au Droit, à la pharmacie, à la médecine, etc. 234 rue Amherst. 35—n

ARGENT A PRETER sur billets. S'adresser à 1508 rue Notre Dame, chambre 21. 53—3

CORSETS en vraie baleine faits sur mesure, chez C. J. Grenier, 1661 rue Ste Catherine. 23-n

LE DAMES ET MESSIEURS qui ont besoin d'argent et peuvent donner garantie valable, devraient voir, sans délai, M. Newmark, No 204 rue St Jacques, chambre 3. Communication strictement confidentielle. 214—n

DIVERS

M. DERRIGNY, chanteur et comédien, se met à la disposition du public, avec son répertoire moderne, pour soirées de famille et de société. Leçons de diction et de déclamation. 502 Craig. 32—n

ON DEMANDE un logement, 4 ou 5 appartements, situé dans la partie centrale de la ville, pas plus de 10 minutes des rues St Laurent et Lagauchetière. Possession immédiate. S'adresser par lettre à M. M., bureau de LA PRESSE. 54—5

ON DEMANDE un associé ayant un capital de $500 à $1000 pour manufacture établie, payant en moyenne 50 pour cent. S'adresser par lettre à M. O., bureau LA PRESSE. 54—3

MAISONS D'EDUCATIONS

The Montreal Business College

Coin du Square Victoria et rue Craig,

Les classes du jour et du soir seront reprises lundi, le 6 de janvier. Ecrivez, venez ou téléphonez (2939) pour obtenir le prospectus souvenir contenant des renseignements complets.

S'adresser à

50—10 J. D. DAVIS, Principal.

ARTHUR GAREAU

CHIRURGIEN-DENTISTE

117 rue St Denis, coin Dorchester

Extraction de dents sans douleur au moyen du chloroforme, de l'ether, du gaz végétal, de l'electricité ou d'anesthésie locale. Dentiers en or, en aluminium et en caoutchouc. Bell Téléphone, 6842. Bureau du soir, 7 à 8 heures p. m 66—lmmjv—n—D

Une Mine de Renseignements

Pour 1896 **L'ALMANACH SUNLIGHT...**

qui contient 480 pages de renseignements utiles pour tous les membres de la famille.

OFFERT GRATIS

Aux personnes qui se servent de

SAVON SUNLIGHT

COMMENT EN OBTENIR UNE COPIE | A dater de Novembre, 1895, et jusqu'à ce que tous les livres soient donnés, les personnes qui achèteront 3 paquets ou 9 barres de **Savon Sunlight**, recevront de leur épicier un **Almanach Sunlight GRATIS**.....

Ce livre contient tout ce qu'on trouve sur un calendrier, des questions de géographie, de littérature, de ménage, le langage des fleurs, modes, jeux et amusements, recettes, rêves et leur signification, traite des volailles, etc.

Pour Eviter les Désappointements, achetez de bonne heure.

Dépôt de Savon Sunlight pour la province de Québec
Frank Magor & Cie, Montréal
13—n k

A LOUER

Le magasin portant le No 75 rue St Jacques, chauffé. S'adresser à T. Berthiaume, propriétaire de " La Presse", No 71 rue St Jacques. 51—jno

Poudre Engraissive et Nourrissante

Engraissive pour l'usage des Chevaux, Bêtes à cornes, Cochons et Moutons.
Enregistrée.

Cette poudre est la meilleure nourriture qui ait jamais été découverte pour la maladie des rognons, désordres du foie, constipations et des engorgements des intestins. Elle régularise le flux de la bile. La Poudre Engraissive guérit le manque d'appétit, la gourme, le diabète, l'inflammation des intestins, détruit la vermine, tels que vers, chiques, etc.

Dès le premier sac, le cheval prend une nouvelle attitude de force et d'agilité ; ses chairs sont plus fermes, ses nerfs prennent une nouvelle vigueur.

Cette poudre est devenue si populaire qu'elle a maintenant la palme sur toute autre préparation offerte sur le marché.

PRIX, 25 lbs, $1.50 ; 100 lbs, $5.00.

En vente chez tous les marchands de gros et de détail. Dépôt principal, 534 rue Notre-Dame, Maisonneuve. M s—h—n

A L'AQUEDUC

Il faudra se contenter de $85,000

Récriminations des échevins

On commence à opérer des retranchements

Les effets de la crise financière recommencent à se faire sentir vivement à l'hôtel de ville. Le trésorier s'en tient impitoyablement aux instructions qu'il a reçues et il n'accorde pour cette année que les deux tiers des crédits qui ont été alloués l'an passé à chaque comité. C'est ce qui est arrivé à la commission de l'aqueduc, hier après-midi. On lui a fait savoir qu'elle n'aurait à sa disposition que $85,000. M. Laforest prétend que cette somme ne suffit même pas pour rencontrer ce que coûte le fonctionnement des pompes qui alimentent l'aqueduc.

L'an dernier, les dépenses du département ont été de $135,000, et cette année c'est $185,000 qu'il faudrait au lieu de $85,000 que l'on offre. Le surintendant ne voit réellement pas comment, avec une si modique somme, l'on pourra administrer d'une manière convenable un département aussi important que celui de l'aqueduc de Montréal.

M. l'échevin Dupré parle dans le même sens et il trouve que l'on devrait plutôt rogner les appropriations d'autres comités, car on a beau parler de crise et de manque de fonds, dit-il, il faudra toujours bien que la cité fournisse l'eau à ses habitants.

Après diverses doléances sur la pénurie des temps, M. Laforest est chargé de préparer un rapport de tout ce qui est essentiel pour l'administration et des retranchements qu'il est possible de faire. Il déclare alors tout de suite au comité qu'il peut se passer de secrétaire privé. M. Hébert est alors congédié et la position qu'il occupait abolie. Le salaire du titulaire était de $700.

La question du service d'eau à concéder à M. Viau, manufacturier de biscuits, est revenue sur la table.

Après avoir entendu l'avocat de la cité, M. Ethier, et une courte discussion, de laquelle il ressort que M. Viau s'engage à ne formuler aucune réclamation contre la ville de Montréal, au cas où le service d'eau serait coupé à la ville de Maisonneuve, il est décidé de passer un contrat notarié où interviendrait la cité de Maisonneuve et la Montreal Water and Power Co. M. Viau devra faire lui-même les frais d'installation de tuyautage et l'eau lui sera fournie au compteur à 40 cents les mille gallons.

Les curateurs de la Canada Pipe Foundry Co. demandent que la ville leur paie un compte de $850 qui leur est dû, sur un contrat de tuyaux.

L'échevin Savignac demande si la compagnie a payé quelques dommages à la ville, au sujet de la rupture du tuyau de la rue Notre-Dame. On lui répond que non ; alors M. Laforest est chargé de s'entendre avec l'avocat de la cité, à ce sujet, et de faire rapport. La cité doit, en plus, pour $700 de tuyaux qu'elle détient, mais cette somme, avec l'autre, croit-on, ne suffirait pas à payer ce que la compagnie doit à la ville, au sujet de l'accident de la rue Notre-Dame, dont elle a été tenue responsable. Après quelques affaires de routine, la séance est levée.

QUI SERA LE PROCHAIN PREMIER?

Cette question est trop abstraite, mais ce que nous savons, c'est que celui qui se sert de sel Windsor dans ses aliments, sera un homme en meilleure santé que celui qui se sert de sel et de chaux. Un sel pur. Demandez-le. 8,10k

IMPORTANT

Notre incomparable stock de capots, manteaux, collerettes, manchons, casques, boas, collets, etc., et robes de voiture de tous genres sera aussi complet durant ce mois qu'il l'était au commencement de la saison, la seule différence étant que toutes nos marchandises seront vendues à des prix encore plus bas vu le mauvais état des affaires à cette saison-ci.

CHS. DESJARDINS et CIE,
1,M,v—n 1537 rue Ste-Catherine.

—Sirop de Goudron-Laviolette ; guérit Rhumes et Bronchites. 25 doses, 25 cents. 55—3

UNE IMPOSSIBILITE

Il est bon de mettre le public soigneusement en garde contre certains remèdes de charlatans, qui prétendent guérir "tous" les maux avec "une" seule et même préparation. C'est une impossibilité et une absurdité. Le "Baume Rhumal" guérit la toux, la grippe, la bronchite et la coqueluche : il ne guérit pas les autres maladies. C'est un remède scientifique, soigneusement dosé et qui offre sécurité absolue aux malades. 25 cents la bouteille partout. q—2 h

—Sirop de Goudron-Laviolette ; guérit Rhumes et Bronchites. 25 doses, 25 cents. 55—3

LA MAIRIE

Souvenirs historiques

Comme, de ce temps-ci on parle beaucoup d'élections municipales, nous croyons intéresser nos lecteurs en leur donnant les renseignements suivants, sur l'élection du premier magistrat de la cité :

De 1833 à 1853, les maires ont été choisis par le conseil municipal de Montréal, et le premier qui l'a été ainsi fut M. Jacques Viger, le 5 juin 1833.

Voici les différents maires que nous avons eus depuis 1854, époque où l'on a commencé à faire élire le maire par le peuple.

1854-55 — Wolfred Nelson.
1856-57 — Henry Starnes.
1858-9-60-1 — C. S. Rodier.
1862-3-34-5 — J. L. Beaudry.
1866-7-8 — Henry Starnes.
1869-70 — William Workman.
1871-2 — Charles J. Coursol.
1873 — Francis Cassidy, Q. C.
1874 — Aldice Bernard.
1875-6 — William Hingston, M. D.
1877-8-9-80-1-2-3-4 — Honorable J. L. Beaudry.
1885-6 — Honoré Beaugrand.
1887-8 — Honorable J. C. Abbott.
1889-90 — Jacques Grenier.
1891-2 — James McShane.
1893 — Honorable A. Desjardins.
1894-5 — Honorable J. O. Villeneuve.

LE GRAND TRONC

Le convoi du Grand Tronc quittant la gare Bonaventure à 7 heures du matin, pour Valleyfield, via Ste Martine, continuera à faire ce trajet comme par le passé ; mais à partir d'aujourd'hui, le train qui partait de Montréal pour Valleyfield via Ste Martine, à 4 heures et 20 minutes du soir, ainsi que les trains quittant Valleyfield pour Montréal via Ste Martine, à 6 heures et 10 minutes du matin et à 2 heures et 40 minutes de l'après-midi, sont supprimés. Ces deux derniers convois seront remplacés par un convoi mixe partant de Valleyfield à 9 heures et 45 minutes du matin et se rendra au raccordement de Ste Martine.

Le service entre Montréal et Valleyfield via le raccordement du Côteau et le chemin C. A. R., se fera comme suit : départ de Montréal à 9 heures et quarante-cinq minutes du matin, arrivant à Valleyfield à 11 heures et 15 minutes de l'avant-midi ; départ de Montréal à 4 heures et 15 minutes de l'après-midi, arrivant à Valleyfield à 5 heures et demie du soir. Départ de Valleyfield à 8 heures et quarante-deux minutes du matin, arrivant à Montréal à 11 heures et demie de l'avant-midi ; départ de Valleyfield à 8 heures et trente-cinq minutes du soir, arrivant à Montréal à 10 heures et 15 minutes du soir.

SOCIETE DES ARTS DES FEMMES

La première conférence de la série préparée par l'Association des Arts des femmes aura lieu aujourd'hui, le 8 janvier, à 4.30 heures p.m., dans la salle de la Y. M. C. A. La conférencière sera Mme Ashley Carus Wilson. Une série de douze conférences sera faite durant une période de trois mois ; il y en aura une tous les mercredis.

La partie oratoire des conférences aura lieu à 4.30 heures p.m., et le soir, à 8 heures, on donnera les explications accompagnées de vues.

SOMMAIRE DU "MONDE ILLUSTRE " DE CETTE SEMAINE

Texte. — Un monument à Dollard, par Ribon. — François Frigon, par Benjamin Sulte. — Nos gravures : Le roi, c'est moi ; Constantinople : Mosquée d'Ahméd ; La garde Champlain. Pages à relire : Austerlitz (avec gravures), par le général de Marbot. — M. Paul Déroulède. — Fable : L'écureuil et la guenon, par E. Roquefort-Villeneuve. — Les affiches et les annonces, par Paul Calmet. — Pensées misanthropiques, par J. Fleury. — La chute d'un amour, par Alphonse Gingras. — Au pays berrichon, par Alfred Lesimple. — Le fardeau de la dette. — Puissance de l'exemple. — Roger Couec, par Pierre Loti. — Passe-temps récréatifs, par Tom Tit. — Renseignements divers. — Primes du mois de décembre. Choses et autres. — Les dames. — Jeux et récréations. — Feuilleton : La mendiante de Saint-Sulpice, par Xavier de Montépin.

Gravures. — Les Italiens en Abyssinie : Dans les défilés de l'Amba Alaghi. — La fête des Rois : "Le Roi, c'est moi !" — Portrait de M. Paul Déroulède. Québec : Portraits des membres de la Garde Indépendante Champlain. — Constantinople (Turquie) : La mosquée du Sultan Ahméd. — Gravure du feuilleton.

1 an $3.00
Six mois 1.50
Quatre mois 1.00

BERTHIAUME & SABOURIN,
Propriétaires.
40, Place Jacques-Cartier.
Montréal.

—Sirop de Goudron-Laviolette ; guérit Rhumes et Bronchites. 25 doses, 25 cents. 55—3

Entre camarades :
—Mon cher, je suis désespéré, je n'ai plus le sou, plus d'habits à me mettre, bientôt je ne pourrai plus cacher ma nudité.
—Voyons, mon vieux, tu oublies donc que tu es couvert de dettes.

A ST-LOUIS DU MILE-END

Séance du conseil

Hier soir a eu lieu dans la salle municipale de St-Louis du Mile-End, une assemblée du conseil de ville de cette localité. M. le maire Bélanger occupait le fauteuil. Etaient présents MM. les échevins Villeneuve, Martel, Dazé, Paquette et Collerette.

Le secrétaire donne lecture d'un compte provenant du conseil de comté pour l'entretien des asiles. La taxe à cet effet est de 13 cents par $1,000 sur toute propriété imposable. Le montant de ce compte est de $222.34 contre St-Louis du Mile-End. Il est résolu de le payer immédiatement.

La première lecture du règlement No 1 relativement à la division de la ville en quartiers et arrondissements, est faite. Par ce règlement, la ville comprend les divisions suivantes :

Quartier Est, subdivisé en 4 arrondissements, comprend tout le territoire situé à l'Est du Quartier Centre de la municipalité, depuis l'avenue Mont-Royal jusqu'aux limites nord de la municipalité y compris les numéros mentionnés à la clause.

Le quartier Ouest, subdivisé en 3 arrondissements, comprend tout le territoire depuis l'extrémité Ouest de la municipalité jusqu'au centre de la rue St-Laurent et depuis l'avenue Mont-Royal jusqu'aux limites nord de la municipalité.

Le quartier Centre, subdivisé en 4 arrondissements, comprend tout le territoire depuis le centre de la rue St-Laurent jusqu'à la profondeur des lots sur le côté ouest de la rue Casgrain depuis l'avenue Mont-Royal, moins quelques lots de subdivisions mentionnés au règlement.

Il est ensuite donné lecture d'une requête des citoyens de l'avenue du Park, signée d'une trentaine de noms, demandant plus de protection de la part de la police dans cette avenue. La requête mentionne à l'appui de sa demande que plusieurs actes de vandalisme ont été commis dans ces environs depuis quelque temps. Référé au comité de la police.

Il est question d'amender le règlement concernant les licences. D'après le dernier règlement le nombre des licences était limité à cinq. Comme St-Louis progresse et s'agrandit tous les jours, les échevins se prononcent tous en faveur de l'octroi de plus de licences. Cependant, la chose est remise à plus tard, c'est-à-dire après les prochaines élections.

—A trois heures p. m., lundi, une alarme appelait les pompiers au coin de l'avenue Mont-Royal et de la ruelle Bélair. Un incendie s'était déclaré dans le magasin de MM. Couillard et Labbé marchands de chaussures. En quelques instants magasin et maison devinrent la proie des flammes. La maison, appartenant à M. Maxime Lesage était une construction en bois, et, par conséquent très inflammable. Les pompiers de la station No 14, de St-Jean-Baptiste et de St-Louis du Mile-End sont arrivés ensemble sur le lieu du sinistre.

LA NOUVELLE PAROISSE DE ST-EDOUARD

On construira une chapelle

La nouvelle paroisse St Edouard, dans la partie nord du quartier St Denis, s'organise et se développe sous la direction active de M. l'abbé Morin. L'élection des marguillers a donné le résultat suivant : MM. Louis D. Garneau, John Dillon, Daniel Gallery, Henri Carrières, Romuald Péladeau, Victor Garceau et Elias Gingras.

Il a été aussitôt décidé de construire une chapelle de 125 pieds sur 50 pieds et de pousser activement les travaux.

Reliée à la ville par les communications les plus faciles et les plus rapides, cette nouvelle paroisse du nord de Montréal est destinée à prendre de prompts et considérables développements.

COUR DE POLICE

Un nommé Philippe Henri Métivier, âgé de 28 ans, demeurant à Maisonneuve, a été condamné à deux années de pénitencier par le juge Desnoyers pour vol d'outils. L'accusé a été arrêté par les constables Pilotte et Narbonne. Le plaignant est le patron du prisonnier, et se nomme Roch Patel, entrepreneur, peintre, du Chemin Papineau.

—Le détective Robinson a arrêté, dans une maison de la rue St-Laurent, un jeune Anglais, employé depuis quelque temps chez MM. James Thompson et Cie, marchands de meubles. Le prisonnier qui se nomme Louis Cave, est âgé de 32 ans, et demeure avenue Laval. On l'accuse de faux.

Les deux plaignants sont le lieutenant-colonel Strathy, du 5e Royal Scots, et M. George Graham, épicier, coin des rues Drummond et Ste-Catherine. Cave a fait escompter chez M. Graham, un chèque pour le montant de $30, sur lequel il avait forgé la signature de sir William Whiteway, premier ministre de Terreneuve, actuellement de passage à Montréal. Le chèque était accompagné d'une lettre qui était censée être écrite par le colonel Strathy, demandant à M. Graham de bien vouloir remettre le montant au porteur. Au moyen d'un autre chèque forgé, pour le montant de $28, le prisonnier a payé deux mois de loyer à son propriétaire, le docteur Gervais, No 1422 rue Ontario. Ce dernier chèque portait la signature de MM. Thompson et Cie, et était payable à la banque de Montréal.

Cave plaide coupable et a été condamné à subir son procès aux assises.

—Albert Gillespie et Georges Sime, dont nous avons annoncé l'arrestation par les constables Côté et Riopel, pour vol avec effraction, ont été condamnés, par le juge Desnoyers, le premier à quatre mois de prison, et le second à trois ans d'écoles de réforme.

—Benjamin Reeves, journalier, de la Longue-Pointe, arrêté par le constable Roy, pour le vol d'une pelle à l'étalage d'un marchand de la rue Ontario, est condamné à un mois de prison.

—Une femme du nom de Jane Smith, demeurant rue Fafard, subira son procès demain pour avoir commis un vol chez MM. Vallières et Cie, No 1869 rue Notre-Dame. L'accusée a été arrêtée par le constable Roy.

CONVOI EN RETARD

Le train de Québec qui doit arriver à la gare Dalhousie à 8 heures, tous les soirs, n'est entré en gare, lundi soir, qu'à 11 heures et demie. Des milliers de personnes qui étaient allées fêter les Rois à la campagne, encombraient quinze voitures traînées péniblement par une seule locomotive. Entre St-Vincent de Paul et St-Martin, le convoi est resté une demi-heure en panne ; pas moyen d'avancer ; le train était trop lourd pour la locomotive. Finalement, à force d'efforts, l'on a pu se rendre à St-Martin où une autre locomotive s'attacha au convoi et l'on a pu, sans autre incident, atteindre Montréal.

Les passagers ne taisaient pas leurs mécontentements contre la compagnie, et l'on se demandait pourquoi la compagnie, qui connaissait qu'il y aurait affluence de passagers, n'a pas mis un second convoi à la disposition du public voyageur.

NOTES COMMERCIALES

James McDougall a présenté une requête demandant d'appeler Jacob Josephson, marchand de hardes, faisant affaires sous la raison de " Windsor Clothing Store," actuellement absent et débiteur du requérant.

"Ordinaire, mais Athlétique."
(D'après une Esquisse du *New-York Truth*)

Evidemment le portrait d'une femme qui nettoie sa maison avec de la **Pearline** pour la première fois. Elle trouve que les ouvrages les plus difficiles sont maintenant comparativement faciles, agréables et promptement faits — et toute joyeuse et remplie d'enthousiasme, elle lève les talons en l'air. C'est probablement un cas extrême. Cependant, il peut se faire qu'il y ait un grand nombre de femmes qui, lorsqu'elles nettoient la maison avec de la **Pearline** pour la première fois, manifestent leur joie de la même manière. Mais vous n'en entendez pas parler. Elles vous disent simplement que durant toute leur vie, le nettoyage de la maison n'a jamais été si facile, si satisfaisant, si tôt fait, ni si bien fait.

RENVOYEZ-LE Les colporteurs et certains épiciers sans scrupule vous diront " ceci est aussi bon " ou " la même chose que la Pearline." C'EST FAUX—La Pearline n'est jamais colportée, et si votre épicier vous envoie quelque chose à la place de la Pearline, soyez honnête—*renvoyez-le.*

8,11 467 JAMES PYLE, New-York.

LES ELECTIONS AU MANITOBA

Nomination aujourd'hui

Winnipeg, 8—C'est aujourd'hui la nomination des candidats aux prochaines élections locales du Manitoba. Il n'y a que le comté du Dauphin dont l'élection est remise à plus tard. Le gouvernement s'attend à remporter six sièges par acclamation, et même plus, tandis que l'opposition semble certaine de ne rencontrer aucune contestation dans trois comtés. Avec son cri des écoles nationales, il semble certain que Greenway va remporter les élections. De son côté néanmoins l'opposition semble décidée à faire une lutte ardente et il est probable que ses rangs seront plus forts à la prochaine réunion de la législature ; sur 40 sièges, elle en aura 14 ou 15. Les conservateurs de cette province s'en accordent cependant 20.

CHUTE

A une heure hier l'après-midi, l'ambulance de l'hôpital Notre-Dame a été appelée au coin des rues Ontario et Gain, pour recueillir un homme qui, en tombant sur le trottoir, s'était infligé une profonde blessure à la tempe gauche. Le blessé, nommé Robert Logan, demeure au No 353 rue Harbour. Il a été transporté à l'hôpital où sa blessure a été pansée.

DEUX LOCOMOTIVES INCENDIEES

Un correspondant de la jonction Montfort nous écrit que le jour des Rois, entre onze heures et midi, deux locomotives de la compagnie du chemin de fer de Montfort ont été incendiées. Un chauffeur aurait, dit-on, été la cause involontaire de ce désastre.

Les directeurs de la compagnie se sont réunis hier après-midi, au Monument National, pour faire une enquête sur cette affaire.

Au tribunal correctionnel :
—Comment osez-vous nier ! l'agent vous a surpris les deux mains dans les poches du plaignant.
—Dame, par le froid qu'il fait où voulez-vous que je les mette ?

Pour Faire Une Fournee de Biscuits.

Versez en tamisant une pinte de farine, deux cuillers à thé combles de poudre à boulanger et une cuiller à thé de sel dans un bol ; ajoutez trois cuillers à thé de COTTOLENE, et brassez bien jusqu'à parfait mélange. A ce moment, ajoutez assez de lait pour faire une pâte molle ; pétrissez légèrement, roulez à une épaisseur d'environ un demi-pouce et découpez avec un petit couteau à biscuit. Mettez, sans qu'ils se touchent—dans une lèchefrite graissée et faites cuire dans un fourneau bien chaud, pendant un quart d'heure ou vingt minutes. Ces biscuits devront être d'un brun délicat dessus et dessous, d'un brun clair sur les côtés et blancs comme la neige en dedans, lorsqu'on les ouvrira.

Le secret de la réussite, pour cette recette comme pour les autres est de n'employer de COTTOLENE que les deux tiers de ce que vous mettriez de saindoux. La COTTOLENE rendra les biscuits légers délicieux, sains ; meilleurs que vous n'en avez jamais mangés. Essayez-la mais ayez-soin de vous assurer qu'on vous donne la véritable COTTOLENE. En vente partout en seaux avec la Marque de Fabrique de "COTTOLENE" et une tête de bœuf dans une couronne de fleurs de cotonnier sur chacun.

THE N. K. FAIRBANK COMPANY, Wellington and Ann Sts., MONTREAL.

Bouts de Tresses

18 Pouces pour..... $1.25
20 " " 2.00
22 " " 3.00

Ce qui précède est un lot spécial et aux prix ci-dessus on ne peut les égaler.

PALMER & FILS, - 1745 Rue Notre-Dame

FEUILLETON DE " LA PRESSE "

DEVOUEMENT

(37)

(SUITE)

—Merci, dit la voyageuse, merci.... Je savais bien qu'un homme ne pouvait pousser si loin la cruauté... Votre fille guérira, je prierai pour votre fille.

En un instant les deux femmes furent entraînées dans le petit salon et un couvert fut placé devant elles. Melbourg les servait lui-même. Il n'y avait plus pour lui ni fille Bohême ni vagabondes, mais deux femmes dont l'une connaissait Hals, Hals qui pouvait sauver Lilia. Quand les voyageuses eurent repris quelques forces, Melbourg fit apporter du papier, une plume, et dit à la paysanne ?

—Savez-vous écrire ?

—Oui, monsieur.

—Eh bien ! mandez à Bethlen Hals que vous vous trouvez chez le Directeur d'Idria, qu'il vous offre l'hospitalité, et que vous le supplîez de venir vous voir dans sa maison.

La jeune femme écrivit rapidement, puis elle tendit sa lettre ouverte à Melbourg.

Le regard de celui-ci se porta sur la signature.

—La comtesse Agnès Alberti ! fit-il avec stupéfaction.

—Oui, monsieur, répondit la jeune femme avec une dignité simple... La comtesse Alberti fugitive et pauvre, et qui sollicite de rejoindre son noble époux au fond de l'abîme où le jeta un injuste arrêt.

—Cette lettre sera immédiatement portée, répondit-il.

Comme il remettait à Lippe le billet destiné au docteur, une femme manifestant la douleur la plus vive sortit de la chambre de Lilia.

—Morte ! morte ! dit-elle.

Melbourg devint livide, et s'élançant du côté de la chambre de sa fille, il laissa Agnès et la Gitane seules dans le salon.

Il ne se passa pas une demi-heure sans que la porte du vestibule s'ouvrit devant le docteur dont le visage trahissait l'émotion la plus vive.

—Conduisez-moi vers la comtesse Alberti, dit-il à Lipps.

En reconnaissant Bethlen Hals, Agnès poussa un cri de joie.

—Vous, ami, vous ! dit-elle en lui serrant les mains.

Elle ajouta, en plongeant son regard dans les yeux de Hals.

—Carlo, parlez-moi de Carlo !

—Votre mari se trouve relativement bien. Quoiqu'il me soit interdit de descendre dans la mine, je lui fais suivre un traitement dont j'attends de grands résultats.

Melbourg, prévenu de l'arrivée du docteur, accourut le front livide, les yeux injectés de sang.

—Ma fille est morte ! dit-il, vous avez tué ma fille.

—Pardon, dit Hals avec une froideur glaciale, vous oubliez, monsieur, que je ne suis point le médecin de votre maison.

—Je sais ! dit Melbourg, vous avez refusé de soigner cette chère créature, vous avez eu le courage, vous médecin, d'abandonner entre les mains d'un ignorant....

—Monsieur, répliqua Hals, qui devenait plus grave, à mesure que la douleur de Melbourg se traduisait d'une façon plus véhémente, cet ignorant n'est-il point le médecin des mineurs d'Idria...

—Et quand cela serait ! mettez-vous en balance....

—Une vie et une vie, une âme et une âme... Oui, monsieur. D'ailleurs, je ne me trouve point à Idria en qualité de médecin exerçant sa profession.... Je suis un chimiste, assez savant, disent mes amis.... Il est vrai qu'en arrivant dans le Frioul j'avais d'autres projets... Je voulais tâcher de sauver, non seulement le mari de cette héroïque jeune femme, mais tous ceux que la loi condamne et que l'on jette dans l'enfer d'Idria.....Cet espoir, monsieur, vous l'avez fait évanouir... Vous m'avez refusé l'autorisation de descendre dans la mine, d'en combattre les fléaux, de sauver peut-être la vie aux malheureux qu'elle renferme....

—Ma fille ! ma fille ! s'écria Melbourg, venez près de ma fille.... Il se peut que la douleur m'égare, qu'elle ne soit pas morte, que vous puissiez encore la sauver.

—On a enterré trois mineurs, hier, monsieur.

—Bethlen Hals, dit Agnès d'une voix douce, ayez pitié du désepoir de ce pauvre père ; c'est moi que vous en prie. J'ai mangé son pain, sa maison m'est sacrée.... par affection pour moi, allez près de l'enfant innocente.

—Comtesse Alberti, dit Hals, vous ne connaissez pas cet homme. Il a le coeur plus dur que le rocher... Jamais il ne s'est ému de la douleur d'autrui..... Des mères l'ont supplié à genoux comme il supplie, et il a repoussé ces mères. Il est le tyran, le bourreau d'Idria. A cette heure, il prie, il s'humilie, mais si je sauvais sa fille, il vous ferait demain chasser du village, et continuerait à me refuser le droit de défendre Alberti contre les ravages du mercure.

—Sur mon honneur ! dit Melbourg.

—L'honneur d'un renégat !

—Mais que voulez-vous, que faut-il ? Hals, faut-il signer....

—Oui, répondit Hals, je veux de votre part un engagement formel de me laisser descendre dans la mine quand il me conviendra, de traiter les mineurs à l'exclusion de tout autre, et d'accorder à la comtesse Alberti....

—De descendre dans le gouffre d'Idria, pour n'en sortir que le jour où sera reconnue l'innocence de son mari.....

Melbourg traça rapidement quelques lignes, et tendit le papier au docteur Hals.

—Cela suffit, dit celui-ci en renfermant le précieux papier dans son portefeuille... Je vous suis, monsieur..... Quant à vous, comtesse, si vous en avez la force, rendez-vous chez l'abbé Fulda où je ne tarderai point à vous rejoindre.

—A bientôt, dit Agnès.

Elle s'appuya sur le bras de la Gitane et quitta la maison du directeur, tandis que celui-ci pénétrait avec Hals dans l'appartement de sa fille.

Sur un lit de bois doré garni de courtines de velours blanc, reposait Lilia, pâle et roidie, et dont le visage semblait garder l'empreinte des doigts bleuis de la mort.

La rigidité cadavérique paraissait complète.

Le coeur ne battait plus. Un seul des symptômes du trépas et le plus certain, manquait à l'ensemble de preuves qui paraissaient l'affirmer.

Aucun signe de décomposition ne se manifestait dans cette créature inanimée.

Le visage était calme, et des teintes d'un rose pâle marquaient les joues délicates.

—Est-elle morte ? monsieur, répondez-moi, fit Melbourg avec violence. Si ce malheur me frappe, si ma fille a succombé pendant que j'attendais ici que vous vinssiez m'apporter les secours de votre art, je vous rendrai responsable de son trépas, je vous accuserai d'avoir manqué au devoir professionnel, et toute ma haine...

—Monsieur, dit Hals froidement peut-être votre fille est-elle morte, en effet... Si cela est, courbez-vous sous l'arrêt de Dieu... Depuis le jour où je vous fis demander l'autorisation

LES CANADIENS DES ETATS-UNIS

L'affaire Roy-Lefebvre

Roy est un charlatan anglais

2,195,267 paires de chaussures

Mort subite

Un mariage manqué

Mystérieuse disparition d'un fiancé

Le meurtre de H. Pelletier

Le procès

Les difficultés religieuses de Danielson

Lettre du docteur Leclaire

Elections de sociétés

Le privilége de faire des bazars

Paroisse du Sacré-Cœur de New-Bedford

Incendie désastreux à Lowell

Le monument du P. Garin

Echappé belle

Mgr Ireland et les Canadiens

Nouvelles diverses

NEW-HAMPSHIRE

NASHUA. — Roy est un Anglais. — Le docteur, ou plutôt le charlatan éhonté, du nom de Roy, qui a assailli Madame Lefebvre, en cette ville, n'est pas canadien - français, tel que son nom l'indique, c'est un Anglais, il ne parle pas même un seul mot de français.

Il subira son procès dans ce mois-ci.

Il est en prison, n'ayant pu trouver une caution.

Paroisse St Louis de Gonzague. — Le Révd G. B. H. V. Millette, curé de la paroisse de St Louis de Gonzague, de cette ville, a annoncé dimanche dernier, à la grand'messe,qu'il allait agrandir son église de bonne heure, ce printemps. Bien qu'il se dise quatre messes, tous les dimanches, il est encore très difficile de se procurer des bancs et conséquemment, durant les retraites, ou toutes autres cérémonies, un grand nombre de personnes ne peuvent trouver place, car depuis quelques années, la population canadienne - française a beaucoup augmenté dans la congrégation.

2,195,267 paires de chaussures. — La manufacture de chaussures de Moody Estybrook et Anderson, de cette ville, a manufacturé, durant l'année 1895, 2,195,267 paires de chaussures, et, encore, on est loin d'avoir travaillé tout le temps.

A l'électricité. — Nashua est depuis quelques jours en communication directe avec Lynn et Boston, Mass., par un chemin de fer électrique, ce qui est un très grand avantage pour le public voyageur, car les prix de passage sont presque la moitié de ceux du chemin de fer. La distance est de cinquante milles d'ici à Boston, par cette voie.

MANCHESTER. — Bras fracturé.— Rhéa, jeune enfant de M. et Mme F. X. Chenette, en jouant, samedi dernier, est tombé et s'est cassé un bras.

Mort subite. — Madame Annie Bonneville, alors qu'elle mettait une lettre à la poste, lundi matin, s'est affaissée soudainement et a expiré quelques minutes plus tard. Elle est morte d'une maladie de cœur.

Le froid. — Le froid intense que nous avons eu lundi et mardi a rendu les rues de notre ville presque désertes pendant ces deux jours. Le mercure a descendu jusqu'à 35 degrés au-dessous de zéro à Franconia. Ici, le tehrmomètre a varié de 12 à 16 degrés. C'est plus froid qu'à n'importe quelle époque de l'hiver dernier.

Les facteurs. — A l'assemblée de la branche locale de l'Association Nationale des facteurs des Etats-Unis d'Amérique, tenue à la salle ordinaire, les officiers suivants ont été élus pour l'année 1896 :

Président, Chas H. Rowe; vice président, A. O. Dolloff; secrétaire correspondant, Jules Larivée, réélu ; trésorier, I. L. Campbell, réélu; sergent d'armes, Wm. H. Heath; secrétaire financier, Thos. H. Donnelly.

—Mystérieuse disparition. — Samedi après-midi, Fortunat Chrétien, résidant au No 605 rue Main, alla chez M. E. V. Turcotte, commander une voiture qui devait aller le chercher chez lui le lendemain, à 2 heures, pour de là le conduire dans le Kilder court,d'où il se rendrait, en compagnie de sa fiancée, Mlle Laprise, à l'église St George, pour recevoir la bénédiction nuptiale. A l'heure fixée la voiture de M. Turcotte, se rendit au No 605 Main, mais Chrétien ne s'y trouvait pas. On pensa qu'il était rendu chez M. Laprise. On se rendit à la résidence de ce dernier, qui, comme tous les autres, ignorait où pouvait se trouver son futur gendre. Ce dernier avait disparu sans donner aucune raison de son départ. Il a toujours passé pour un garçon rangé, sobre, laborieux. Tout son linge est resté à la maison de pension. A personne, il n'a manifesté l'intention de quitter la ville, et l'on suppose qu'il a laissé la place dans un moment d'aberration mentale. En attendant, la douleur de Mlle Laprise est plus facile à comprendre qu'à décrire.

—La dette de l'église St Georges. — Le Révd. Père Davignon, curé de l'église St Georges, a annoncé qu'il venait de payer $16,000 sur la dette de l'église de cette paroisse et qu'il ne restait plus à payer qu'une balance de $10,000. Les paroissiens de l'église St Georges doivent se féliciter du zèle et de la bonne administration de leur nouveau curé.

RHODE ISLAND

PROVIDENCE. — Le meurtre de Harrey Pelletier. — Le procès de Frank Williams, le nègre accusé d'avoir assassiné Harvey Pelletier, à Limerock, Lincoln, en octobre dernier, vient de commencer, devant le juge Wilbur.

Selon les témoignages, Pelletier, étant ivre, aurait attaqué une femme, Bridget Lynch, et Williams lui ayant fait des remontrances, Pelletier le frappa, puis s'enfuit. Williams, alors, tira sur lui un coup de fusil qui causa sa mort.

La loge Lafayette. — La nouvelle annonçant que la loge Lafayette s'était dissoute était erronée. Cette loge vit encore et compte cent membres actifs.

CONNECTICUT

DANIELSON. — Difficultés religieuses. — A propos des difficultés religieuses qui existent au sein de cette paroisse, le docteur C. J. Leclaire publie, dans l' "Indépendant" de Fall River, une correspondance dont nous extrayons les passages suivants :

"Quand nous nous adressons à la Propagande, à Mgr Satolli, à Mgr Tierney, n'est-ce pas un Canadien que nous avons toujours demandé comme curé ? Quand le Rév. M. Bourret nous a dit : "Soumettez-vous et, dans un mois et demi, deux mois le plus tard, vous aurez un curé canadien", il n'a jamais été question de prêtre d'autre nationalité. Quand Sa Grandeur nous a dit: "Aussitôt que faire se pourra, vos désirs seront accomplis", en réponse à notre demande, était-il question d'un prêtre étranger ?

"Aurait-il été plus difficile pour Mgr Tierney de nous accorder le Rév. M. X. ou le Rév. M. Z., prêtre canadien, et le laisser le Rév. M. Soquet dans sa communauté ? Nous sommes convaincus du contraire.

"Si les Canadiens de Danielson et du Connecticut ne sont pas satisfaits, pourquoi les autres le seraient-ils ? Nos idées ne sont pas changées, nos prétentions sont les mêmes. Nous désirons du plus profond de nos coeurs un curé canadien, et tant qu'on n'aura pas rempli les promesses faites, il n'y a aucune paix possible pour notre petit centre.

"Si nos chefs spirituels ne remplissent pas leurs promesses et ne nous donnent une preuve éclatante de leur grande charité et de leur amour pour la justice, ont-ils le droit d'exiger que nous, leurs humbles ouailles, donnions l'exemple de ces grandes vertus ? Nous ne le croyons pas.

"Que viennent donc faire ici nos prêtres canadiens, s'ils ne sont pas dignes d'être mis à la tête des paroisses où leurs compatriotes sont en grande majorité ? Notre humble conviction est qu'ici, à Danielson, pour le bien des âmes, pour le repos des familles, pour ramener une foi chancelante, pour rétablir la paix, il faut la division de la paroisse et qu'on accorde un curé de leur nationalité aux Canadiens et aux Irlandais.

PUTNAM.—Garde Lafayette—A la dernière assemblée de membres de la société de la Garde Lafayette, de cette ville, eurent lieu les élections. Voici les noms de ceux qui ont été élus membres du comité : Rév. J. L. L. Desaulniers, chapelain ; M. Aimé Beaudreault, président ; M. Joseph Péloquin, vice-président ; M. Julien Bellerose, trésorier ; M. Louis Favreau, secrétaire ; M. Philéas Lussier, assistant-secrétaire ; M. Charles Goulet, secrétaire-correspondant ; M. Joseph Péloquin, capitaine ; M. Philéas Lussier, lieutenant.

—Représentation.—Le Club Vygen donnera le 21 du courant, à la salle St-Jean Baptiste, une représentation du drame intitulé "Le Forgeron de Strasbourg." La soirée se terminera par une farce "Le divorce du Tailleur."

TAFTVILLE — Cercle Lafayette — L'élection annuelle des officiers du Cercle Lafayette a donné le résultat suivant : prés., François Lague ; vice-prés, Alfred Brouillard ; sec.-arch., J. B. Messier ; sec.-fin., Arthur Bernier ; trés. et sec.-corr., Amable P. Deslandes ; bibliothécaires, Albert d'Amour et William Blanchard ; comm.-ordonnateurs, Arthur Michon, Solime Goyette, Octave Brochu, Jules Racine.

MASSACHUSETTS

WARE. — Manufacture de chaussures. — Le dernier mot pour la nouvelle manufacture de chaussures vient d'être prononcé ; les contrats pour la location sont signés.

La Ware Lumber Lumber Co. doit bâtir la manufacture à ses frais et fournir le pouvoir moteur à raison de $1,200 de loyer par année. Le contrat est fait pour une période de 10 ans, et le privilège pour 5 ans après, si la compagnie de chaussures est satisfaite. Le dernier mot au contrat veut que la bâtisse soit prête à recevoir les machineries le 1er avril prochain. Les actionnaires de Ware sont W. S. Hyde, Henry K. Hyde, T. H. Storrs, George D. Storrs, Andrew Bryson, E. H. Gilbert, J. H. G. Gilbert, F. M. Sibley, Calvin Hitchcock et F. D. Gilmore. Cette manufacture donnera de l'emploi à près de 10 0mains.

—Le froid. — Lundi matin, le thermomètre marquait 20 degrés au-dessous de zéro. Le vent soufflait avec violence la poussière dans les rues comme au mois de juillet.

FALL-RIVER. — Pas de réconciliation. — John Duguay était accusé de voies de fait sur sa belle-soeur, Alice Duguay. Il est entré chez elle et a voulu lui serrer la main. Elle a refusé et il l'a frappée avec son casque. Ils ne s'étaient pas parlé depuis deux ans et John voulait faire la paix, mais elle a refusé et il lui a donné un léger coup de casque sur le cou. Ceci se passait le jour de l'an. John a été condamné en cour de police, à payer les frais, $4.76.

NEW-BEDFORD. — Le privilège de faire des bazars. — M. le curé Gaboury, en parlant des devoirs des chapelains des sociétés, a exprimé le voeu que les sociétés laisseraient à l'Eglise le privilège de faire des bazars. Il a aussi prévenu les sociétés qu'elles ne doivent pas donner de bal public sous leur patronage, à moins de courir le risque de se voir fermer l'entrée de l'église quand elles sortiront en corps et avec bannières.

—Grande soirée canadienne. — On parle déjà beaucoup de la grande soirée qu'organise M. le curé de la paroisse St Antoine, pour la clôture de son bazar, le 29 janvier prochain. Ce sera une soirée d'artistes dans toute la force du mot ; des orateurs, des musiciens, des chantres, etc.

—Paroisse du Sacré-Coeur. — Le Rvd M. Gaboury, curé de la paroisse du Sacré-Coeur, a donné le détail des comptes. Les recettes de tous genres, depuis le mois d'avril dernier, se montent à $15,007.76, y inclus $2,500 provenant du bazar.

Dans le même temps, l'on a payé $6,575 sur la dette flottante, laissant une dette flottante de $2,000 environ, à part les hypothèques.

M. le curé s'est déclaré satisfait de ce résultat, et les paroissiens semblent l'être aussi.

Quelques améliorations importantes ont été faites durant les derniers mois, surtout la peinture de l'église et les vitraux de couleur ; mais il reste encore beaucoup à faire, et M. le curé en a donné un aperçu sommaire.

L'intérieur de l'église laisse beaucoup à désirer et c'est l'intention de M. le curé de le faire peindre à neuf au printemps et de préparer les bancs.

D'autres améliorations qui seraient encore très à propos seraient un nouvel orgue et une sacristie assez spacieuse pour les besoins de la paroisse. Les petits enfants à l'éducation desquels M. Gaboury attache une importance spéciale n'ont pas été oubliés dans ses projets pour l'avenir ; ni dans ses projets pour l'avenir ; il a émis l'idée de bâtir ou de se procurer d'une autre manière une salle près de la voie du chemin de fer où les plus jeunes enfants pourraient aller à la classe.

Une des améliorations les plus importantes sur le tapis et qui regarde tous les Canadiens de New-Bedford, serait le nivellement de notre cimetière. Aujourd'hui le cimetière est un véritable chaos, il n'y a pas d'allées, certains lots sont très élevés, d'autres sont très bas et à côté des cimetières protestants que nous avons ici, c'est un véritable déshonneur pour notre nationalité et notre religion.

Comme les trois paroisses canadiennes sont intéressées dans cette affaire, pourquoi ne ferait-on pas un effort pour opérer au moins les améliorations les plus pressantes.

Club dramatique. — Les jeunes gens du sud ont jeté les fondements d'un club dramatique sous le nom de "Club Dramatique de St-Hyacinthe". En voici les membres et officiers : J. L. Beaudry, directeur et résorier ; Antoine Beaulieu, président. Membres : Camille Trahan, Ovide Gélinas, Philippe Berthiaume, J. B. Beaudry, Saül Gobeil, Alphonse Dion. Dlles Virginie Ouellette, Marie Levasseur, Adèle Levasseur, Manda Dalbec, Emma Boucher.

Un orgue. — M. le curé Deslauriers a acheté un orgue magnifique avec le cadeau de $1,000 qui lui a été fait.

TRIBUNE LIBRE

Permettez à une femme, qui suit avec intérêt la controverse que soulève en ce moment, le projet de passer un tramway électrique dans la montagne, de donner quelques mots de réplique à la requête absurde que des femmes sont allées présenter au conseil de ville, contre ce projet cher au peuple.

"Le parc Mont-Royal appartient aux citoyens de Montréal," dit le document en question, et certes personne ne soutient le contraire, mais il est la propriété de tous les citoyens indistinctement, et non exclusivement de ceux qui ont des équipages pour s'y promener, et voilà pourquoi un tramway électrique, qui offrirait la plus grande facilité à tous de jouir de cette délicieuse promenade, serait une aubaine inappréciable pour tous.

"Le conseil de ville," continue la requête de ces dames, n'étant que le gardien provisoire de ce parc, le doit à la génération future sans altération ni déflorement," voilà encore qui est vrai, mais par la même raison, la génération future, comme la présente, a le droit d'exiger que toutes les améliorations tendant à lui rendre cet héritage accessible soit approuvée par ce gardien provisoire.

Ces dames craignent pour leur précieuse existence et pour celle de leurs enfants ; mais la voie sera clôturée, on sait cela ; et quand elle ne le serait pas, rien de plus facile pour les personnes qui se rendront sur le parc en voiture de faire stopper le cocher loin de cette voie soi-disant meurtrière, pour permettre aux chérubins de cueillir des fleurs et attraper des papillons ; quant à ceux qui montent dans les tramways, pas de danger qu'elles restent immobiles à l'endroit où elles en descendront : On ne va plus si loin pour voir passer les chars électriques.

Mais voici bien le plus plaisant de cette plaisante requête : le patriotisme de ces dames ne sent fraîcas de ce qu'elles, les descendantes des héroïnes du premier âge du Canada, on ait pu les croire trop faibles pour gravir pédestrement un monticule comme le Mont-Royal.... Bon là, franchement, mesdames, combien de fois chacune de vous a-t-elle fait cette ascension ? jamais, j'en parierais ; d'ailleurs il n'y a que quelques mots, il me semble, qu'une femme se plaignait amèrement, dans un journal quelconque, de ce qu'on ne pût trouver un moyen de niveler le trottoir à la chaussée, aux endroits où il faut traverser cette dernière, à cause de la fatigue qu'elle et beaucoup d'autres dames qu'elle avait consultées à ce sujet, ressentaient de cette inégalité de la voie. Et puis, on se figure difficilement la pauvre mère de famille, harassée des travaux de la semaine, montant à pied sur la montagne, le dimanche, pour se remettre en respirant aux petits accrochés à ses jupes, qu'ils ne doivent pas pleurer si les pierres du chemin leur écorchent les pieds, parce que Mademoiselle de Verchères, et tant d'autres, ont vu bien autre chose.....

Quant à la moralité publique, qui cause tant de soucis aux auteurs de la requête, point n'est besoin de tramways électriques dans la montagne pour qu'elle y reçoive des atteintes : il n'y a jamais eu de tramways d'aucune sorte qui aient fait le tour du parc, et rien ne prouve que la moralité publique et privée s'y soit toujours conservée indemne.

On ne présentera pas de requête au conseil pour plaider la cause des tramways dans la montagne, le bon sens s'en charge, et le conseil n'a pas le droit de priver le peuple de l'avantage qu'on lui offre de lui rendre ce beau parc facilement accessible.

UNE FEMME.

MUTATIONS D'IMMEUBLES

Le commerce des immeubles a beaucoup diminué durant le mois de décembre. Voici le tableau des ventes dans chaque quartier :

	Ventes	
St-Antoine	9	$45,178.16
Ste-Anne	6	10,553.00
Ste-Marie	13	72,309.10
St-Louis	11	32,683.33
St-Laurent	4	20,565.50
St-Jacques	12	45,777.92
St-Jean-Baptiste	13	22,665.00
St-Denis	20	12,659.56
St-Gabriel	2	3,005.00
Maisonneuve	1	1,200.00
Mile-End	5	4,575.00
Ouest, etc.	1	102,145.95
Est, etc.	2	12,051.00
Totaux	99	$385,168.52

LA SOCIETE ST-GEORGE

Hier soir, la société St George, a tenu, son assemblée annuelle, à la maison de refuge, pour faire l'élection de ses officiers. L'assemblée était présidée par M. F. Wolferstan Thomas. Le rapport du comité de secours a été lu par M. Joseph Richards. Il démontre que durant l'année 1895, la maison de refuge a reçu 760 personnes qui, en moyenne, y sont demeurées de un à trois jours. Il a été accordé des secours au dehors à 276 personnes. La société a aidé 80 personnes à retourner en Angleterre, et a fait enterrer quatre enfants et un homme. La dépense totale, pour ces secours, a été de $1,-020.13. Le dîner de Noël a été servi à 350 familles, représentant 1,700 individus. Cent-soixante et un dollars ont été dépensés pour ces repas. Les recettes de l'institution ont été de $3,351.54 ; les dépenses ont égalé ce montant. Un terrain a été acheté au cimetière Mont-Royal au prix de $300. Le nombre des membres de la société est maintenant de 345.

Les officiers élus pour l'année courante sont : MM. Jos. Richards, président ; William Niven, 1er vice-président ; E. Goff Penny, 2ème vice-président ; R. S. Clift, trésorier ; Jos. Mitchell, secrétaire. Le comité d'administration se compose de l'hon. J. K. Ward, de MM. W. E. Smith, H. G. Niven, A. Hooper, P. J. Evans, F.W. Richards, Edgar Judge et B. Reed.

—Mal de dents : Gomme du Dr Adam. Guérison instantanée. 10 cents. 55-3

Le proverbe dit que sans argent on ne peut rien faire.
C'est inexact. Sans argent, on peut toujours faire.... des dettes !

—Sirop de Goudron-Laviolette ; guérit Rhumes et Bronchites. 25 doses, 25 cents. 55—3

—"Mal de dents." Gomme du Dr Adam. 10c chez les pharmaciens. 55 — 3

SIROP DE BRISTOL

Le remède le plus efficace et le plus prompt pour guérir des Rhumes, Coqueluche, Bronchite, et toutes les maladies des poumons. Ce sirop fera disparaître les Rhumes les plus opiniâtres. Il agit comme par enchantement sur les tubes bronchiaux et enlève le mal de la poitrine et des poumons. Il soulage la respiration difficile et vous empêche de cracher du phlegme. Ceux qui ont des rhumes ne doivent pas les traiter à la légère. La Bronchite est une maladie qui cause la mort prématurée de milliers de personnes sous le nom fictif de consomption, et elle peut être guérie par ce sirop.

Le sirop de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens et épiciers.

—Sirop de Goudron-Laviolette ; guérit Rhumes et Bronchites. 25 doses, 25 cents. 55—3

—Sirop de Goudron-Laviolette ; guérit Rhumes et Bronchites. 25 doses,

L'ACCUSE HENDRICKS

Il parait en proie à une grande excitation nerveuse devant le magistrat

Hendricks, contre qui le jury du coroner a prononcé un verdict de complicité dans l'affaire mystérieuse du canal, a été arrêté à midi à la prison, par le grand connétable Bissonnette, qui était porteur d'un mandat d'amener de la cour des sessions.

L'accusé a comparu devant le juge Desnoyers et a plaidé non coupable à l'accusation de complicité du meurtre du cocher Madore.

Hendricks était en proie à une si grande excitation nerveuse que le magistrat a dû le faire renvoyer dans les cellules.

Le juge Desnoyers décidera cette après-midi de son sort.

MARCHES AUX DENREES

Fromage—Les cours sont toujours fermes et la demande a été un peu plus active hier. De fait, si les détenteurs voulaient vendre à 9 1-4c. il se ferait de bonnes transactions. Il a été fait, hier, des offres une couple de fois pour des lots de deux cents boîtes environ, mais le détenteur a refusé chaque fois, il exigeait 9 3-8. La plus grande partie des produits en mains de ce côté-ci sont classés parmi les meilleures qualités. Nous cotons : de choix : 9⅜c à 9¼c ; médiocre à bon, 9c à 9 1-4c ; produits d'été, 8c à 8 3-4c suivant la qualité. Le câble public n'a annoncé aucun changement hier. Les dépêches privées de Liverpool annoncent que les cours ne sont pas sensiblement changés, mais que la demande est meilleure et le marché plus ferme.

Beurre. — Marché toujours calme. Les crèmeries font de 20 1-2 à 21c, et les produits des fermes, de 15c à 17c suivant la qualité.

Oeufs. — La demande pour les oeufs hier, a été assez active, mais les cours sont sans changements. Nous cotons : frais, 18 à 20c, chaumés, de Montréal, 14 à 15c ; dito, de l'Ouest, 13 1-2 à 14c ; frais, conservés, 13 1-2 à 14c la douzaine.

Fèves. — Marché calme, les ventes se réduisent à de petites quantités et les prix sont inchangés. On cote : par wagons, de choix, triées, $1 à $1.05, en petite quantité, $1.10 à $1.20.

Basse-cour. — Marché inchangé. On cote : dindes fraîches tuées, 7 1-2c à 8c ; poules, 6 à 6 1-2c ; canards, 7c à 7 1-2c ; oies, 5c à 5 1-2c la livre.

LE COMMERCE DU FOIN

Le marché au foin est plus ferme depuis quelques jours qu'il ne l'a été de la saison et les cours se sont élevés d'un dollar par tonne sur place et sur les lieux d'expédition. Cette hausse est due à une meilleure demande et à la hausse d'un dollar par tonne sur le marché de New-York. La quantité de foin qui reste à la campagne n'est pas considérable et l'espoir dans l'avenir est meilleur. La demande de la part des Etats-Unis et de l'ouest d'Ontario s'est beaucoup améliorée et l'on signale beaucoup d'activité dans le commerce. Le No 1 de choix se vend $14 et le No 2, $13 la tonne, aux gares, et sur les lieux d'expéditions on paie $13 pour le No 1 et $12 pour le No 2. La demande à Toronto s'est améliorée ; le No 1 se vend $14.50 et le No 2, $13.50 la tonne, à la gare. A New-York, le No 1 du Canada se vend $19.50 et le No 2, $18.50 la tonne. Les dépêches privées signalent plus de fermeté et une hausse dans les cours. On cote à Liverpool, le No 1 du Canada, 80s ; à Glasgow, 87s 6d ; à Londres, 70s et à Bristol, 75s.

PRODUITS DE LA FERME			
Beurre marqué, par lb	0 25	à	0 30
Crémerie, nouveau	0 23	à	0 24
Bon beurre	0 20	à	0 22
Beurre des fermes	0 17	à	0 18
Crême, la chopine	0 10	à	0 12
Fromage	0 12	à	0 00
Oeufs frais, la douzaine	0 39	à	0 40
Oeufs, en caisse	0 16	à	0 17
Miel, par lb	0 10	à	0 12
Miel, en rateau	0 12	à	0 15
Sucre d'erable, par lb	0 10	à	0 00
Sirop d'érable, le gallon	0 80	à	0 90
FRUITS			
Figues, la lb	0 03	à	10
Pommes, par baril	2 00	à	3 00
Citrons, par doz	0 15	à	0 00
Citrons, la boîte	2 50	à	3 00
Dattes, la lb	0 05	à	0 07
Attacas, le gallon	0 40	à	0 00
Raisin de Malaga, baril	5 00	à	6 00
Oranges, Valence, la doz	0 10	à	0 15
LEGUMES			
Céleri, la doz	0 15	à	0 40
Carottes, le panier	0 25	à	0 00
Oignons, le panier	0 50	à	0 00
Ail, la tresse	0 10	à	0 00
Poireaux, paquets, la doz	1 00	à	1 10
Betteraves, le panier	0 25	à	0 00
Patates, le sac	0 40	à	0 00
Navets, le sac	0 40	à	0 00
Laitues, la doz	0 25	à	0 50
Choux-fleur, la doz	2 00	à	0 00
Choux, le baril	0 50	à	0 00
Choux rouge, la doz	0 25	à	0 00
Persil, la doz	0 50	à	0 00
Chicorée, la doz	0 00	à	0 00
VIANDES			
Boeuf, 1ère classe, lb	0 10	à	0 12
do 2me qual, do	0 07	à	0 09
do 3me qual, do	0 03	à	0 07
Agneau, 1re qualité, par lb	0 07	à	0 10
Agneau, 2e qualité, par lb	0 06	à	0 09
Mouton, par lb	0 05	à	0 10
Porc frais, par lb	0 10	à	0 12
Bacon, par lb	0 12	à	0 13
Porc ouvert, par 100 lbs	6 00	à	6 25
Jambon, par lb	0 12	à	0 13
Veau, lb, 1ère qual	0 07	à	0 12
Veau, 2e qual	0 05	à	0 08
Saindoux	0 10	à	0 12
GIBIER			
Canards noirs, le couple	0 80	à	0 85
Canards gris, le couple	0 50	à	0 60
Canards branchus, le couple	0 50	à	0 60
Sarcelles, le couple	0 40	à	0 45
Coqs de bruyère	0 90	à	1 00
Pluviers dorés, la doz	3 50	à	4 00
Bécassines, la doz	2 40	à	2 75
Perdrix	0 60	à	0 00
Lièvres, le couple	0 20	à	0 25
Canards, cou rouge, le couple	1 00	à	0 00
Chevreuil, carcasse, la lb	0 03	à	0 04
Chevreuil, derrière la lb	0 10	à	0 11
Chevreuil, devant la lb	0 05	à	0 08
Caribou, carcasse, la lb	0 06	à	0 09
Caribou, derrière, la lb	0 12	à	0 15
Caribou, devant, la lb	0 06	à	0 08
BASSE-COUR			
Pigeons	0 25	à	0 00
Pigeonneaux	0 25	à	0 30
Poules, le couple	0 50	à	0 75
Poulets, gros	0 70	à	0 90
Poulets, petits	0 50	à	0 60
Dindes, la pièce	1 00	à	1 20
Dindes, la livre	0 10	à	0 00
Oies, la pièce	0 50	à	0 80
Canards, le couple	0 80	à	1 10
POISSONS			
Hadock de Portland, la lb	0 04	à	0 0
Hadock, par lb	0 05	à	0 01
Anguille fraîche, chacune	0 15	à	0 20
Poisson blanc, par lb	0 08	à	0 10
Truite, par lb	0 08	à	0 10
Flétan	0 12	à	0 15
Brochet, par lb	0 08	à	0 10
Esturgeon	0 08	à	0 10
Carpe, deux	0 15	à	0 20
Perchaude, le paquet	0 15	à	0 20
Barbotte, le pqt	0 10	à	0 15
Sore, la lb	0 10	à	0 12
Saumon, la livre	0 25	à	0 00
Maskinongé, la livre	0 10	à	0 12
Morue, la lb	0 12	à	0 00
COTES DES FARINES			
Patente d'hiver Ont, par baril	4 25	à	4 40
Patente du printemps Man, bris	3 85	à	0 00
Forte de boulangerie, Man, meilleures marques	3 65	à	0 00
Do do marques ordinaires	3 50	à	3 60
Do do seconde qualité par brl	3 10	à	3 20
Extra Ont, par baril	3 80	à	3 90
Straight Roller, par baril	3 60	à	3 80
Farine pour engrais, sac de 98 lb	1 10	à	1 15
GRAINS			
Blé dur de Manitoba No 1 par m	0 80	à	0 00
Blé dur de Manitoba No 2 par m	0 66	à	0 00
Blé-d'inde de l'Ouest, par minot	0 47½	à	0 50
Pois, marchands, par minot	0 70	à	0 70
Pois, cuisants, par minot	0 75	à	0 81
Avoine, le sac	0 00	à	0 75
Orge pour engrais, par minot	0 47½	à	0 50
Orge, 1ère qualité, par minot	0 57½	à	0 60
ISSUES DE BLES			
Son, par tonne de 2000 lbs	14 00	à	16 00
Grue, par tonne de 2000 lbs	15 00	à	17 00
Moulée par tonne de 2000 lbs	20 00	à	21 00
FOIN ET PAILLE			
Foin, la tonne	10 00	à	11 00
Paille, la tonne	5 00	à	6 00

L'INCONNU DU COFFEE HOUSE

Accidentellement asphyxié

Le corps de l'inconnu trouvé mort dans une chambre du Hope Coffee House a été enterré, ce matin. Le coroner a tenu une enquête à la morgue, à 10 heures. Le rapport médical déclarait que le cadavre portait tous les indices de l'asphyxie par le gaz. Le propriétaire du restaurant et plusieurs employés ont été interrogés, mais leur témoignage n'a révélé aucun fait nouveau. Dans ces circonstances, les jurés ont rendu le verdict : "Mort accidentellement asphyxié".

UNE LETTRE DE REMERCIEMENTS

D'une jeune fille qu'on était obligé de porter comme une enfant, mais qui a recouvré la force et la santé.

Quelques lettres portent en elles-mêmes le cachet de tant de jugement solide, de bon sens et de sincérité, que leur ajouter un seul mot serait une tache. Heureux celui qui reçoit de telles lettres. Elles sont le produit d'un bon sens honnête et clairvoyant. La lettre suivante en est une. Elle est datée de Elmsdale, Ile du Prince-Edouard :

Messieurs. — Je suis heureuse d'ajouter mon témoignage à ceux que vous avez déjà reçus quant à l'efficacité des Pilules Roses du Dr Williams pour les Personnes Pâles. Je suis maintenant dans ma vingtième année, et depuis aussi longtemps que je puisse me rappeler, j'ai souffert du rhumatisme dans les jambes, depuis les genoux jusqu'aux chevilles du pied. J'ai également beaucoup souffert d'érésipèle.

Une médecin m'a soignée constamment pendant trois ans, mais sans résultat, et un autre me prodigua ses soins pendant quelque temps sans plus de résultat. A part ces traitements, je pris de nombreux remèdes brevetés, mais pas un ne m'apporta du soulagement.

Je devins si mal que des abcès s'étaient formés sur mes deux jambes et l'on commençait à se carrier.

Pendant trois ans je ne pus marcher et on était obligé de me porter comme un enfant. Il est impossible à celui qui n'a jamais eu le même mal, de concevoir ce que j'ai souffert. Mes jours et mes nuits étaient également pleins de tortures et d'agonie pour moi, et quelques fois j'aurais considéré la mort comme une délivrance.

Des amis me conseillèrent d'essayer vos Pilules Roses, et j'en ai bénéficié bien plus que j'aurais jamais cru. Mon retour à la santé ne fut pas rapide, mais du moment qu'une amélioration se manifesta, je continuais à prendre du mieux et aujourd'hui je suis en bonne santé, je marche facilement et puis faire une bonne journée d'ouvrage dans la maison.

Je puis déclarer sans hésitation que je dois mon présent état de santé, sinon ma vie, aux Pilules Roses du Dr Williams et j'espère que d'autres bénéficieront de mon expérience. Tous ceux qui demeurent dans le voisinage connaissent la vérité de cette déclaration, et que mon retour à la santé est guère moins qu'un miracle.

Votre toute dévouée,
LAURETTA J. HAYWOOD.

Cette lettre n'en est pas une isolée. Chaque courrier nous les apporte des personnes reconnaissantes de toutes les parties du pays qui s'empressent de reconnaître le grand bénéfice qu'elles ont retiré de l'usage des Pilules Roses du Dr Williams, souvent après que d'autres remèdes ont complètement fait défaut. Dans le monde entier, c'est un fait reconnu que les Pilules Roses du Dr Williams sont une des merveilles médicales du siècle. Elles guérissent positivement l'ataxie locomotrice, la paralysie partielle, la danse de St-Guy, la sciatique, la névralgie, le mal de tête nerveux et autres effets de la grippe, palpitation du coeur, teints pâles et jaunâtres, et toutes les formes de faiblesse soit chez les hommes soit chez les femmes.

Les Pilules Roses sont vendues chez tous les pharmaciens, ou vous seront envoyées franco par la poste sur réception du prix, 50 cents la boîte ou six boîtes pour $2.50. Elles ne sont jamais vendues à la douzaine ou au cent, ni à l'once, en s'adressant à la Dr Williams Medicine Company, Brockville, Ont., ou Schenectady, N. Y. q h

ATTENTION

Ayant cessé de fournir notre Bière et Porter aux Embouteilleurs dans la ville de Montréal, nous désirons annoncer au public que nous paierons. . . . . .

$50 de RECOMPENSE

pour toute preuve qui nous fera obtenir une condamnation contre les personnes qui se serviront de notre marque de commerce ou de nos étiquettes.

MONTREAL, 2 JANVIER, 1896.

DAWES & CIE
55—n BRASSEURS

Le Chamois de Fibre Léger

No 10 est assez pesant pour toutes les manches et jupes quand il est taillé à travers les marchandises.

La pesanteur moyenne No 20 est le meilleur pour donner de la chaleur et du corps aux collerettes, habits, mantes ou robes pour flaner.

Le pesant No 30 ne devrait être employé que pour les colets, manchettes, ceintures ou revers.

Trouvez le nom sur chaque verge.

Taillez toujours à Travers les Marchandises
55—1

Par ce temps froid et humide, si vous attrappez un rhume, demandez à votre pharmacien ou épicier, une bouteille de Sirop Bristol

....25c....

PAR MARCOTTE FRERES

VENTE IMPORTANTE
— DE —

Fonds de banqueroute de vaisselle, verrerie, argenterie, lampes, etc., un grand lot de meubles neufs et de seconde main, 2 pianos cottage, 1 piano carre presque neuf, set de salon, miroirs, tables de centre, portières, rideaux, baguettes, bibliothèques et bureaux, porte-chapeaux, ameublement de salle à diner, set de chambre, sommiers, matelas, lits-corniches, sofas-lit, tables, chaises, tapis, prelarts, etc., etc.

VENTE SANS RESERVE
Vendredi après-midi, 10 Janvier
Au magasin, Nos 1692 et 1695 rue Notre-Dame
Vente à DEUX heures p.m.
MARCOTTE FRERES,
55—2 Encanteurs.

PAR RAE & DONNELLY

THE PEOPLE'S AUCTIONEERS
VENTE SPECIALE
Sans Réserve
De la balance de toutes les consignations, comprenant : Meubles neufs et d'occasion, poêles de passage et de cuisine, ustensiles de cuisine, vitrines d'etalage, tapis, etc., à nos salles, 241 et 243 rue St Jacques.
Vendredi après-midi, le 10 Janvier
Comprenant tous les élégants meubles, etc., magnifiques ameublements de salon avec dossier en fil de fer, ameublements couverts en peluche et en crin, tables de centre, berceuses de fantaisie, ameublement de chambres à coucher en noy

TEMPERATURE

PROBABILITÉS POUR LES PROCHAINES 24 HEURES

Toronto, 8 — Temps beau et froid.

MONTREAL, 8 Janvier 1896.

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn & Harrison, 1640 et 1642 rue Notre-Dame.

Aujourd'hui maximum	9
Même date l'an dernier	32
Aujourd'hui minimum	—7
Même date l'an dernier	18

D'après le baromètre aujourd'hui 8 heures a.m. 30.25 ; 12 hrs a.m., 30.20 ; 2 hrs p.m., 30.18.

— au-dessous de zéro.

AUX ANNONCEURS

Les annonces pour le numéro du samedi seront reçues jusqu'à 6 heures p. m., Vendredi.

Nous ne pouvons garantir l'insertion, dans ce numéro, des annonces qui seront apportées le samedi matin.

A STE-CUNEGONDE

Le conseil de Ste Cunégonde doit se réunir ce soir. M. le maire donnera, paraît-il, des explications, au sujet des $72,000 dont il a été question à la dernière assemblée publique.

A ST-HENRI

L'échevin N. Labrèche, du quartier St Henri, a reçu une requête couverte d'au-delà de 500 noms d'électeurs de son quartier, le priant de vouloir bien représenter ce quartier de nouveau au conseil de ville de St Henri. Parmi la députation, porteur de la requête, nous remarquons l'échevin A. A. A. Bernard, MM. Emile Hébert, O. David, T. Perron et grand nombre d'autres citoyens distingués.

Il n'est pas encore question d'opposition aux échevins Guay et L. M. Senécal. Il peut très bien se faire qu'il n'y ait pas de votation, à St Henri ; tous les candidats étant élus par acclamation.

SANS RESSOURCES

Un jeune homme nommé Alexis St-Laurent, âgé de 15 ans, est venu hier trouver le recorder à qui il demande de la protection. Le pauvre garçon vient de Rimouski, où il a perdu récemment ses parents. Venu à Montréal, il s'est trouvé sans ressources. Il sera heureux d'avoir un emploi. Le recorder a envoyé le jeune St Laurent à l'Ecole de Réforme, en attendant qu'il lui trouve un protecteur.

FAUX BILLETS

On dit qu'il y a actuellement en circulation quelques faux billets de $20 du Dominion.

LA MORT DE BEAUCHAMP

Le coroner a tenu une enquête sur la mort de Henri Beauchamp, décédé samedi. Le Dr Wyatt Johnston a fait l'examen externe du cadavre et n'a découvert aucune marque de violence. Il n'a pu toutefois découvrir la cause de la mort, ce qu'il ne peut trouver sans autopsie. Verdict : "Mort due à une cause inconnue, mais paraissant naturelle."

UNIVERSITE LAVAL

Aux derniers examens finals de la faculté de droit de l'Université Laval, M. Victor Cusson a été admis au degré de licencié avec grande distinction. Sont aussi licenciés : MM. Robert Taschereau, Joseph Brisset et Léopold C. Meunier. Sont bacheliers : MM. Philippe A. Bégin et Eldeï Gosselin.

LES LIGUES A L'ŒUVRE

M. H. B. Ames a reçu, hier après-midi, une lettre dans laquelle M. B. J. Latimer l'informe que ses occupations ne lui permettent pas d'entreprendre une lutte électorale et d'accepter la candidature qu'on lui a offerte.

L'Association du bon gouvernement doit se réunir demain après-midi à 4 heures pour faire le choix des candidats, à qui elle doit donner son appui aux prochaines élections municipales.

LA PROCHAINE KERMESSE

Le comité exécutif du bazar de l'hôpital Général de Montréal, s'est assemblé, hier soir, au Windsor, sous la présidence de M. David Watson. Etaient présents MM. H. J. Ross, secrétaire, G. R. Lighthall, H. Laporte, Geo. Sumner, le major Freeman, T. A. McLean, J. T. Hagar, W. B. Howell, F. S. Jackson, H. A. Springle et R. A. Kerr.

Après l'adoption du rapport de la dernière assemblée, on lut une lettre des femmes des médecins de Montréal annonçant qu'elles se chargeraient des tables où aurait lieu la vente des objets de fantaisie. Cette vente sera sous la direction de Mme Duncan McCallum.

La date de l'ouverture du bazar a été discutée. Après quelques pourparlers, on a maintenu la date déjà fixée. Le bazar aura lieu en octobre prochain.

On a ensuite abordé la question de nommer les dames qui présideront le bazar. On compte sur plusieurs dames de la société anglaise et française pour remplir ces fonctions. On a montré aux assistants un exemplaire du livre de souscriptions pour venir en aide à l'entreprise et l'assemblée l'a agréé. Ces livres seront distribués dans quelques jours aux membres du comité.

Mmes Starke et D. Watson assistaient à l'assemblée pour représenter le comité des représentations. Elles ont présenté un joli programme et il a été décidé que le concert aurait lieu à la salle Windsor, le 28 janvier. Les recettes seront consacrées aux dépenses préliminaires du bazar.

On a ensuite discuté le projet de publier un souvenir du bazar de l'hôpital Général qui promet d'être l'un des meilleurs qui aient été tenus à Montréal. L'assemblée s'est ajournée à mardi prochain.

COMMISSION DES INCENDIES

Les commissaires des incendies ont siégé ce matin, et ont tenu trois enquêtes. L'incendie qui a eu lieu dimanche dernier, chez MM. Brodeur et Deschatels, épiciers, No 1053 rue St-Laurent, a été causé par l'imprudence d'un fumeur ou une fournaise surchauffée. Les pertes s'élèvent à $2,000. Les propriétaires possèdent une assurance de $1,075.

Le feu, qui a causé certains dégâts dans le magasin de l'échevin Marsolais, coin des rues Bonsecours et Notre-Dame, est attribué à la négligence de l'un des commis, qui serait descendu à la cave pour dégeler un tuyau. Les dommages causés, surtout par la fumée, s'élèvent à environ $500.

Le feu qui a eu lieu samedi après-midi, chez MM. Alex. Dubord et Cie, fabricants de tabac, No 10 rue St Amable, a causé des pertes au montant de $1,400. Assurances $2,100. Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le feu a pris naissance dans le séchoir.

LA CRISE A OTTAWA

Bowell est sympathique

Le rapport de Foster est considéré comme brutal

Le parti conservateur désapprouve ce dernier

Sir McKenzie sur le point de résigner

Qui sera alors appelé ?

Tupper ou Laurier ?

Mort subite d'un sénateur

(De notre envoyé spécial)

Ottawa, 8 — La nomination par sir McKenzie Bowell, de quatre nouveaux sénateurs, indique clairement à tous les députés, que nous sommes à la veille d'une dissolution et d'une élection générale.

Le fait que trois députés sont au nombre des nouveaux nommés ne laisse de doute à personne sur ce point.

Les conservateurs français sont mécontents de la nomination de sir John Carling, de M. Baker et de M. Adams, parce qu'elle a pour résultat de diminuer la majorité conservatrice de trois voix aux communes. Ils considèrent que dans les circonstances, c'est une grave erreur de tactique, car en temps de crise comme celle que nous traversons, tous les votes sont précieux.

Le clan de M. Foster et al est loin d'être satisfait de la nomination de M. Baker.

M. Ives avait promis la nomination au juge Foster; sir McKenzie Bowell de son côté, voulait nommer le député de Miasisquoi et il a profité de la sortie de ses collègues pour leur jouer un tour et nommer son candidat.

Les déclarations du premier ministre, hier soir, au sénat, sont regardées ici comme tout à fait significatives.

Il a dit que l'attitude de son gouvernement en ce qui concerne la reconstruction du cabinet ou la formation d'un nouveau ministère serait guidée par les précédents anglais.

Les libéraux considèrent cette déclaration comme indiquant que M. Laurier sera appelé par le gouverneur, si M. Bowell ne réussit pas mieux qu'il n'a réussi à remplir les vides créés dans son ministère.

Ils prétendent que conformément aux précédents anglais, le gouverneur doit appeler le chef de l'opposition quand le premier ministre est impuissant à former son cabinet, avec les éléments qu'il a en chambre. D'autre part, des conservateurs disent que les précédents anglais autorisent uniquement le gouverneur général à appeler quelqu'un appartenant au parti qui a la majorité en chambre.

L'hon. M. Ives a déclaré, ce matin, que pour lui et pour ceux qui ont résigné, il croyait préférable d'aller devant le peuple avec Laurier comme premier ministre, plutôt qu'avec sir McKenzie Bowell. Il a ajouté que la question avait été discutée hier soir dans un conciliabule et que c'était là la décision à laquelle on en était arrivé. Cela veut dire que la réconciliation entre les deux éléments du cabinet est de plus en plus impossible.

Hier soir, la majorité des conservateurs français était favorable à sir McKenzie Bowell et désapprouvait hautement les déclarations de M. Foster.

La plupart ne se gênaient pas pour dire que le "statement" de l'ex-ministre des finances était brutal et insultant pour le premier ministre.

Ce matin, la situation, quant à eux, a changé un peu ; plusieurs sont d'opinion aujourd'hui que M. Bowell ne peut pas gouverner et qu'il faut qu'il s'en aille.

Le premier ministre a déclaré hier soir, au sénat, qu'il soumettrait au jugement du pays l'attitude de M. Foster et des siens, à son égard. Cela confirme l'opinion de ceux qui croient à une dissolution immédiate.

M. Foster, dans sa déclaration d'hier, a dit qu'il avait, à plusieurs reprises, demandé au premier ministre de résigner dans l'intérêt du parti. M. Bowell a retorqué au sénat qu'il n'avait jamais entendu parler de la chose avant d'entendre la "uncalled for" la "Undefied" et la "unfair" déclaration de M. Foster.

En présence de ces déclarations contradictoires, le "Citizen" suggère, ce matin, à M. Foster, de donner des explications additionnelles. C'est ce que fera l'ex-ministre des finances, à 3 heures cette après-midi. On croit que quand le sénat s'assemblera, ce soir, à 8 heures, sir McKenzie Bowell annoncera qu'il a résigné et qu'un autre a été appelé à former un cabinet.

Quel sera cet autre ? Sera-t-ce Tupper ou Laurier ? Telle est la question pleine d'intérêt que chacun se pose avec anxiété.

Ottawa, Ont., 8—Les déclarations faites hier à Montréal par le lieutenant-gouverneur Chapleau et rapportées par un journal fait le sujet des conversations ici. Le clan de Foster et al., avait espéré que M. Chapleau entrerait dans une combinaison propre à reconstituer le cabinet avec un nouveau chef. Les déclarations de M. Chapleau à l'effet qu'il ne pourrait entrer dans une alliance avec les dissidents ont fait disparaître ces espérances. On est maintenant convaincu que le lieutenant gouverneur n'entrera pas dans un cabinet Tupper si le haut commissaire est appelé. Les conservateurs français espèrent que M. Chapleau ne refuserait pas de servir sous M. Bowell, si celui-ci l'appelait. D'autre part, le clan de M. Foster ne veut plus entendre parler de M. Bowell comme premier ministre.

A mesure que les heures avancent, la situation se complique de plus en plus.

M. Joncas, député de Gaspé, parlant de la possibilité d'un cabinet Laurier et d'élections générales, a dit ce qui suit, ce matin, à votre correspondant : "Très bien, cela aurait pour effet de nous libérer complètement et j'espère qui si cela arrive, la province de Québec enverra 65 députés à M. Laurier. J'étais décidé à tout lâcher, à la dernière session, je n'ai pu supporter la provocation du Dr Weldon ; j'ai voté contre le gouvernement. Après la session, en raison des déclarations de sir MacKenzie Bowell, j'ai cru qu'il était de mondevoir d'appuyer le cabinet et je l'ai défendu ce cabinet depuis six mois.

Je savais que cela finirait comme cela finit aujourd'hui, mais je croyais de mon devoir d'agir comme j'ai agi et j'ai défendu le gouvernement. Si Laurier est appelé. Je me jette carrément dans la lutte pour lui.

La déclaration du Dr Weldon à laquelle a fait allusion M. Joncas fut faite à la fin de la dernière session et était à l'effet qu'il était carrément opposé à toute législation réparatrice.

Ottawa, 8—Hier soir, le bureau français des écoles séparées de cette ville a élu comme son président, M. Jos. Patry, en remplacement de M. Georges Séguin.

Les Canadiens-français du Township de Russell ont remporté une brillante victoire aux dernières élections municipales. Le conseil qui, l'an dernier, était entièrement composé d'Anglais a été renouvelé en entier avec des représentants français. Ont été élus, MM. Cyprien St-Onge, maire ; Jos. Dagnard, pro-maire ; L. S. Robillard, L. S. Mesnard et Treffié Emard, conseillers.

Ottawa, 8 — Le capitaine Gourdeau a été nommé ce matin, par le conseil des ministres, député ministre de la marine et des pêcheries, en remplacement de M. William Smith, mis à la retraite.

M. CHAPLEAU SERAIT APPELE

Sir McKenkie Bowell est à empaqueter ses papiers personnels dans son bureau. Cela indique qu'il va résigner.

On affirme que M. Bowell va suggérer à Son Excellence d'appeler M. Chapleau à former un nouveau cabinet.

M. McKay, député de Hamilton, vient d'être nommé collecteur des douanes à Hamilton. M. Royle, député du comté de Monk, a été aussi nommé collecteur des douanes à Niagara.

Voilà six nouveaux sièges vacants depuis hier, aux Communes. Sir McKenzie Bowell donnera ce soir au sénat des explications complètes sur la crise et l'on croit qu'il annoncera sa résignation. Les amis cependant disent que M. Bowell, ce matin, est d'humeur belliqueuse et qu'il est plus que jamais décidé de rester. M. Taylor, le whip conservateur en chef, déclare que sir Chs Tupper sera certainement premier ministre avant demain. M. Foster et les autres n'auraient pas "bolter", dit-il, s'ils n'avaient la quasi-certitude d'obtenir ce résultat.

On dit en certains cercles que lord Aberdeen aurait été disposé à appeler M. Laurier, si lord Chamberlain, secrétaire d'Etat, n'avait pas donné au gouverneur général des instructions secrètes d'appeler sir Charles Tupper, afin de permettre au gouvernement impérial de poursuivre la politique qu'il a récemment adoptée à l'égard des colonies.

On affirme que telles instructions ont été données à lord Aberdeen.

Le bruit court dans les couloirs de la chambre que M. Bowell a eu une explication violente avec sir Charles Tupper. Il l'aurait accusé d'être venu au pays pour conspirer contre lui.

On ajoute que le premier ministre a donné ordre au haut commissaire canadien de retourner à Londres immédiatement sous peine de destitution.

Ottawa, 8 — Le sénateur Kaulbach vient de mourir subitement, dans les couloirs de la chambre. Grand émoi, ici.

DERNIERE HEURE

Ottawa, Ont., 8—On affirme, à 3 heures cet après-midi, que M. Bowell résignera à la condition que MM. Foster et Montague ne soient pas dans le nouveau cabinet. Le premier ministre est en ce moment chez le gouverneur général. Le Dr Montague est allé hier dans le bureau du ministre de l'agriculture et M. Bowell l'a envoyé mettre à la porte par un messager. Le Dr Montague est furieux.

M. CASGRAIN ET LA JUSTICE

L'honorable M. Casgrain est à Montréal depuis hier. Il doit se rendre aujourd'hui au palais de justice, dans le but de s'occuper de certains changements qu'il y aurait à faire dans l'administration et de voir aux salaires des employés.

C'EST LE "EALING"

Halifax, 8 — Le navire échoué près de Isaac Harbor, lundi soir, est le Ealing, de 1,000 tonneaux environ.

Il n'y a plus personne à bord.

On a cru reconnaître à certains indices que l'équipage a quitté le navire la nuit dernière.

UNE GLISSOIRE

Une magnifique glissoire a été construite au Sault au Récollet, à proximité du débarcadère du chemin de fer électrique du Parc et de l'Ile, et des hôtels de l'endroit. Cette glissoire attirera un grand nombre de gens qui aiment à se récréer et à passer le temps dans des amusements hygiéniques.

COUR DE POLICE

Un jeune homme du nom de Théodore Clendinneng, demeurant rue St-Antoine, a été arrêté hier par le constable Gignère, pour le vol d'une boîte de poissons à l'étalage de M. Michael Boyle, épicier, coin des rues St-Jacques et Chatham. Clendinneng qui sort de prison a été condamné de nouveau à six mois de travaux forcés.

—Jean Paquette, 32 ans, sans domicile fixe, plaide coupable du vol d'une manteau de fourrure, la propriété de M. Auguste Guillemette, No 201 rue St-Paul. Ce dernier donnait l'hospitalité à Paquette depuis quelques jours. Le constable Gravel qui a opéré l'arrestation, donne un caractère peu recommandable à l'accusé, qui est condamné à six mois de travaux forcés.

—On a remis à vendredi, la cause d'un nommé Louis Joseph Tessier demeurant au No 24½ rue Marie Louise, arrêté par le grand connétable Bissonnette pour vagabondage et refus de pourvoir aux besoins de sa famille, à la demande de sa femme.

—Nellie Young, maîtresse de la maison portant le No 57 rue St-Urbain, est condamnée à $150 et les frais ou trois mois de prison pour vente de boisson sans licence.

—Télesphore Gibeau, a été condamné par le juge Dugas à six heures de détention dans les cellules de la cour de police, pour l'escamotage d'un comptoir et autres effets appartenant à ses co-associés, Art. Mensuelle et Jules Marion, charcutiers de la rue Ontario. A la suite d'une difficulté survenue entre eux, le nommé Gibeau croyait ne pas dissoudre la société sans en avoir pour la valeur du montant qu'il avait versé. Le tribunal a cependant été d'une opinion contraire.

—Le détective Robinson a mis la main sur un autre chèque au montant de $7.50 au bas duquel le nommé Louis Cave, arrêté hier pour faux, avait forgé le nom de la maison Frank Hurst et Cie, de Toronto. L'accusé a été condamné à subir son procès en cour d'assises.

—Edouard Carpentier, un bambin de 15 ans, dont les parents demeurent à St-Henri, s'est amusé, hier après-midi, à emplir ses poches de noix à l'étalage de M. John Hoolahan, commerçant au marché Bonsecours. Surpris sur le fait par le propriétaire, le jeune Carpentier a été conduit au poste central Sentence six heures de cellule.

—Le grand connétable Bissonnette a arrêté un nommé Henri Contant, demeurant au No 170 rue Visitation, pour le vol de 55 pigeons, la propriété de l'un de ses voisins, du nom de Frédéric Dettmers. Procès remis.

—Des voleurs se sont introduits la nuit dernière dans la demeure de M. Auguste Bellefeuille, No 187½ rue Jacques-Cartier, et y ont enlevé $15 en argent, ainsi qu'un habillement. Le bureau des détectives a été averti.

—Noël Amyotte, arrêté pour vagabondage par les constables Richard et Suthergil, a été condamné par le juge Dugas, ce matin, à une détention de six heures dans les cellules du palais de justice. L'accusé qui forme partie d'une bande qui avait l'habitude d'obstruer le trottoir sur la rue St-Laurent, a été vertement tancé par le tribunal. Amyotte sera obligé en outre de fournir un cautionnement de $200 comme garantie de sa bonne conduite à l'avenir. Le père a répondu pour son fils.

A L'HOTEL DE VILLE

On ne parle que de destitutions

La commission d'hygiène dans l'embarras

Plusieurs fonctionnaires seront renvoyés

Une grave question a occupé la commission d'hygiène qui s'est réunie, ce matin, sous la présidence de l'échevin Lefebvre. Il s'agissait ou de faire fi d'une obligation inelectable, en se conformant aux crédits accordés, pour cette année, ou de renvoyer une foule d'employés jugés jusqu'ici nécessaires et cela à la saison rigoureuse où nous sommes.

Le trésorier déclare qu'il n'y a à la disposition du département, pour les fonctionnaires qui ont leurs bureaux à l'hôtel de ville que $25,000 et $80,000 pour l'incinérateur et l'enlèvement des vidanges. Il aurait fallu en tout au moins $136,703, d'après les calculs faits, pour rencontrer le minimum des dépenses.

Le Dr Laberge a refusé péremptoirement de prendre sur lui la responsabilité de recommander aucune destitution des employés immédiatement sous son contrôle.

On n'a pas voulu prendre aucune décision devant les représentants de la presse, au sujet des retranchements et une grande partie de la séance s'est faite à huis-clos. Voici, cependant, d'après les informations recueillies, ce que l'on aurait convenu de retrancher : un inspecteur du lait, un médecin vaccinateur, $150 sur l'achat de la vaccine, l'entretien des bains publics, l'enregistrement des naissances, les uniformes de la police sanitaire, les fonds pour l'enterrement des inconnus, le loyer de la morgue, le paiement d'une foule de vieux comptes.

Le tout représente une économie d'environ $9,000.

Un sous-comité composé des échevins Lefebvre, Nolan, Leclerc et Lyall, a été chargé d'examiner de nouveau ces diverses décisions et de voir à faire de nouveaux retranchements, si possible. La responsabilité dernière en sera laissée au comité des finances. L'échevin Lefebvre a combattu vivement, dans le cours des débats, en faveur des employés, ainsi que l'échevin Nolan.

Malheureusement, les circonstances imposent des rigueurs. Il a été longuement question de renvoyer une douzaine d'hommes de l'incinérateur ou bien de réduire le nombre d'heures de travail de tous. C'est cette dernière opinion qui semblait prévaloir, mais la chose n'a pas été définitivement réglée. On s'en occupera de nouveau à la séance du sous-comité qui doit avoir lieu demain, à 11 heures.

LES LISTES ELECTORALES

Les paiements trimestriels de la taxe de l'eau

Les reviseurs de la liste électorale ont siégé de nouveau, ce matin, et se sont occupés du quartier St-Antoine. Avec l'aide de la ligue des citoyens, ils ont pu retrancher environ 75 noms de personnes défuntes. On a résolu que ceux des contribuables qui auront payé les deux premiers versements de leur taxe d'eau auront droit de vote.

M. CHARBONNEAU

Ottawa, 8 — M. Charbonneau prend son siège cette après-midi. MM. Laurier et Tarte sont ses parrains.

A ST-TELESPHORE

La célébration du titulaire de la paroisse et celle de la fête des Rois, ont eu, cette année, un cachet tout particulier. Nous avons eu la bonne fortune d'entendre le célèbre violoniste, M. Oscar Martel, de Montréal, en visite chez M. le curé F. Reid, un vieil ami de collège; ce monsieur a exécuté avec un goût exquis et une suave expression tous nos vieux Noëls. L'assistance n'avait qu'un mot à l'issue de chaque office pour exprimer sa vive satisfaction : que c'était beau.

L'orgue était tenu par M. l'abbé Candide Thérien, chapelain du Mont St Louis, de Montréal.

Messieurs les chantres ont aussi contribué à la beauté de la fête en mettant dans l'exécution de leur chant un entrain et un ensemble exceptionnels. Le premier jour, la grand'messe a été chantée par le R. P. H. Houle, C. S. V., du collège de Rigaud, qui a aussi fait le sermon de circonstance ; le second jour, la grand'messe a été chantée par M. l'abbé Reid, curé de la paroisse. Le sermon a été donné par M. l'abbé Candide Thérien, qui, pendant une demi-heure, nous tint sous le charme de son éloquence.

En somme, la fête patronale de St Télesphore et celle des Rois ont été grandioses ici.

Monsieur le curé a droit à la reconnaissance et aux félicitations des paroissiens, pour avoir donné à ces deux fêtes, déjà si belles, une splendeur nouvelle. — Ludovicus.

SAINT-GREGOIRE DE THAUMATURGE

Il est rumeur que le gouvernement est sur le point de restituer aux municipalités, autour de St-Grégoire, les parties de celles-ci qui ont servi à former cette dernière pour ce qui concerne les protestants. Cette affaire, comme celle des écoles du Manitoba, date de cinq ans ; mais elle semble bien près d'être réglée. M. Parmelee, le secrétaire anglais du département de l'instruction publique, est venue en ville pour prendre des dispositions afin d'opérer le règlement de cette affaire. Il n'est pas probable, cependant, que le règlement ait un effet rétroactif.

ACTIONS EN DOMMAGES

Dame Hélène Presses, veuve de feu Hubert Péruse, réclame $3,000 de dommages de la Dominion Cotton Mills Co. Le mari de la demanderesse a été tué par la chute d'une balle de coton, en chargeant une voiture.

M. Octave Morin, charpentier, réclame $5,000 de dommages de la Communauté des Soeurs de la Charité de l'hôpital Général de Montréal, — les soeurs Grises, — pour s'être grièvement blessé en tombant du haut d'un échafaud, alors qu'il était à l'emploi de la partie défenderesse.

QUARTIER ST-GABRIEL

Une assemblée publique des électeurs du quartier St Gabriel a été convoquée par l'échevin Jacques, pour jeudi soir, le 9 courant, à 8 heures p.m., dans la salle St Charles, ancienne chapelle, rue Island, pour rendre compte de sa conduite durant les deux années qu'il a siégé comme échevin du quartier. Tout le monde est invité.

—La gomme du Dr Adam tue la douleur du mal de dents. 10 cts. 55-3

A STE-SCHOLASTIQUE

Assises Criminelles du District de Terrebonne

(Dépêche spéciale)

Ste-Scholastique, 8 — La cour criminelle s'est ouverte hier matin, sous la présidence du juge du district, l'honorable H. T. Taschereau. La couronne était représentée par W. B. Nantel, C. R. Les avocats Camille de Martigny et Jean Prévost, de St Jérôme ; J. A. C. Ethier, F. X. Mathieu, J. D. Leduc, de Ste Scholastique ; R. de Laronde, de Lachute, sont en cour, représentant leurs clients. MM. DeMartigny et Grignon agissent comme greffiers conjoints, H. Grignon comme interprète, M. Brazeau comme grand connétable, Lapointe et Prévost comme shérifs conjoints. Voici les noms des grands jurés : S. G. Laviolette, chef, O. Lamoureux, Cléophas Gladu, Anthime Fournel, J. Pelletier, J. Gascon, O. Théoret, J. A. Paquin, H. Guérin, D. Filiatrault, F. X. Limoges, A. Séguin, V. Paquette, C. Lalonde, B. Bertrand, D. Desjardins, M. Gladu, J. Labelle, W. Scott, R. Woods, J. B. Cataford. L'honorable juge adressa le grand jury et lui expliqua ses devoirs et pouvoirs.

Il y a quarante petits jurés assignés. Il y a 19 accusés en tout. Voici les chefs d'accusations : Inceste, 2 ; incendie, 1 ; vols, 5 ; vol par servante, 1 ; vol sur la personne, 1 ; recels 4 ; vol avec effraction, 1 ; refus de pourvoir, 1 ; tirer avec intention de meurtre, 1 ; port illégal d'armes à feu, 1 ; blessures, 2 ; assauts, 4.

Il y a une foule énorme dans le village, aujourd'hui. La cour est encombrée et tous s'accordent à dire que la bâtisse actuelle est insuffisante, malsaine, et devrait être remplacée. Il faudrait alors changer le chef-lieu et la voix publique désigne St Jérôme comme le nouveau chef-lieu.

A QUEBEC

Les déposants se réunissent

(Dépêche spéciale)

Québec, 8.

Plusieurs déposants de la banque du Peuple se sont réunis hier soir à St-Roch sous la présidence du conseiller Ducharme, un des plus forts déposants de cette ville. Après quelques remarques de la part de différentes personnes, il a été décidé d'envoyer une délégation à Montréal pour assister à l'assemblée de vendredi. Tous les déposants de cette ville qui voudront faire partie de la délégation sont invités. Les délégués ont pour mission de surveiller les intérêts des déposants québecquois.

AUX ABATTOIRS

Il paraît que l'on y tue des chevaux

On nous informe qu'il se tue des chevaux aux abattoirs et que les gens sont dégoûtés de cet état de choses. On irait habituellement abattre là, de vieilles rosses et ce qu'on en fait ensuite personne ne le sait. Une petite enquête des autorités ne ferait pas de mal en cette affaire.

NOUVELLES DE QUEBEC

Québec, 8 — Le secrétaire du comité du bal du carnaval a reçu de l'aide-de-camp de Leurs Excellences, l'avis que lord et lady Aberdeen et leur suite assisteront au bal qui sera donné le 29 janvier. Son Honeur le lieutenant gouverneur et Mme Chapleau ont aussi fait savoir qu'ils seraient présents à ce bal.

Un costumier de Boston viendra ici à cette occasion.

—Godefroy Tremblay, propriétaire d'une scierie à Lorette, poursuit la ville pour une somme de $12,000 de dommages-intérêts.

Il allègue que l'aqueduc prive sa scierie de la force motrice dont elle a besoin.

—La banque Jacques-Cartier a fait une demande de cession à J. F. Guay, manufacturier d'appareils électriques, rue St Valier.

—La cour d'appel a siégé hier.

Plusieurs jugements ont été rendus, entre autres un en faveur de la compagnie du chemin de fer de la côte nord contre la ville. Cette affaire date de 1882, et le procès est venu à la suite d'une réclamation du elai rdlutao hrdluoin d'une réclamation de la compagnie au sujet de l'ancien quai du gaz. La ville, par suite de la décision de la cour d'appel, devra payer $10,000 à la compagnie.

—"L'Electeur" publie de nouveau, aujourd'hui, une lettre anonyme qui luo a été adressée le 13 avril dernier, dans laquelle on accuse un ministre d'avoir reçu $25,000 pour l'octroi d'une charte à une compagnie de chemin de fer.

"L'Electeur" offre de remettre la lettre et son enveloppe à la disposition du ministre de l'agriculture.

—Le général Gascoigne a pris des dispositions pour passer la semaine du carnaval ici, et, à sa demande, des informations spéciales sont recueillies par des officiers au sujet des corps qui seront désignés pour prendre part aux fêtes du carnaval.

Le jury du coroner a rendu un verdict de mort de maladie de coeur au sujet du décès de Edmond Bélanger, peintre, de Lévis, trouvé sur la rue, samedi soir. La rumeur que le malheureux avait été trouvé gelé est fausse. Quand on l'a ramassé il vivait encore et a expiré quelque temps après.

—Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène, est en ce moment à Baltimore, à l'occasion des fêtes de la collation de la barrette cardinalice à Son Eminence le cardinal Satolli. Sa Grandeur est accompagnée de M. l'abbé Louis Ad. Paquet, ancien élève du cardinal Satolli, lorsqu'il était professeur à la Propagande. Mgr l'administrateur est attendu à Québec jeudi ou vendredi de cette semaine.

"LE MONDE ILLUSTRE" DE CETTE SEMAINE

Le "Monde Illustré", de cette semaine, donne plusieurs gravures de haut intérêt. Notons ses croquis sur la campagne des Italiens en Abyssinie, la fête des Rois, vues de Turquie, à propos de la question d'Orient et un portrait-groupe de la Garde Indépendante Champlain, à Québec.

Avec cela, un tableau fort original du fardeau des dettes des divers Etats et de la façon dont il est supporté. Les articles, nouvelles, variétés, poésies, feuilleton, sont pleins d'intérêt.

ESCOMPTE DE 20 A 50 PAR CENT

Nous donnerons un escompte de 20 à 50 par cent sur tout achat de meubles fait au comptant durant le mois de janvier.

FREDERIC LAPOINTE,
55—jno 1551 rue Ste-Catherine.

LE DEPUTE BAIN

Nommé inspecteur des postes de Montréal

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 8 — M. Bain, député de Soulanges, a été nommé, ce matin, inspecteur des postes, à Montréal.

FEUX

Un commencement d'incendie s'est déclaré, hier soir, vers 7.50 heures, chez M. Champagne, No 255, ruelle Mathieu. Le feu est dû à une explosion de lampe. Les dommages ne s'élèvent qu'à une centaine de dollars, grâce à la prompte intervention des pompiers.

Sur le chemin Papineau, ce matin, vers 9 heures, le feu a aussi été mis dans une résidence, au commencement de la municipalité Delorimier, par quelqu'un qui a voulu dégeler les tuyaux à l'eau avec du papier enflammé. Dommages insignifiants.

BOURSE DE MONTREAL

MM. Charles Meredith & Cie, 17 rue St Francois-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 3.00 heures p. m. :

STOCK	Vend	Ach	STOCK	Vend	Ach
Can. P. Ry	52⅜	51⅞	R. Union	.....	.....
Can. P. L. B.	.....	.....	B. Commerce	135	133
D. S. S. & A.	5½	5⅜	B. V.-Marie	100	72½
D. S. A. Pr.	11¾	10	B. Hochelaga	.....	.....
G. T. R. 1st Pr	.....	.....	Int. Coal	40	.....
G. T. R. 2d Pr	.....	.....	Int. Coal pf	.....	.....
Wabash	.....	.....	Postal Tel	.....	.....
Wabash Pr.	.....	.....	N. W. Ld. Pr	50	.....
Com. Cable	158	157¾	Can. S. Co	.....	.....
M. T. Co.	164	160	Can. Paper	.....	.....
R. & O. Nav.	100	92½	Can. C. Ice	.....	.....
New. t. Ry.	.....	.....	Ch. et St L.	.....	.....
M. St. Ry.	219	218½	Cons. Cord	.....	.....
Toronto St. Rd	75	74¾	M. Cott. Co.	128	.....
M. Gas Co.	197	196¾	M. Cott. Bds	.....	.....
Bell Tel. Co.	157¾	155	C.C.C. Co.	58	45
R.E. Light. 2d	140	130	C.C.C. Co Bds	100	.....
Gas 2d	.....	.....	Nat. Cord	.....	.....
B. Montréal	219	217	Merch. Mfg.	140	.....
B. Ontario	.....	.....	B. Cott. Co.	98	85
B. N. America	.....	.....	D. Cott. Bds	.....	.....
B. du Peuple	.....	.....	M. L. & Mort.	.....	.....
B. Molson	178	172½	G. Co of N.A.	.....	.....
B. Toronto	.....	.....	Acc. Ins. Co.	.....	.....
B. J.-Cartier	.....	.....	Ot. El. St. R.	.....	.....
Marchands	169	164	D. Glass Co.	.....	.....
Merc. B. Hal.	170	160	Cons. L. & I.	.....	.....
East. T. Bk.	.....	.....	Havre	.....	.....
B. Québec	.....	.....	W. & V. T. Bds	.....	.....
B. Nationale	73	.....			

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Com. Cable—200 à 156⅜.
Street Ry.—100 à 217¾, 200 à 218.
Toronto St. Ry—50 à 74.
Gaz—7 à 197, 150 à 197, 75 à 197¼.
B. de Montreal—2 à 218.
B. Molson—10 à 176.
B. des Marchands—25 à 164½.
B. du Commerce—50 à 135.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Can. Pac.—25 à 52, 25 à 51⅞.
Com. Cable—25 à 156⅜, 25 à 157, 100 à 157½.
Street Ry.—218 à 218, 100 à 218¼.
Toronto St. Ry.—25 à 75.
Gaz—5 à 197.
B. de Montréal—1 à 218.
B. Molson—50 à 175.
Mont. Cot. Co.—3 à 118.

CHRONIQUE DE NEW-YORK

New-York, 8 — Une dépêche spéciale de Londres au "Sun," partie de cette dernière ville, à 4 heures, ce matin, dit qu'une dépêche reçue de Berlin, à minuit, déclare en termes précis que l'intention de l'Allemagne, est de déclarer l'indépendance de la république du Transvaal ; les journaux anglais de ce matin disent que cela équivaut à une déclaration de guerre. Les consolidés ont fléchi de 7-16 ; les valeurs américaines sont fermes ; le St Paul s'est élevé de 1-8, tandis que le reste de la liste reste inchangé. — J. S. Bache et Cie, courtiers, à New-York, à C. D. Monk, agent de change à Montréla.

BOURSE DE NEW-YORK

Reçus par cable privé pour LA PRESSE par M. Chs D. Monk, agent de change, 16 rue St Sacrement.

STOCK	Ouv.	Fer.	STOCK	Ouv.	Fer.
Sterling dem'd	.....	.....	U. S. Cord	53¾	53⅝
A. T. C. prd.	13½	13⅝	M. O. Pac.	23	23¼
C. B. & Q.	73	73¾	Nor. Pac.	15	25
Can. Pac	.....	.....	Nor. Pac. prd	10¾	10⅞
N. Y. C.	.....	99	Nor. West	96	97
C. C. C.	32½	33⅜	Wabash prd.	15	15½
Can. South.	.....	.....	Oma. Com.	.....	.....
Del. Hud.	122	123	N. A.	4½	4⅝
D. L. & West	.....	150½	Pacific Mail	.....	24¼
Erie	.....	13⅞	Reading	27⅝	30⅜
C. Gas	63⅜	64	St Paul	65⅝	66⅜
N. Y. & N. E.	.....	45½	Tex. Pac.	7⅛	7⅜
N. J. Cen.	96	96½	Union Pac.	3⅝	4
Lead	.....	.....	W. U. Tel xd	83⅜	83⅜
Louis & Nash	41	41⅜	Wab. Com.	6½	6⅝